

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°D13-55/AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du 13/03/2019 pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

février 2019



Table des matières

Le présent Dossier d'Appel d'Offres comprend les pièces suivantes :

PIECE N°1 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	3
PIECE N°2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	6
PIECE N°3 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	21
PIECE N°4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	40
PIECE N°5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP).....	64
PIECE N°6 : CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES (CST)	82
PIECE N°7 : CADRE DU SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES.....	143
PIECE N°8 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX.....	157
PIECE N°9 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE).....	162
PIECE N°10 : MODELE DE MARCHE.....	171
PIECE N°11 : MODELE DE PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUMISSION	176
PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	190



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°D13-55/AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du 13/03/2019 pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°1 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Lettre d'invitation à soumissionner

Le Ministre

A

**Messieurs les Directeurs Généraux des Entreprises préqualifiées /
Messieurs les Mandataires de groupements d'Entreprises ci-dessous listés**

Référence : Fourniture et installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous avez été sélectionnés pour le projet cité en référence, et que vous êtes donc admis à soumissionner.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents sélectionnés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres(DAO) peut être retiré au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sis à l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité du siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél : 2 22 03 59 09/ 2 22 22 02 26, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **quatre cent mille (400 000) francs CFA**, au titre des frais d'achat du DAO. La version numérique du DAO pourrait être mise à disposition des cabinets par email, sur demande.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission et doivent être remises à l'Unité de Coordination du Programme Conjoint, située au troisième étage de l'immeuble « La Solidarité » à Messa - Yaoundé, au plus tard le *[date] à l'heure*.

- Lot 1 : **Quinze millions (15 000 000) francs CFA**
- Lot 2 : **Treize millions (13 000 000) francs CFA**

Les cautions exigées doivent être établies par les établissements financiers habilités par le Ministère des Finances ou par une banque de premier ordre à l'étranger ou Compagnie d'assurance agréée. Les plis seront ouverts une heure plus tard en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

La participation à la présente Consultation est restreinte aux entreprises citées dans le tableau ci-dessous :

Prestataires concernés	Equipements à fournir
1- NUMELEC CAMEROUN BP 17046 Douala Tel: 223 437 788 Email: numelec@yahoofr	<ul style="list-style-type: none"> - Petit Matériel et Consommables - Mobilier Médical - Equipements de laboratoire - Equipements d'anesthésie/ réanimation et suppléance fonctionnelle - Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance - Equipements d'imagerie (échographie) - Equipements de consultation prénatale et maternité - Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie - Equipements de désinfection et stérilisation
2- Groupe FSE 60 Rue Fécamp 75012 Paris France Tel +33(0) 144 74 68 85 / 237 699 722 944 Email: info@fse-export.com	
3- MEDI BEST SARL BP 12188 Douala Tel: 233 411 421/ 233 407 491 Email: medibest2001@yahoo.fr	
4- MICHIELS SA 2 Luitberg 1853 Strombeek-Bever - Belgique Tel : +32 (0) 2 268.45.18 Email : cmi@michiels.be - info@michiels.be	
5- SSM CAMEROUN SARL BP 11624 Yaoundé Tel: 222 218 425 Email: info@ssm-biomed.com	
6- CEDI Europe bv Straatweg 62, 3621 Br Breukelen - Netherlands Email: catherine@cedieurope.com	

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Dans un délai maximum de trois (03) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir aux adresses ci-après si vous aurez à soumissionner ou pas.

- Division des Etudes et Projets (DEP - MINSANTE) à côté du siège de la Croix-Rouge - Yaoundé Tél : 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 677 73 71 97 - E-mail : depminsante@gmail.com

- Après de l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) GFA/HERA situé au 3ème étage de l'immeuble « la Solidarité » au quartier Messa à Yaoundé Email : amogfa2017@gmail.com

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- SOFECAM (pour publication)
- CAB/MINSANTE
- Président CSPM-PC
- DG Médical
- AFFICHAGES/MINSANTE
- Service des marchés (pour archivage)
- ARCHIVES
- APD
- KFW

Fait à Yaoundé, le _____

Le Ministre de la Santé Publique



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°D13-55/AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du 13/03/2019 pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N° ~~119-55~~ /ADIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du ~~19~~ ~~11~~ ~~2019~~ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

Dans le cadre du Programme Conjoint MINSANTE/AFD/KW, le Ministre de la Santé Publique a engagé un vaste programme de réhabilitation et d'équipement des formations sanitaires dans les dix Régions du pays. Ce programme vise principalement l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD n°4 et 5), relatifs à la Santé de la mère et de l'enfant. La première phase de ce vaste programme concerne les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Dans cette optique, le Ministre de la Santé Publique lance, dans le cadre de la première phase sus-citée, un appel d'offres international restreint pour la fourniture d'équipements hospitaliers, dans certaines formations sanitaires. Les types de Formations Sanitaires (FS) concernées dans le présent programme sont :

- Les Hôpitaux de District (HD),
- Les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA),
- Les Centres de Santé Intégrés (CSI).

Il est à noter que les FS doivent pouvoir continuer de fonctionner pendant toute la durée des prestations.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture des équipements, la mise en service, la réception et la formation du personnel pour les catégories d'équipements suivants :

- Petit Matériel et Consommables
- Mobilier Médical
- Equipements de laboratoire
- Equipements d'anesthésie, réanimation et suppléance fonctionnelle
- Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance
- Equipements d'imagerie (échographie)
- Equipements de consultation périnatale et maternité
- Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie
- Equipements de désinfection et stérilisation

3. DELAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est de **120 jours** avec livraison sur site. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

4. ALLOTISSEMENT & ATTRIBUTION

Le présent appel d'Offres est établi en deux Lots distincts.

Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots

5. COUT PREVISIONNEL ET LISTE DES FORMATIONS SANITAIRES A EQUIPER

Le budget prévisionnel de l'opération (fourniture, installation des équipements, mise en service, ré-équipement formation du personnel dans les Formations Sanitaires (FS) des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud et services connexes) est indiqué ci-dessous

Lot	Code	Région concernée	Nombre de FS à équiper	Budget Indicatif (ITC) en FCFA
Lot 1 (EN)	Eq1.1_EN	Extrême-Nord	42	760 000 000
Lot 2 (NO-AD-SU)	Eq1.2_NO-AD-SU	Nord	13	640 000 000
		Adamaoua	10	
		Sud	05	

Liste des Formations Sanitaires à équiper

- Lot 1 : Code : Eq1.1_EN pour la Région de l'Extrême-Nord-Cameroun

N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaire	N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Maroua Nord	EN-Mar-ND-1	CMAD Mokoko	30	Mora	EN-Mor-CD-2	CSI Taha
2		EN-Mar-CD-1	CS UEBU Dorga	31		EN-Mor-ND-1	HD Mora
3		EN-Mar-CD-2	CSI Dangou	32		EN-Mor-CD-1	CSI Mousa
4		EN-Mar-CD-3	Dispensaire Advent de Doucou	33		EN-Mor-CD-1	CSI Mousa
5		EN-Mar-CD-4	CSI Oum Zargui	34		EN-Mor-CD-2	CSI Mousa
6	Makoua	EN-Mar-CD-5	CSI Yaka	35	Fitte	EN-Fit-CD-1	CSI Farba
7		EN-Mar-CD-2	CSI Ting	36	Fegoua	EN-Feg-CD-1	CSA Fougou
8		EN-Mar-CD-3	CSI Mouda	37	Roua	EN-Rou-CD-1	CSI Mousa
9	Kousséri	EN-Mar-ND-1	HD Kousséri	38	Marsat	EN-Mar-CD-1	CSI Marsat
10		EN-Mar-CD-1	CSI Djidjima	39	Mindil	EN-Mar-CD-1	CSI Mindil
11		EN-Mar-CD-2	CSI Gabar	40	Toumbou	EN-Tou-CD-1	CSI Toumbou
12		EN-Mar-CD-3	CSI Gany	41	Mara	EN-Mar-ND-1	HD Mara
13		EN-Mar-CD-5	CSI Pawa EFLC	42	EN-Mar-CD-1	CSI Mara	
14	Djérid	EN-Dj-CD-1	CSI Goulou				
15		EN-Dj-CD-2	CSI de Ndiabi				
16		EN-Dj-CD-1	CSI Elangam				
17	Garo	EN-Gar-CD-2	CSI Garoua				
18		EN-Gar-CD-3	CSI Moudou				
19		EN-Gar-CD-1	CSA Doukou				
20	Kousséri	EN-Kou-CD-1	CSI Kousséri				
21		EN-Kou-CD-2	CSI Kousséri				
22		EN-Kou-CD-3	CSI Kousséri				
23	Makoua	EN-Mak-CD-1	CS UEBU Makoua				
24		EN-Mak-CD-2	CSI Doun Taha				
25		EN-Mak-CD-1	CSI Kousséri				
26	Mora	EN-Mor-CD-1	CS UEBU Mora				
27		EN-Mor-CD-2	CS UEBU Mora				
28		EN-Mor-CD-3	CSI Mora				
29	EN-Mor-CD-1	CSI Mora					

- Lot 2 : Code Eq1.2_NO-AD-SU pour les Régions du Nord, Adamaoua et Sud.

Région du Nord :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Gouda	NO-Gou-CSI-1	CSI Dourou
2	Dorobé	NO-Dor-CSI-1	CSI Bessé
3	Lagdo	NO-Laj-CSI-1	CSI Djourou
4	Lagdo	NO-Laj-CSI-2	CSI Gouna
5	Lagdo	NO-Laj-HD-1	HD Lagdo
6	Mayo-Céna	NO-MaC-CSI-1	CSI Marzama
7	Pilax	NO-Pi-CSI-1	CSI Djourou
8	Pilax	NO-Pi-CSI-2	CSI Kéfé
9	Réa-Bouba	NO-Réa-CSI-1	CSI Baké
10	Réa-Bouba	NO-Réa-CSI-2	CSI Djourou
11	Réa-Bouba	NO-Réa-CSI-3	CSI Kéfé
12	Tcholé	NO-Tch-CSI-1	CSI Gu
13	Tcholé	NO-Tch-HD-1	HD Tcholé

Région de l'Adamaoua :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Banyo	AD-Ban-HD-1	HD Banyo
2	Banyo	AD-Ban-CSI-1	CSI Samba-Léon
3	Messouga	AD-Mes-CSI-1	CSI Lokon
4	Ngaoundéré-ouest	AD-Nga-CSI-1	CSI Kousséri
5	Ngaoundéré-est	AD-Nga-CSI-1	CSI Njamena
6	Mémbé	AD-Mem-CSI-2	CSI de Gounda
7	Ngaoundéré-est	AD-Nga-CMA-1	CMA Sika
8	Djohong	AD-Djo-HD-1	HD de Djohong
9	Tibati	AD-Tib-CSI-1	CSI de Tibati
10	Tibati	AD-Tib-CSI-2	CMA Tibati

Région du Sud :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Douala	SU-Dou-HD-1	HD de Douala
2	Zéngé	SU-Zen-CSI-1	CSI de Ndou
3	Lékolé	SU-Lek-CSI-1	CSI Akoué
4	Ambo	SU-Amb-CSI-1	CMA Koué
5	Douala	SU-Dou-HD-1	HD Douala

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

Les fournisseurs nationaux ou internationaux de la liste restreinte ci-dessous établie à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°D13/49/AM/MINSANTE/DEP/2016 du 19 février 2016 sont invités à participer au présent Appel d'Offres. Il s'agit de :

Prestataires concernés	Equipements à fournir
1- NUMELEC CAMEROUN BP 17045 Douala Tel : 233 437 785 Email : numelec@cam@yahoo.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Petit Matériel et Consommables - Mobilier Médical - Equipements de laboratoire - Equipements d'anesthésie/réanimation et suppléance fonctionnelle - Equipements de thérapie exploratoire fonctionnelle et surveillance - Equipements d'imagerie (ectrographie) - Equipements de consultation périnatale et maternelle - Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie - Equipements de désinfection et stérilisation
2- Groupe FSE 60 Rue Focamp 75012 Paris France Tel : +33(0) 1 44 74 68 65 / 237 699 722 944 Email : info@fse-export.com	
3- MEDI BEST SARL BP 12188 Douala Tel: 233 411 421/ 233 407 481 Email: medbest2001@yahoo.fr	
4- MICHELIS SA 2 Luitberg 1253 Stronbeek-Bever - Belgique Tel : +32 (0) 2 268 45 18 Email : info@micchels.be - info@micchels.be	
5- SSM CAMEROUN SARL BP 11524 Yaoundé Tel: 222 218 425 Email: info@ssm.cm@gmail.com	
6- CEDI Europe bv Straatweg 62, 3021 BR Rotterdam - Netherlands Email: rotterdam@cedi-europe.com	

7. FINANCEMENT

Le financement des prestataires est assuré conjointement par la KfW (Contrat 6142 N° 2005 66 172) et le C2D (Convention d'affectation N° : CCM 5015 01 L)

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission pour chacun des lots sollicités.

Code	Montant caution (FCFA)
Eq1.1-EN	15 000 000
Eq1.2-NOVADISU	10 000 000

Cette caution sera établie par une banque de premier ordre ou Compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO ou par une banque de premier ordre à l'étranger, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables

- A la Division des Etudes et Projets (DEP - MINSANTE) : à côté du siège de la Croix-Rouge - Yaoundé
: Tel. 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 977 73 71 97 - E-mail : depminsante@gmail.com
- Auprès de l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) CFAHERA. Email : amogfa2017@gmail.com situé au 3^e étage de l'immeuble « La Solidarité » au quartier Messa à Yaoundé.

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu auprès du Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sis à l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité du siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé. Tél : 2 22 03 59 09 / 2 22 22 02 26, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original d'une quittance de versement au Trésor public d'une somme non remboursable de quatre cent mille (400 000) francs CFA, ou l'ing de frais d'achat du DAD. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP, FAX, Téléphone, E-mail).

11. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires « papier » dont un (01) original et six (06) copies accompagnées de 03 CD contenant chacun une copie numérique de l'offre (en formats WORD, EXCEL et PDF) respectivement marqués comme tels, conformément aux prescriptions du RPAO du Dossier d'Appel d'Offres, devra parvenir au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sis à l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité du siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél : 2 22 03 59 09 / 2 22 22 02 26, au plus tard le 20/07/2019 à 11 heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

« N° 1219 /ADIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du 20/07/2019 pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

12. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque ou premier officier ou Compagnie d'assurance agréée telle que prévu à l'art 8, ou le non respect des modalités des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. OUVERTURE DES PLS

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) se fera en un temps et aura lieu le 20/07/2019, à partir de 12 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint, du Ministère de la Santé Publique dans la salle de réunion située au troisième étage de l'immeuble « La Solidarité » à Messa - Yaoundé.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

a. Critères éliminatoires

- 1) Offre non exhaustive (la soumission doit inclure les trois offres administratives, techniques et financières)
- 2) Absence de la caution de soumission
- 3) Non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres
- 4) Absence d'un prix unitaire prévu dans le BPU
- 5) Dossier administratif du partenaire local incomplet si le prestataire est étranger (le cas échéant)
- 6) Absence de catalogues et prospectus décrivant le matériel dans l'offre technique
- 7) Fausse déclaration ou Présence des documents falsifiés dans le dossier de soumission
- 8) Absence d'une attestation de solvance financière délivrée par une banque de 1^{er} ordre dont le montant est supérieur à 50% du montant prévisionnel.
- 9) Absence de garantie supérieure ou égale à 24 mois sur les prestations
- 10) Absence de l'engagement pour la gravure indélébile de la mention « **CMR/PC/MINSANTE/ KAV /AFD /2019** » sur le matériel portatif et les instruments
- 11) Non validation d'au moins 80% des caractéristiques techniques des équipements majeurs lots
- 12) Note technique sur les critères essentiels inférieure à **70% de oui**
- 13) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public (modèle libre)

b. Critères essentiels

Ils sont relatifs à

- la présentation de l'offre
- les références spécifiques de l'entreprise (au moins trois au cours des dix (10) dernières années)
- l'expérience de la structure locale chargée de la maintenance
- le nombre et la qualification du personnel technique proposé
- l'organisation, la méthodologie, et le planning d'exécution des prestations
- la conformité des spécifications techniques du matériel proposé
- la déclaration d'engagement datée et signée par le prestataire et son éventuel partenaire local
- l'existence d'un projet de contrat de maintenance et liste des pièces de rechange
- la conformité du délai de livraison
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAF et CCT) paraites et signés à la dernière page)

15. METHODE DE SELECTION

Le soumissionnaire sera choisi suivant la méthode du moins disant en plus de satisfaire les critères essentiels et éliminatoires énumérés et de justifier de la capacité financière requise.

Chaque lot attribué fera l'objet d'un contrat séparé.

16. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tout soumissionnaire éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos des documents d'invitation à soumissionner peut les demander par email à l'adresse suivante : E-Mail : demandsante@gmail.com ou amc2017@gmail.com avec copie à af@voiesante.gov.rw.

Une réponse écrite sera donnée à toute demande de clarification concernant les documents d'invitation à soumissionner.

Des exemplaires écrits de la réponse (incluant une explication de la demande de clarification, mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les soumissionnaires qui auront reçu les Documents d'invitation à soumissionner avec copie à af@voiesante.gov.rw.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables

- A la Division des Etudes et Projets (DEP - MINSANTE), à côté du siège de la Croix-Rouge à Yaguende. Tél : 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 677 73 77 97 E-mail : demandsante@gmail.com
- Après de l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMC) GFA/HERA, Email : amc2017@hera.rw situé au 3^e étage de l'immeuble « la Solidarité » au quartier Mossi à Yaguende.

Amplifications :

MINI (pour publication)
FORSEAM pour publication
CADREMI/MTI
Viesante (DEP/AMC)
D2 Akuku
RICHARD/SANTÉ
Bureau des études (pour ouvrage)
MINSANTE
AF
HERA

Fait à Yaguende le 13 MAR 2017

Le Ministre de la Santé Publique



Masironda Hahoboro

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Project Owner: MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SPECIALIZED TENDERS BOARD FOR JOINT PROGRAM
(CSPM-PC)

RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER
(In Emergency procedure)

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM-PC /2019 of _____ to supply
*hospital equipment in some health facilities in the Far-North, North, Adamawa and
South Regions*

MPH – AFD/KfW Joint Program

Funding: KfW / C2D

Budget head:

- BMZ N°: 2006 66 172
- CA N°: CCM 6016 01 L

CALL FOR TENDERS

←

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Patrie

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

CALL FOR TENDERS (In emergency procedure)

N° 13-55 /AOIR/ MINSANTE/CSPM-PC /2019 of 13 July 2019 to supply hospital equipment in some health facilities in the Far-North, North, Adamawa and South Regions

1. Purpose of the International Invitation to tender

Under the joint Programme with AFD/KfW, the Minister of Public Health has initiated an extensive programme of rehabilitation and equipment of health facilities in the ten regions of the country.

The aim of the programme is the improvement of availability of quality healthcare services through the rehabilitation and further development of health infrastructure and equipment to reach the millennium development goals (4 and 5) relating to maternal and child health.

The first phase of this large programme concerns the Far North, the North, Adamawa and South regions. This program is supported by AFD and KfW funds.

In this context, The Minister of Public Health launches for this phase an international restricted tender procedure to provide hospital equipment, furniture, in some health facilities in the Far North, North, Adamawa and South regions.

Types of health facilities concerned:

- District Hospital (HD),
- Medical health Centre (CMA),
- Integrated Health Centre (CBI).

It should be noted that Health facilities should remain operational while installation of equipments.

2. Nature of services

The services of this contract are to supply the following group of medical equipment:

- Minor medical equipments and consumables
- Medical furniture
- Laboratory equipments
- Arthroscopy and rehabilitation, Functional Rehabilitation equipments
- Therapy, functional exploratory examination and checking equipments
- Medical imaging (ultrasound) Equipment
- Prenatal and maternity care equipments
- Operating-theatre and Surgical instruments
- Disinfecting and sterilizing equipments

3. Execution deadline, number of boreholes and Estimated budget

This deadline is 120 days including installation work on site and tools lifted from the date of withdrawal of the service order to start works.

4. Batches

The approved tender consists of two batches

3. Estimated cost and Health facilities concerned

The budget to supply the equipments in the health facilities in the Far North, North, Adamawa and South Regions of Cameroon is as follows

Batch	Code	Regions concerned	Number of health facilities to be equipped	Indicative Budget (VTA) FCFA per Zone
Batch 1(EN)	Eq1.1_EN	Far North	42	700 000 000
Batch 2 (NO-AD-SU)	Eq1.2_NO-AD-SU	North	13	644 000 000
		Adamawa	10	
		South	05	

The list of health facilities to be equipped
- Batch 1; Code Eq1.1_EN for Far North Region

N°	Health Districts	Code	Health facilities	N°	Health Districts	Code	Health facilities
1	Moussé Azoué	ENMAR-HD-1	CMHC Moussé	29	Reine	ENRea-CS-1	CS Moussé
2		ENMAR-CS-1	CS UFRHC Moussé	30	Reine	ENRea-CS-2	CS Moussé
3		ENMAR-CS-2	CS Moussé	31	North	ENMar-HD-1	HD Moussé
4		ENMAR-CS-3	Département Adjoint de Douala	32		ENMar-CS-2	CMHC Moussé
5		ENMAR-CS-4	CS Oued Zangha	33		ENMar-CS-1	EN Moussé
6	Ngourou	ENMAR-CS-5	CS Yoko	34	ENMar-CS-3	CS Moussé	
7		ENMar-CS-2	CS Tinda	35	ENMar-CS-1	CS Moussé	
8		ENMar-CS-3	CS Moussé	36	ENMar-CS-2	CS Moussé	
9		ENMar-HD-1	HD Moussé	37	Reine	ENRea-CS-1	CS Moussé
10	Ngaoundou	ENMar-CS-1	CS Foyou	38	Maroua Léon	ENMar-CS-1	CS Moussé
11		ENMar-CS-2	CS Ouhang	39	Moundou	ENMar-CS-1	CS Moussé
12		ENMar-CS-3	CS Gany	40	Tchoum	ENMar-CS-1	CS Moussé
13	Ngaoundou	ENMar-CS-4	CS Foyou UFRHC Moussé	41	Maroua	ENMar-HD-1	HD Moussé
14		ENMar-CS-5	CS Moussé	42	Maroua	ENMar-CS-1	CS Moussé
15		ENMar-CS-1	CS Moussé				
16		ENMar-CS-2	CS Moussé				
17	Ngaoundou	ENMar-CS-3	CS Moussé				
18		ENMar-CS-4	CS Moussé				
19		ENMar-CS-5	CS Moussé				
20	Ngaoundou	ENMar-CS-1	CS Moussé				
21		ENMar-CS-2	CS Moussé				
22		ENMar-HD-1	HD Moussé				
23	Ngaoundou	ENMar-CS-1	CS UFRHC Moussé				
24		ENMar-CS-2	CS Moussé				
25	Ngaoundou	ENMar-CS-1	CS Moussé				
26		ENMar-CS-2	CS Moussé				
27	Ngaoundou	ENMar-CS-1	CS Moussé				
28		ENMar-CS-2	CS Moussé				

Batch 2: Code Eqt.2 NO-AD-SU for North, Adamawa and South Regions

North Region

No	Health Districts	Code	Health facilities
1	Guida	NO-Gui-CSI-1	CSI Douaoua
2	Golokobe	NO-Gol-CSI-1	CSI Bessab
3	Lagdo	NO-Lag-CSI-1	CSI Djoussou
4	Lagdo	NO-Lag-CSI-2	CSI Goundou
5	Lagdo	NO-Lag-HD-1	HD Lagdo
6	Maye Oulou	NO-May-CSI-1	CSI Mayoundou
7	Pala	NO-Pal-CSI-1	CSI Badjengo
8	Pala	NO-Pal-CSI-2	CSI Houndou
9	Ray Bouba	NO-Ray-CSI-1	CSI Bessab
10	Ray Bouba	NO-Ray-CSI-2	CSI Boussou
11	Ray Bouba	NO-Ray-CSI-3	CSI Koundou
12	Tcholé	NO-Tch-CSI-1	HD Tcholé
13	Tcholé	NO-Tch-HD-1	HD Tcholé

Adamawa Region

No	Health Districts	Code	Health facilities
1	Banyo	AD-Ban-HD-1	HD Banyo
2	Banyo	AD-Ban-CSI-1	CSI Goundou
3	Mezouga	AD-Mez-CSI-1	CSI Louga
4	Ngaoundéré urbain	AD-Nga-CSI-1	Boussou
5	Ngaoundéré rural	AD-Nga-CSI-2	CSI Ngaoundéré
6	Ngaoundéré rural	AD-Nga-CSI-3	CSI Ngaoundéré
7	Ngaoundéré rural	AD-Nga-CSI-4	CSI Ngaoundéré
8	Dikoua	AD-Dik-HD-1	HD Dikoua
9	Dikoua	AD-Dik-CSI-1	CSI Dikoua
10	Tchoua	AD-Tch-CSI-1	CSI Tchoua

South Region

No	Health Districts	Code	Health facilities
1	Djoum	SU-Djo-HD-1	HD de Djoum
2	Zoéla	SU-Zoa-CSI-1	CSI de Zoéla
3	Lougou	SU-Lou-CSI-1	CSI de Lougou
4	Aydehem	SU-Ayh-CSI-1	CSI de Aydehem
5	Ouesso	SU-Ous-HD-1	HD Ouesso

6. Participation and origin

International and national suppliers of the below charted established following the reception of the call for interest N°013/42/AMMINSANTE/CEP/2016 of 18th February 2016 are invited to take part in the pre-qual for tenders

Candidates	Equipments to supply
1- NUMELEC CAMEROUN BP 17046 Douala Tel: 237 437 756 Email: numelec@numelec.cm	<ul style="list-style-type: none"> - Minor medical equipments and consumables - Medical hardware - Laboratory equipments - Ancillary and maintenance Functional Substituted equipments
2- Groupe FSE NO Rue Fecamp 75012 Paris France	

Candidates	Equipments to supply
Tel: +33(0) 144 74 68 65 / 237 693 722 944 Email: info@fse-export.com	<ul style="list-style-type: none"> - Therapy, functional exploratory examination and checking equipments - Medical imaging (ultrasound) equipments - Prenatal and maternity care equipments - Operating theatre and Surgical instruments - Disinfecting and sterilizing equipments
3- MEDI BEST SARL BP 12188 Douala Tel: 233 411 421 / 233 407 491 Email: medbest2001@yahoo.fr	
4- MICHIELS SA 2 Luitberg 1853 Strombeek-Bever - Belgique Tel: +32 (0) 2 264.45.16 Email: michiels.be - info@starmichiel.be	
5- SSM CAMEROUN SARL BP 11824 Yaoundé Tel: 222 218 425 Email: info@ssm-biomed.com	
6- CEDI Europe bv Straatweg 62, 3621 Bz Beukelen - Netherlands Email: catherine@cedieurope.com	

7. Financing

The carrying out of the rehabilitation of infrastructure of some Health Facilities is financed by a loan (according to (Contract BMZ N° 2006 65 173) and C2D (according to law convention CCM 6015 01 L).

8. Bid bond

Each bidder shall provide to his bid, a bid bond whose value shall correspond to specific terms. The bid bond shall be issued by a first-ranking banking institution or any insurance Company approved by the Ministry in charge of Finance as on the list presented in section 12 of this tender file or by a foreign first class bank.

The bid bond shall remain valid, thirty days after the expiry date of the bid. The amounts are fixed as follows:

Code	Bid bond (FCFA)
Eq1-1EN	15 000 000
Eq1.2-NYADISSU	13 000 000

9. Consultation of tender file

The Tender file can be consulted during working hours at:

- The Division of Studies and Projects - near Red Cross Head Office - Yaoundé

Tel: 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 674 35 71 07 - E-mail: dspermanato@gmail.com

- The Project Officer Assistant GEFA-HERA office, located at the 3rd floor building - La Tour d'ivoire - Yaoundé, Yaoundé Email: amogla2017@gmail.com

10. Acquisition of tender file

The Tender file in the French language may be obtained from the Tenders Department of the Ministry of Public Health near to the Red Cross Head Office - Yaoundé Tel: 2 22 03 58 68 / 2 22 22 02 26 as from publication of this notice upon presentation of a receipt of payment to the Treasury of non refundable sum of four hundred thousand (400,000) FCFA.

When they go for the acquisition of tender files, bidders shall register and give their full addresses (P.O. Box, Fax, Telex, Telephone numbers).

11. Submission of bids

Each tender drafted in English or French in 07 (seven) copies including 01 original and 06 copies, to be prepared

by three (3) CD-ROM containing electronic copies (WORD, EXCEL and PDF files) marked as such, should be forwarded to the Contracts Department of the Ministry of Public Health near to the Red Cross Head Office - Youmbe tel. 2 22 03 59 09/ 2 22 22 02 26 - no later than 15/05/2019 at 11 am local time in a sealed envelope.

Beyond this time, no offers will be accepted. No regularly submitted offer may not be modified or removed and shall be marked.

"RESTRICTED INTERNATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 12/19 53 (ADIR/ MINSANTE/CSPM-PC/2019 of 15/05/2019 to carry out the selection of suppliers of hospital equipment in some health facilities in the Far-North, North, Adamawa, and South Regions.

NOTE: To be opened only at the bid opening session.

12. Admissibility of offers

The administrative documents required shall be produced in originals or true copies certified by the witness services, and in accordance with the Special Rules and Regulations of the invitation to tender. Otherwise the bid shall be rejected. They shall not be older than three (3) months and shall not be produced after the opening of the tender file.

Any bid not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the bid without further appeal.

13. Opening of bids

Bids (*Administrative documents, technical and financial bids*) shall be opened at one session on 21/05/2019 at 12pm, local time, by the Office of Coordination Unit of Joint Program (UCFC) of the Ministry of public health Floor N°4 building « La Solidarité » in the presence of bidders or their authorized representatives with right proof of their mandate.

14. Evaluation criteria

Evaluation will be in accordance with the said criteria playoffs, then according to the criteria considered essential in the binary system (yes or no).

a. Eliminary criteria

- 1) Non-exhaustivity of the bid (the bid shall include administrative, technical and financial file)
- 2) Absence of the bid bond
- 3) Non-respect of the models of the tender file documents
- 4) Absence of a unit price provided in the BPU
- 5) Incomplete administrative file of the local partner if the bidder is an international supplier
- 6) Absence of catalogs, prospects of equipment in the technical file
- 7) Presence of forged documents in the bid document
- 8) Absence of attestation of Financial capacity or attestation of solvency established by first ranking institution with an amount higher than 50% of the estimated budget
- 9) Absence of warranty ≥ 24mths
- 10) Absence of engagement for engraving the text « *CMR/PC/MINSANTE/ KIV/AFD/2019* » on instruments and portable equipment
- 11) Non-compliance of minimum 80% of technical specifications of main equipments listed
- 12) Technical marks on external criteria less than 70% of yes
- 13) Absence of declaration of non participating a public contract procedure on your site

b. Essential criteria

- General presentation of the bid
- Specific references of the company, at least three references in the past ten (10) years
- Experience of the local partner in charge of the maintenance (contracts, facilities, personnel)
- Number and qualification of site personnel
- Organization, methodology, work schedule
- Compliance of the technical specifications of the equipment
- Engagement from provider and his eventual local technical partner
- Project of maintenance contract for equipment / List of spare parts
- Delivery of equipment
- Proof of acceptance of the market conditions (CCAP and CST related)

N.B. Only tenders that have obtained at least 70% "yes" on the essential criteria above will be qualified for the financial evaluation.

15 Selection method

The bidder shall be selected according to the lowest bid method if the estimatory and essential criteria are fulfilled and also if the bidder shows his financial ability

Each batch awarded will constitute a separate contract

16 Validity of offers

Bidders shall remain committed to their bids for one-hundred and twenty (120) days from the deadline set for the submission of tenders

17 Complementary information

A bidder can email a request for clarifications on bid documents to the following E-mail address: deparstudies@gmail.com and anopta2017@gmail.com with copy to afiyazou@afid.org

A written reply including the initial request will be emailed to the requester with copy to other bidders that have confirmed their participation

Further information may be obtained during working hours from:

- Contact of the Division of Studies and Projects – near Ford Cross Head Office – Yaoundé

Tel : 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 677 73 71 97 – E-mail deparstudies@gmail.com

The Project Owner Assistant GFA/HERA office located at the 3rd floor building - La Solidarité - Yaoundé
E-mail anopta2017@gmail.com

Yaoundé, 13 AUG 2019

The Minister of Public Health

Copies to :

- GPP (in publication)
- SCPT/CAAP/In publication
- CAAP/CAAP
- SCPT/CAAP/In publication
- ATTACHES/INVEST/In publication
- F2/In publication
- SCPT/CAAP/In publication
- ARCHIVE
- AFID
- ABE



Manassés Malachie

MAITRE D'OUVRAGE : Ministre de la Santé Publique

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°3 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)



SOMMAIRE

A. GENERALITES	23
Article 1 ^{er} : Portée de la soumission	23
Article 2 : Financement	23
Article 3 : Fraude et corruption	23
Article 4 : Candidats admis à concourir	24
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine	24
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire	24
6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :	24
Article 7 : Visite des sites des prestations	25
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	25
Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	25
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours	26
Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres	27
C. PREPARATION DES OFFRES	27
Article 11 : Frais de soumission	27
Article 12 : Langue de l'offre	27
Article 13 : Documents constituant l'offre	27
Article 14 : Prix de l'offre	28
Article 15 : Monnaies de l'offre	30
Article 16 : Documents attestant de l'admissibilité du Soumissionnaire	30
Article 17 : Documents attestant de l'admissibilité des fournitures	30
Article 18 : Documents attestant de la conformité des fournitures	30
Article 19 : Documents attestant de la qualification du Soumissionnaire	31
Article 20 : Caution de soumission	31
Article 21 : Délai de validité des offres	32
Article 22 : Forme et signature de l'offre	32
D. DÉPÔT DES OFFRES	32
Article 23 : Cachetage et marquage des offres	32
Article 24 : Date et heure limites de dépôt des offres	33
Article 25 : Offres hors délai	33
Article 26 : Modification, substitution et retrait des offres	33
E. OUVERTURE DES PLS ET EVALUATION DES OFFRES	34
Article 27 : Ouverture des plis et recours	34
Article 28 : Caractère confidentiel de la procédure	35
Article 29 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autonté Contractante	35
Article 30 : Conformité des offres	35
Article 31 : Evaluation de l'offre technique	36
Article 32 : Qualification du soumissionnaire	36
Article 34 : Conversion en une seule monnaie	36
Article 35 : Evaluation des offres au plan financier	37
Article 36 : Marge de préférence	37
Article 37 : Comparaison des offres	37
F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	37
Article 38 : Attribution	37
Article 39 : Droit de l'Autonté Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	37
Article 40 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché	38
Article 41 : Notification de l'attribution du marché	38
Article 42 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours	38
Article 43 : Signature du marché	38
Article 44 : Cautionnement définitif	38

A. Généralités

Article 1^{er} : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante, définie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres International Restreint pour **la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud**. Ces prestations sont décrites dans le Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définies dans le RPAO.

1.2. Les Soumissionnaires retenus, ou attributaires, doivent achever les prestations dans les délais indiqués dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations ou des délais fixés dans lesdits ordres de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

1.4 Les termes 'Autorité Contractante' et 'Maître d'Ouvrage' sont interchangeable

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés. En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. Sont considérées comme des « pratiques collusoires », toutes formes d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

v. Le "conflit d'intérêt" est toute situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption, s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives ou encore s'est retrouvé en situation de conflit d'intérêt pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période

n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'inités, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré qualification

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après

a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément aux conventions de financement ;

b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il

(i) Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres, ou

(ii) Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 22, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion,

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est

(i) juridiquement et financièrement autonome,

(ii) administrée selon les règles du droit commercial et

(iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe de l'Autorité Contractante

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO (Article 7)

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, le transport, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées, ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre

a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire

b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une

pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. la production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. les litiges en cours ;
- v. la disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;

b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;

c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;

d. Le membre du groupement désigné comme mandataire représentera l'ensemble des entreprises vis à vis de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;

e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 36 du RGAO.

Article 7 : Visite des sites des prestations

7.1. Il est demandé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des prestations et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des prestations. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisant si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures et services connexes faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s)

additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce N°1 La Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce N°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce N°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce N°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce N°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce N°6 Le Cahier des Spécifications Techniques (CST) ;

Pièce N°7 Le cadre du sous détail des Prix Unitaires ;

Pièce N°8 Le cadre du Bordereau des Prix ;

Pièce N°9 Le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;

Pièce N°10 Le modèle de marché ;

Pièce N°11 Les modèles de pièces à joindre au dossier de soumission :

- 1) La liste du matériel spécifique affecté à la réalisation de la prestation ;
- 2) Expérience dans le domaine concerné par l'Appel d'Offres ;
- 3) Liste du personnel technique dédié ;
- 4) Modèle de déclaration d'intention de soumissionner ;
- 5) Modèle de soumission ;
- 6) Modèle de caution de soumission ;
- 7) Modèle de cautionnement définitif ;
- 8) Modèle de caution d'avance de démarrage ;
- 9) Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;
- 10) Modèle de déclaration de disponibilité ;
- 11) Modèle d'Attestation de surface financière ;
- 12) Déclaration d'Engagement ;
- 13) Modèle de déclaration sur l'honneur de la visite des sites ;

Pièce N°12 La liste des établissements bancaires, organismes financiers et compagnies d'Assurances de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

8.2 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1 Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO. L'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au plus tard quatorze (14) jours pour les AON et vingt et un (21) jours pour les AOI avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

9.2 Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Elle doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours ouvrables pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

9.5. En cas de désaccord entre le requérant et le Maître d'Ouvrage, le recours est porté au Comité chargé de l'examen des recours. Ce recours n'est pas suspensif.

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1 L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 24.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- n'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 20 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément

aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ,

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires conformément aux articles 6.1, 6.2 et 19 du RGAO.

b.2. Propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment

- i. une description détaillée des caractéristiques techniques des équipements à fournir accompagnée des prospectus techniques conformément à l'article 18 du RGAO ;

- ii. une note méthodologique portant sur une analyse de la réalisation des prestations et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, déclaration de visite du site le cas échéant, etc.).

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Spécifications Techniques (CST).

b.4. Commentaires (facultatif)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Devis estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 20.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 14 : Prix de l'offre

14.1 Les conditions générales types des prix sont régies par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de commerce internationale à la date de l'appel d'offres ou à la date spécifiée dans le RPAO.

14.2 Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix fournis en annexe

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations

d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées aux Conventions de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes seront présentés de la manière suivante.

- a. Pour les fournitures fabriquées au Cameroun
 - i. le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
 - ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
 - iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.
- b. Pour les fournitures à importer :
 - i. le prix des fournitures CIF- lieu de destination, ou CIF-port de destination, tel que stipulé au RPAO ;
 - ii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures du lieu de destination indiqué (CIF) à leur destination finale (site du Projet) spécifiée au RPAO ; et
 - iii. le prix des fournitures à importer peut être indiqué FCA lieu de destination ou CPT lieu de destination, si le RPAO le stipule ; à la place du prix CIF indiqué en (b)(i) ci-dessus.
- c. Pour les fournitures déjà importées :

[Pour des fournitures déjà importées, le prix indiqué sera différent de la valeur originelle d'importation de ces fournitures déclarée en douane, et devra inclure toute réduction ou toute marge de l'agent ou du représentant local, ainsi que les coûts locaux y afférents, à l'exclusion des droits de douanes et taxes d'importation déjà payés et/ou restant à payer par le Fournisseur. Par souci de clarté, il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer : (a) leur prix comprenant les droits de douanes et d'importation initiaux, (b) le montant de ces mêmes droits de douanes et d'importation, et (c) leur prix, hors-taxes d'importation qui est la différence entre les montants (a) et (b).]

 - i. le prix des fournitures, incluant la valeur d'importation initiale des fournitures, et la marge (ou réduction) éventuelle, ainsi que les autres coûts associés, et les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés ou à payer sur les fournitures déjà importées ;
 - ii. les droits de douanes et autres taxes d'importation déjà payés (justifiés par des documents) ou à payer sur les fournitures déjà importées ;
 - iii. le prix des fournitures obtenu par différence de (i) et (ii) ci avant ;
 - iv. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues au Cameroun si le Marché est attribué ;
 - v. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.
- d. Pour les services connexes, autres que transports intérieurs et autres services nécessaires pour acheminer les fournitures à leur lieu de destination finale, lorsque de tels services connexes sont requis :
 - i. le prix de chaque élément faisant partie des services connexes y compris ;
 - ii. tous les droits de douane, taxes sur les ventes et autres taxes similaires perçues sur les services connexes au Cameroun si le marché est attribué.

14.3. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché

et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 30.3 du RGAO

14.4 Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 15 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés dans les monnaies précisées ci-après

- a Pour les fournitures et services en provenance du Cameroun, les prix seront libellés en franc CFA ;
- b Pour les fournitures et services en provenance d'un pays autre que celui de l'Autorité contractante les prix seront libellés dans la monnaie du pays d'origine des fournitures ou en Euros.

Article 16 : Documents attestant de l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO

Article 17 : Documents attestant de l'admissibilité des fournitures

17.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

17.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 18 : Documents attestant de la conformité des fournitures

18.1. Pour établir la conformité des fournitures et services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

18.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

18.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

18.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le

le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques.

Article 19 : Documents attestant de la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange correspondant aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 20 : Caution de soumission

- 20.1 En application de l'article 13 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 20.2 La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 21.2 du RGAO.
- 20.3 Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des marchés comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 20.4 Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 20.5 La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le cautionnement définitif requis.

20.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
- ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 33 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu :

- i. manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 43 du RGAO ; ou
- ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 44 du RGAO
- iii. refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 21 : Délai de validité des offres

21.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 24 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

21.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 20 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

21.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 22 : Forme et signature de l'offre

22.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans le RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

22.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

22.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 23 : Cachetage et marquage des offres

- 23.1 Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 23.2. Les enveloppes Intérieures et extérieures :
- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 23.3. Les enveloppes Intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été ouverte.
- 23.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 23.1 et 23.2 susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 24 : Date et heure limites de dépôt des offres

- 24.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 23.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'offres.
- 24.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 25 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'article 24 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 26 : Modification, substitution et retrait des offres

- 26.1. Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 22.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 26.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 23 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 26.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 26.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 26.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 20.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 27 : Ouverture des plis et recours

- 27.1 La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 27.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 27.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre Y compris tout rabais *(en cas d'ouverture des offres financières)* et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 27.4 Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 26 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 27.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs (remises), et leurs délais. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 27.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre Délégué à la Présidence Chargé des Marchés Publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.
- 27.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée et à l'Autorité chargée des marchés publics. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son rapport le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 28 : Caractère confidentiel de la procédure

28.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.

28.2 Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

28.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 29.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 29 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

29.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'article 33 du RGAO.

29.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 30 : Conformité des offres

30.1. La sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

30.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

30.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Les divergences ou omissions substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

30.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

30.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 31 : Evaluation de l'offre technique

- 31.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 31.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 18 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 31.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 30 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écarter l'offre en question.

Article 32 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 33 : Correction des erreurs

- 33.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :
- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
 - b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé ;
 - c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail du dit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 33.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 33.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 34 : Conversion en une seule monnaie

- 34.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.
- 34.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), en vigueur à la date limite de dépôt des offres dans les conditions définies par le RPAO.

Article 35 : Evaluation des offres au plan financier

35.1. La Sous-commission d'analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont elle aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 30, 31 et 32 du RGAO, comme indiqué ci-après.

35.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 14 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 35.2 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 14.4 du RGAO ;
- d. Les ajustements imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 36 du RGAO

35.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 36 : Marge de préférence

Si cette disposition est mentionnée dans le RPAO, les entrepreneurs nationaux peuvent bénéficier d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 37 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application des articles 35 et 36 ci-dessus.

F. Attribution du Marché

Article 38 : Attribution

38.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

38.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que leur plan de charge au moment de l'attribution.

38.3. Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins disante.

Article 39 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation du Ministre chargé des marchés publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

←

Article 40 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

L'Autorité Contractante, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15%, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiés dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 41 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres, fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie, confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que l'Autorité Contractante paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 42 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 42.1. Toute décision d'attribution d'un marché public par l'Autorité Contractante est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.
- 42.2 L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 42.3. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 42.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 42.5. En cas de recours, il doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours, avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.
- Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 43 : Signature du marché

- 43.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente, pour examen et avis, le cas échéant, au visa préalable du Ministre en Charge des Marchés Publics.
- 43.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.
- 43.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 44 : Cautionnement définitif

- 44.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, garantissant l'exécution intégrale des prestations, sous la forme stipulée dans le RPAO conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 44.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur,

émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire

- 44.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur
- 44.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

[Faint handwritten notes and a blue arrow pointing left]

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture
et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions
de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud,

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KW

Financement : KFW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Table des matières

PREAMBULE	42
ARTICLE 1 ^{er} - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO 1.1)	42
ARTICLE 2 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS (RGAO 1.1)	43
ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION (RGAO 1.2)	44
ARTICLE 4 - FINANCEMENT (RGAO 2)	44
ARTICLE 5 - MANOEUVRES FRAUDULEUSES ET CORRUPTION (RGAO 3.1)	44
ARTICLE 6 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION (RGAO 4.2)	44
ARTICLE 7- PROVENANCE DES MATERIAUX, MATERIELS ET FOURNITURES D'EQUIPEMENTS ET SERVICES (RGAO 5)	45
ARTICLE 8 - VISITE DES SITES (RGAO 7.1 ET 7.2)	45
ARTICLE 9 - PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RGAO 8)	45
ARTICLE 10 - ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (RGAO 9)	45
ARTICLE 11 - MODIFICATIONS DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES (RGAO 10)	46
ARTICLE 12 - LANGUE DE L'OFFRE (RGAO 12)	47
ARTICLE 13 - PRESENTATION DES OFFRES (RGAO 13)	47
ARTICLE 14 - ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE (RGAO 14)	50
ARTICLE 15 - MONNAIE DE COMPTE ET MONNAIE DE PAIEMENT (RGAO 15)	50
ARTICLE 16 - VALIDITE DES OFFRES (RGAO 21.1)	50
ARTICLE 17 - CAUTION DE SOUMISSION (RGAO 20)	50
ARTICLE 18 - REMISE DES OFFRES (RGAO 24.1)	50
ARTICLE 19 - OUVERTURE DES PLUS (RGAO 27.1)	50
ARTICLE 20 - VERIFICATION DES OFFRES (RGAO 33)	51
ARTICLE 21 - CONFORMITE DE L'OFFRE (RGAO 30)	51
ARTICLE 22 - EVALUATION DES OFFRES (RGAO 31, 35, 36)	51
ARTICLE 23 - ATTRIBUTION DU MARCHE (RGAO 38)	53

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

PREAMBULE

La fourniture et l'installation visées dans le présent Appel d'Offres International Restreint rentrent dans le cadre de la mise en œuvre d'un vaste projet visant à doter certaines FS des équipements adéquats dans la filière des soins mère et enfant.

Article 1^{er} - Objet de l'appel d'offres (RGAO 1.1)

Le présent Appel d'Offres International Restreint a pour objet la fourniture et l'installation de certains équipements hospitaliers dans certaines Formations Sanitaires ci-après des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud -Cameroun.

- Lot 1 : Région de l'Extrême-Nord -Cameroun (Code Eq1.1- EN),

N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaire	N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Maroua Rural	EN-MaR-HD-1	CMAQ Meskine	22		EN-Kar-CSI-2	CSI Mogam
2		EN-MaR-CSI-1	CS UEBC Dagal	23		EN-Mok-HD-1	HD Mokola
3		EN-MaR-CSI-2	CSI Dargala	24	Mokola	EN-Mok-CSI-1	CS UEBC Mokong
4		EN-MaR-CSI-3	Dispensaire Advent de Dogbé	25		EN-Mok-CSI-2	CSI Ouro Tada
5		EN-MaR-CSI-4	CSI Ouro Zangui	26	Hina	EN-Hin-CSI-1	CSI Gamdougoum
6		EN-MaR-CSI-5	CSI Yeldéo	27		EN-Hin-CSI-2	CS UEBC Zidim
7	Moutourwa	EN-Mou-CSI-2	CSI Tiling	28		EN-Hin-CSI-3	CSI Zoumoul
8	Kaelé	EN-Mbu-CSI-3	CSI Mouta	29	Bourha	EN-Bou-CSI-1	CSI Boukouia
9		EN-Kae-HD-1	HD Kaelé	30		EN-Bou-CSI-2	CSI Tcheyi
10		EN-Kae-CSI-1	CSI Djidoma	31	Mora	EN-Mor-HD-1	HD Mora
11		EN-Kae-CSI-2	CSI Gaban	32		EN-Mor-CMA-1	CMA de Waza
12		EN-Kae-CSI-3	CSI Garey	33		EN-Mor-CSI-1	CSI de Bourden
13	EN-Kae-CSI-5	CSI Fève EFLC Mapoussere	34	EN-Mor-CSI-3		CSI Privé Tala-Mokoxa	
14	Guidigis	EN-Gui-CMA-1	CMA Dziguilao	35	Pette	EN-Pet-CSI-1	CSI Fadare
15		EN-Gui-CSI-1	CSI Golonghini	36	Yagoua	EN-Yag-CMA-1	CMA Kaifou
16		EN-Gui-CSI-2	CSI de Kofide	37	Roua	EN-Rou-CSI-1	CSI Privé Protestant Soulede
17	Guere	EN-Gue-CSI-1	CSI Bangané	38	Maroua Urbain	EN-MaU-CSI-1	CSI Dougoi
18		EN-Gue-CSI-2	CSI Dampya	39	Mindil	EN-Mid-CSI-1	CSI Doyang
19		EN-Gue-CSI-3	CSI Nouldama	40	Tokombere	EN-Tok-CSI-1	CS Catholique Mayo-Quideme
20	Kar-hay	EN-Kar-CMA-1	CMA Datcheka	41	Mada	EN-Mad- HD -1	HD Helvetique de Mada
21		EN-Kar-CMA-2	CMA Tchahbali	42		EN-Mad-CSI-1	CSI de Kofia

L

- Lot 2 : Régions du Nord, Adamaoua et Sud (Code Eq1.2-NO/AD/SU).

Région du Nord :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Guider	NO-Gui-CSI-1	CSI Douroum
2	Golombe	NO-Gol-CSI-1	CSI Bissoli
3	Lagdo	NO-Lag-CSI-1	CSI Djpporoe
4	Lagdo	NO-Lag-CSI-2	CSI Gouna
5	Lagdo	NO-Lag-HQ-1	HD Lagdo
6	Mayo Oulou	NO-MaO-CSI-1	CSI Mandamba
7	Pitso	NO-Pit-CSI-1	CSI Badjenge
8	Pitso	NO-Pit-CSI-2	CSI Holma
9	Rey Boubia	NO-Rey-CSI-1	CSI Baikwa
10	Rey Boubia	NO-Rey-CSI-2	CSI Dotinga
11	Rey Boubia	NO-Rey-CSI-3	CSI Koinderi
12	Tcholliré	NO-Tch-CSI-1	CSI Gor
13	Tcholliré	NO-Tch-HQ-1	HD Tcholliré

Région de l'Adamaoua :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Banyo	AD-Ban-HQ-1	HD Banyo
2	Banyo	AD-Ban-CSI-1	CSI Sambo Labo
3	Meiganga	AD-Mei-CSI-1	CSI Lokofi
4	Ngaoundere urbain	AD-NgU-CSI-1	Boumdjere
5	Ngaoundere rural	AD-NgR-CSI-1	CSI Nyambaka
6	Meiganga	AD-Mei-CSI-2	CSI de Gumbela
7	Ngaoundere rural	AD-NgR-CMA-1	CMA Belej
8	Djohong	AD-Djo-HQ-1	HD de Djohong
9	Tignere	AD-Tig-CSI-1	CSI privé Catholique d'Alina
10	Tignere	AD-Tig-CSI-2	CMA Galm Tignere

Région du Sud :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Djoum	SU-Djo-HQ-1	HD de Djoum
2	Zoetele	SU-Zoa-CSI-1	CSI de Ndele
3	Lolodorf	SU-Loi-CSI-1	CSI Alég Boga
4	Ambam	SU-Amb-CMA-1	CMA Kye-Ossi
5	Olamze	SU-Ola-HQ-1	HD Olamze

Article 2 – Consistance des prestations (RGAO 1.1)

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture des équipements, la mise en service, la réception et la formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance pour les catégories d'équipements suivants.

- Petit Matériel et Consommables
- Mobilier Médical
- Equipements de laboratoire
- Equipements d'anesthésie/ réanimation et suppléance fonctionnelle
- Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance

- Equipements d'imagerie (échographie)
- Equipements de consultation prénatale et maternité
- Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie
- Equipements de désinfection et stérilisation

Article 3 – Délai d'exécution (RGAO 1.2)

Le délai d'exécution prévu pour la fourniture et l'installation des équipements est fixé à 120 jours. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

Article 4 – Financement (RGAO 2)

Le présent Appel d'Offres International Restreint est financé par la KfW (convention BMZ N° : 2006 66 172) et le C2D Santé (selon la convention d'affectation CGM 6016 01 L).

Article 5– Manœuvres frauduleuses et corruption (RGAO 3.1)

Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes :

Le prestataire déclare :

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître de l'ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003

Article 6 – Conditions Générales de Participation (RGAO 4.2)

6.1- Mode de participation

La participation à la présente consultation est restreinte aux entreprises ci –après :

Prestataires concernés	Equipements à fournir
1- NUMELEC CAMEROUN BP 17046 Douala Tel : 223 437 788 Email: numelecami@yahoo.fr	
2- Groupe FSE 60 Rue Fecamp 75012 Paris France Tel : +33(0) 144 74 68 85 / 237 699 722 944 Email: info@fse-export.com	<ul style="list-style-type: none"> - Petit Matériel et Consommables - Mobilier Médical - Equipements de laboratoire - Equipements d'anesthésie/ réanimation et suppléance fonctionnelle - Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance - Equipements d'imagerie (échographie) - Equipements de consultation prénatale et maternité - Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie - Equipements de désinfection et stérilisation
3- MEDI BEST SARL BP 12188 Douala Tel : 233 411 421/ 233 407 491 Email: medibest2001@yahoo.fr	
4- MICHIELS SA 2 Luitberg 1853 Strombeek-Bever - Belgique Tel : +32 (0) 2 268.45.18 Email: cmi@michiels.be - mfo@michiels.be	
5- SSM CAMEROUN SARL BP 11624 Yaoundé Tel : 222 218 425 Email: info@ssm-biomed.com	
6- CEDI Europe bv Straatweg 62, 3621 Br Breukelen – Netherlands Email: catherine@cedieurope.com	

6.2- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Division des Etudes et Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique sis à côté du siège de la Croix-Rouge - Yaoundé - Email depminsante@gmail.com, Tel 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 677 73 71 97 ou auprès de l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) GFA/HERA situé au 3ème étage de l'immeuble « la Solidarité » au quartier Messa à Yaoundé Email amogfa2017@gmail.com, dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

6.3- Retrait du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être obtenu auprès du Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique, situé à côté de la Croix-Rouge - Yaoundé, dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres, sur présentation de l'original d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **quatre cent mille (400 000) francs CFA**, au titre des frais d'achat du DAO.

Article 7- Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)

Les matériaux, les matériels du fournisseur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché sont réputés neufs et conformes aux normes européennes CE et peuvent provenir de tout pays.

Article 8 - Visite des sites (RGAO 7.1 et 7.2)

Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer, à ses frais, une visite des lieux et examiner les destinations finales des fournitures. Le soumissionnaire devra joindre au dossier technique **une déclaration sur l'honneur de ladite visite dûment signée par ses soins.**

Article 9 - Pièces constituant le Dossier d'Appel d'Offres (RGAO 8)

Le Dossier d'Appel d'Offres International Restreint comprend les documents suivants :

- Pièce N°1 La Lettre d'invitation à soumissionner
- Pièce N°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
- Pièce N°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce N°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Pièce N°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAF)
- Pièce N°6 Le Cahier des Spécifications Techniques (CST) ;
- Pièce N°7 Le cadre du sous détail des Prix Unitaires ;
- Pièce N°8 Le cadre du Bordereau des Prix ;
- Pièce N°9 Le cadre du Dévis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- Pièce N°10 Le modèle de marché ;
- Pièce N°11 Les modèles de pièces à joindre au dossier de soumission
 - 1) La liste du matériel spécifique affecté à la réalisation ;
 - 2) Expérience dans le domaine concerné par l'Appel d'Offres ;
 - 3) Liste du personnel technique dédié ;
 - 4) Modèle de déclaration d'intention de soumissionner ;
 - 5) Modèle de soumission ;
 - 6) Modèle de caution de soumission ;
 - 7) Modèle de cautionnement définitif ;

- 8) Modèle de caution d'avance de démarrage ;
- 9) Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;
- 10) Modèle de déclaration de disponibilité ;
- 11) Modèle d'Attestation de surface financière ;
- 12) Déclaration d'Engagement ;
- 13) Modèle de déclaration sur l'honneur de la visite des sites.

Pièce N°12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers et compagnies d'Assurances de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

Article 10 – Additif au dossier d'appel d'offres (RGAO 9)

10.1- Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils devraient s'en référer, par écrit, à l'adresse depminsante@gmail.com ou amogfa2017@gmail.com **avec copie** à l'AFD (afdyounde@afd.fr) en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), sis à l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité du siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél : 2 22 03 59 09/ 2 22 22 02 26

Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'un additif au Dossier d'Appel d'Offres. Ces additifs feront partie des documents d'Appel d'Offres. Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales et toute interprétation par un soumissionnaire des documents d'appel d'offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Administration

10.2 – Des additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par le Maître d'Ouvrage en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres à ces documents. Ces additifs seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du Dossier d'Appel d'Offres, **avec copie** à la DEP (depminsante@gmail.com) et à l'AFD (afdyounde@afd.fr).

Article 11 – Modifications du document d'Appel d'Offres (RGAO 10)

11.1 – Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier par « Additif » le Dossier d'Appel d'Offres. Les demandes d'éclaircissements doivent lui parvenir au moins une (01) semaine avant la date limite de dépôt des offres.

La modification sera notifiée, par correspondance directe, télex ou télécopie, à tous les candidats qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres, **avec copie** à la DEP (depminsante@gmail.com), amogfa2017@gmail.com et à l'AFD (afdyounde@afd.fr)

11.2 – Report des délais

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération de la modification due au fait de l'Administration dans la préparation de leurs soumissions, le Maître d'Ouvrage peut ajourner la date limite de dépôt des soumissions et en informer les candidats par correspondance directe ou par voie de presse



Article 12 – Langue de l'offre (RGAO 12)

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document échangés entre le Soumissionnaire et l'Administration seront rédigés en français ou en anglais.

Article 13 – Présentation des offres (RGAO 13)

13.1 – L'enveloppe extérieure

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devront être remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, respectivement marqués comme tel. Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une seule enveloppe extérieure portant la mention :

« APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »

13.2 – Les enveloppes intérieures

L'unique enveloppe extérieure contiendra 3 enveloppes intérieures portant respectivement les mentions « Enveloppe A », « Enveloppe B », « Enveloppe C ».

1°) l'Enveloppe « A » : DOSSIER ADMINISTRATIF

Elle contiendra :

Pièce N°	Désignation
A.1	La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint en annexe 4) signée et datée, timbrée pour les soumissionnaires locaux, faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité du soumissionnaire
A.2	- L'accord de groupement certifié par un notaire, le cas échéant
A.3	- Le pouvoir de signature le cas échéant
A.4	Une caution de soumission (suivant modèle joint en annexe 6) de montant respectifs de quinze millions (15 000 0000) FCFA pour le Lot 1 et treize millions (13 000 0000) FCFA pour le Lot 2 sollicité et d'une durée de validité excédant de 30 jours celle des offres ;
A.5	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ou par une banque de premier ordre à l'étranger
A.6	Une attestation de non redevance datant de moins de trois (03) mois signée des services fiscaux compétents pour les soumissionnaires locaux ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers
A.7	Une attestation de soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) datant de moins de trois (03) mois portant l'objet de l'Appel d'Offres pour les soumissionnaires exerçant au Cameroun ou une attestation d'un organisme de la sécurité sociale datant de moins de trois mois pour les soumissionnaires étrangers
A.8	Un document en cours de validité faisant ressortir les chiffres d'affaires du soumissionnaire (bilan, déclaration statistique et fiscale, etc.)
A.9	Une Copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité pour les soumissionnaires locaux.
A.10	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres au Trésor Public (400 000 FCFA)

Pièce N°	Désignation
A.11	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers
A.12	L'attestation de surface financière justifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités ou a accès aux facilités de crédits (suivant modèle joint en annexe 11) d'un montant égal à au moins 50% du budget indicatif prévisionnel
A.13	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP
A.14	Déclaration d'engagement signée et datée (Annexe 12)

N.B : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A4, A5, A10 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : **Cautiion de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO**

NB : Le dossier administratif devra aussi être produit en version électronique (fichier PDF) sur CD ROM (en 3 exemplaires).

2°) l'Enveloppe « B » : OFFRE TECHNIQUE

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation
B1	<p>Références de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des références générales de l'entreprise. Références spécifiques de l'entreprise dans le domaine des équipements biomédicaux au cours des dix (10) dernières années : joindre les premières et dernières pages d'au moins trois contrats >100 000 000 FCFA chacun et les PV de réception.
B2	<p>Qualité du personnel technique proposé par lot</p> <ul style="list-style-type: none"> La liste et les CV du personnel de maîtrise à déployer sur les chantiers d'installation ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme et leurs déclarations de disponibilité (modèle en annexe 10) <ul style="list-style-type: none"> Un (01) superviseur, niveau formation supérieure technique (≥ Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en projets similaires de fourniture d'équipements biomédicaux ou niveau Technicien Supérieur (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans. Un monteur, niveau minimum Bac technique, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en projets similaires de fourniture d'équipements biomédicaux.
B3	<p>Caractéristiques du matériel à fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir le descriptif technique des équipements en proposant des catalogues, prospectus spécifiques pour chaque équipement proposé Préciser l'origine du matériel (fabricant) et sa date de mise sur le marché Proposer une éventuelle alternative par rapport aux CST et préciser ses avantages qualité / coût

Pièce N°	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> Préconiser un (des) mode(s) de gravure(s) indélébile(s) sur le matériel portatif et les instruments.
B4	Methodologie, planning et délai d'exécution des prestations <ul style="list-style-type: none"> Actualisation/modification si nécessaire des CST précisés ; Methodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des opérations et le suivi de la garantie ; Planning détaillé d'exécution des prestations incluant les délais d'exécution et le programme d'approvisionnement, d'installation et de suivi de garantie.
B5	Déclaration d'engagement / Partenaire local <ul style="list-style-type: none"> Présence d'une déclaration d'engagement datée et signée par le prestataire et son éventuel partenaire local
B6	Preuve d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Spécifications Techniques (CST y/c répartition des équipements médicaux à fournir dans les différentes formations sanitaires) paraphés à chaque page et signés à la dernière page.
B7	La proposition de contrat de maintenance, la liste des pièces de rechange et les brochures de chaque équipement dûment paraphés ou cachetés par le soumissionnaire

NB : L'offre technique devra aussi être produite en version électronique (fichier PDF) sur CD ROM (en 3 exemplaires).

3°) l'Enveloppe « C » : OFFRE FINANCIERE

La troisième enveloppe intérieure portera la mention « Enveloppe C » et contiendra l'offre financière du soumissionnaire constituée des documents ci-après :

Pièce N°	Désignation
C1	La soumission sur papier timbré suivant le modèle joint (Annexe 5), signée et datée
C2	Le cadre du Sous-détail des Prix Unitaires suivant le modèle joint (Pièce 7)
C3	Le Bordereau des Prix Unitaires en chiffres et en lettres, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 8)
C4	Le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif complété, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 9)

N.B. : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur (autre que le blanc) aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

L'offre financière doit être entièrement paraphée. Elle devra aussi être produite en version électronique (pièces C1 à C4 sous format PDF+ pièces C2 à C4 sous format Excel et PDF) sur CD ROM (en 3 exemplaires).

Article 14 – Etablissement du Montant de l'offre (RGAO 14)

Le présent Appel d'Offres International Restreint est passé à prix unitaires, toutes taxes comprises, fermes et non révisables pour l'ensemble de ses prestations. Chaque offre devra être chiffrée en francs CFA et faire ressortir :

- le montant Hors Taxes (HT) ;
- le montant AIR / TSR (voir réglementation spécifique)
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer au prestataire

Article 15 – Monnaie de Compte et Monnaie de Paiement (RGAO 15)

La monnaie de compte et la monnaie de paiement sont le franc CFA.

Article 16 – Validité des offres (RGAO 21.1)

La période de validité des offres est de cent vingt (120) jours à partir de la date limite de dépôt desdites offres.

Article 17 – Caution de soumission (RGAO 20)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé ainsi qu'il suit :

Code	Montant de la caution en FCFA
Eq1.1-EN	15 000 000
Eq1.2-NO/AD/SU	13 000 000

Le cautionnement provisoire devra être constitué à la date de remise des offres par une banque ou Compagnie d'assurance agréée au Cameroun ou par une banque de premier ordre à l'étranger, suivant le modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres (annexe 6). Il devra être valable 30 jours (trente jours) au-delà de la date limite de validité des offres.

Le cautionnement pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé au Cameroun.

Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée, après remise des plis aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues, sur leur demande. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué

Article 18 – Remise des Offres (RGAO 24.1)

Les offres devront être déposées contre décharge au plus tard le _____ à 11 heures locales, au Service des Marchés du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), situé à proximité du siège de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, tél 2 22 03 59 09/ 2 22 22 02 26 sous plis fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera plus accepté

Article 19 – Ouverture des plis (RGAO 27.1)

L'ouverture des plis sera effectuée en un seul temps.

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à 12 heures précises, heure locale, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint du Ministère de la Santé Publique, dans la salle de réunions située au troisième étage de l'immeuble « La Solidarité » à Messa - Yaoundé. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance

d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix ayant une connaissance parfaite des offres.

Article 20 – Vérification des offres (RGAO 33)

20.1. La Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint du Ministère de la Santé Publique (CSPM-PC) se réserve deux semaines pour la vérification des offres et pour faire son choix. Elle rectifiera éventuellement le montant des offres sans que le soumissionnaire puisse faire quelque objection que ce soit à ce sujet.

20.2 Sur demande de la CSPM-PC, le soumissionnaire devra fournir par écrit, dans les sept (07) jours calendaires suivant cette demande tous les renseignements nécessaires à l'examen de son offre ou concernant les erreurs relevées dans celle-ci.

Article 21 – Conformité de l'offre (RGAO 30)

Le soumissionnaire devra présenter une offre suivant les exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Article 22 – Evaluation des offres (RGAO 31, 35, 36)

Après l'ouverture des plis par la CSPM-PC, les offres déclarées acceptables seront confiées à une Sous-commission d'analyse pour évaluation.

L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles sur la base suivante :

22.1- Evaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels seront attribués l'une des valeurs suivantes valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	Exhaustivité de l'offre (la soumission doit inclure les trois offres administrative, technique et financière)		
2	Présence de la caution de soumission		
3	Respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres		
4	Présence de tous les prix unitaires prévus dans le BFU		
5	Dossier administratif du partenaire local complet (pour prestataire étranger, le cas échéant)		
6	Présence dans l'offre technique - des catalogues et justificatifs requis dans le RPAO		
7	Absence de documents falsifiés dans le dossier de soumission		
8	Présence d'une attestation de surface financière délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre dont le montant est supérieur à 50% du montant prévisionnel du lot.		
9	Présence de garantie ≥ 24 mois sur les prestations		
10	Présence de l'engagement pour la gravure indélébile de la mention CMR/PC/MINSANTE/AFD/KIW/2019 sur le matériel portatif et les instruments.		
11	Validation d'au moins 80% des équipements majeurs listés		
12	Note technique sur les critères essentiels supérieure ou égale à 70% de oui		

N°	CRITERES	OUI	NON
13	Déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public		

Tout dossier qui obtiendra au moins un (01) « Non » à l'un de ces critères sera disqualifié et entraînera l'élimination de l'Offre. Cette élimination peut être constatée à l'ouverture des plis avec mention sur le Procès-Verbal d'ouverture des plis.

Evaluation des équipements majeurs

N.B. Un équipement est validé si ses caractéristiques (sous-critères) sont validées à 80%

N°	DESIGNATION	Oui	Non	Observations
1	Adoucisseur d'eau			
	Capacité : 50 litres			
	Débit : 10 litres/minute			
2	Agitateur vibrant type vortex			
	Vitesse réglable en continu 200 à 2000 tr/min			
3	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)			
	Hauteur du capot : réglable de 135 à 165 cm			
	Flux lumineux : 1 MW/cm ²			
	Piètement à hauteur réglable sur roulettes pivotantes			
	Minuterie : 0 à 12 heures			
	Puissance consommée : 100 à 130 W			
	Hauteur des tubes : entre 1149 mm et 1180 (+/-10%)			
	Dimensions hors tout minimales : h.1570xl.620xL. 1030mm			
	Accessoires livrés : 10 lampes de rechange par appareil			
4	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire			
	En acier inoxydable			
	3 grands tiroirs et catgutier 30 cases			
	2 étagères vitrées à portes coulissantes			
	Rails portes accessoires			
	Roue antistatique dont deux équipées de freins			
	Dimensions minimales : 150 x 70 x 45 cm			
5	Aspirateur de mucosités			
	Dépression réglable jusqu'à 700 mb avec sonde d'aspiration			
6	Aspirateur chirurgical à 2 bouches de 4 litres			
	Pompe d'aspiration silencieuse fonctionnant à sec et sans entretien			
	Débit minimal 60 l/min			
	Ensemble mobile sur roulettes pivotantes antistatiques			
	Dépression réglable de 0 à 950 millibars, contrôle par vacuomètre			
	Une commande par pédale et possibilité de la marche en continu			
	2 bouches récepteurs de 4 litres chacun avec système d'arrêt sur trop plein			
7	Aspirateur électrique double bocal 2 litres			
	Débit : 30 litres/minute			
	2 bouches de 1 litre minimum			
	1 vacuostat de 0-760 mm de Hg			
	A livrer avec 1 canule avec tube transparent et 1 tuyau d'aspiration.			
8	Aspirateur nasal bébé 30 ml			
	Manuel, à poire autoclavable, volume maximal 30 ml			
9	Autoclave rapide de paille 25 l			
	Capacité 25 litres			
	Cuve en acier inox 18/10			
	Porte avec dispositif de sécurité de fermeture			
	Manomètre de pression de 0 à 2 bars			

	Minuteur de cycles de 0 à 60 minutes			
	Température de 100 à 132°C			
	Thermostat de sécurité température et eau			
	Réservoir d'eau intégré pour production de la vapeur			
10	Autoclave horizontal 50 l env.			
	Fonctionnement automatique avec cycle de séchage			
	Habillage inox, couvercle et chambre en inox 304			
	Fermeture couvercle par volant			
	Puissance électrique maximale 2900W /50HZ			
	Température réglable de 100 à 132°C, régulation électronique, voyants de sécurité, alarmes, manomètre			
	Sécurité de fermeture de porte			
	Accessoires : 2 paniers en acier inox et 1 Bac à eau adoucie de 50 litres minimum			
	Prevoir évacuation condensats			
11	Bain-marie thermostaté			
	Bâti en acier inoxydable			
	Température pouvant s'élever jusqu'à 100°C et réglable par pas de 1°C			
	Capacité minimale : 12 litres			
	Livré avec 2 paniers en acier inoxydable pour les tubes (longueur 75 mm)			
12	Balance de précision 220g / 0,1mg			
	Portée 220g précision 0,1 mg			
	Affichage instantané de la valeur de la pesée			
	Étalonnage automatique			
	Auto contrôle de la mise en marche			
13	Bassin de lit			
	Modèle pantoufle à poignet			
	En acier inoxydable avec couvercle			
14	Bassine de décontamination			
	Autoclavable à 134°C			
	En polypropylène, coloris bleu			
	Bac avec panier et couvercle			
	Dimensions intérieures minimales 820x152x72 mm			
15	Berceau			
	Dimensions minimales L80 x l60 x h 75 cm			
	Armatures tubes d'aciers soudés, peinture époxy			
	Tête-pied de lit et sommier séparables			
	Matelas mousse épaisseur minimale 10 cm			
16	Bistouri électrique			
	Puissance de consommation 1500 VA monophasée			
	Fréquence fondamentale : 256 kHz			
	En section et en coagulation multi-réglage			
	ACCESSOIRES :			
	1 Guêdon en inox			
	1 plaque vigicontact avec cordon			
	1 manche et cordon porte-électrode			
	6 électrodes assorties			

	1 pédale double			
17	Boc à lavement /canules			
	En inox, 02 litres + accessoires			
	03 canules vaginales,			
	03 canules rectales,			
	Robinet et 03 tuyaux raccord			
18	Boîte à hernie + appendice, garnie			
	03 boites N° I, II, III			
19	Boîte à instruments			
	En acier inoxydable Dimension : 30x15x25 cm			
20	Boîte à tranchants			
	Modèle standard			
21	Boîte d'accouchement			
	Boîte inox avec couvercle contenant les items décrits dans le CST			
22	Boîte d'hystérectomie, garnie			
	Boîte inox avec couvercle contenant les items décrits dans le CST			
23	Boîte de cerclage, garnie			
	Boîte inox, 35 x 18 x 8 cm avec couvercle contenant les items décrits dans le CST			
24	Boîte de chirurgie abdominale, garnie :			
	Boîte métallique en acier inox contenant les groupes d'items décrits dans le CST			
25	Boîte de chirurgie d'urgence, garnie			
	Boîte métallique en acier inox 20x10x5 cm contenant les items décrits dans le CST			
26	Boîte de chirurgie générale, garnie			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
27	Boîte de curetage			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
28	Boîte de petite chirurgie			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
29	Boîte de suture périnéale			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
30	Boîte examen gynécologique			
	Boîte à instruments en acier inoxydable de dim. , 30x10x7cm, contenant les items décrits dans le CST			
31	Boîte infirmière			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
32	Boîte pour césarienne, garnie			
	Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
33	Boîte pour intubation pédiatrique			
	1 Boîte métallique en acier inox contenant les items décrits dans le CST			
34	Brancard sur chariot avec civière amovible			
	Bâti métallique, revêtement époxy			
	Brancard amovible, sommier treillis métallique, têtière réglable, barrières latérales rabattables			
	Protections antifochos aux angles, 4 roues de 200 mm dont 2 avec frein			
	Dimensions : 1950 x 650 x 750 mm (+/-10%)			

35	Cardiotocographe			
	Mémorisation des traces CTG et édition sur imprimante intégrée			
	Affichage sur écran digital du rythme cardiaque du fœtus			
	Livré avec 1 sonde à ultrasons 2,0 Mhz, 1 capteur toco externe, ceintures de fixation, 1 marqueur d'évènement patiente			
	20 liasses de papier conditionnées sous emballage étanche, 5 flacons de 250 ml de gel par appareil			
36	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite			
	Centrifugeuse avec disque de capacité 24 tubes capillaires			
	Vitesse 12 000 tr/min			
	Sélection du temps de centrifugé de 1 à 15 minutes et mode continu			
	Sécurité verrouillage du couvercle			
	Lecteur gradué pour mesure rapide sur disque			
37	Centrifugeuse électrique de pailasse ventilée			
	Avec portoir pour 10 x 20 ml			
	Vitesse de rotation variable jusqu'à 5 000 tr/min environ			
	Minuterie 30 minutes			
	Frein intensif			
	Programmation en tr/min ou accélération en g, affichage simultanée des deux valeurs*			
38	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min			
	Centrifugeuse actionnée par une manivelle			
	Fixation par étau réglable pour une épaisseur de 0,5 à 3 cm supportant 1500 tr/min			
	Livré avec 04 tubes			
39	Chariot porte instruments			
	Guendon en acier inoxydable 18/10			
	2 plateaux à rebords Dimensions des plateaux : 50 x 80 cm*			
	Hauteur du plateau supérieur 75 cm			
	Roues sur roulements étanches			
40	Compas pelvimètre			
	Compas pelvimètre de Collin 35 cm			
	Echelle en cm et en pouces			
	En acier inoxydable			
41	Compteur manuel de cellules			
	Compteur mécanique à 8 touches pouvant atteindre 999			
	Remise à zéro de tous les cadrans			
	Des réglottes d'identification pour mentionner en regard chaque cadran les types d'éléments à compter			
42	Couveuse électrique			
	Fonctions contrôlées : température, hygrométrie, pression partielle en O ₂			
	Possibilité de recharge de la batterie			
	Habitacle et couvercle transparents permettant de recevoir des jumeaux			
	Huylots à manchette			
	Possibilité de proclive et déclive			
	Sangle pour nourrisson			
	Lampe d'examen intérieure			
	Filtre bactériologique pour air aspiré			

	Alarmes visuelle et sonore / Température et batterie			
43	Cuvette inox sur socle roulant bas			
	Support mobile sur roulettes antistatiques			
	Baquet amovible en acier inoxydable embouti			
	Diamètre minimum 40 cm, hauteur 35cm			
44	Densimètre pour urine			
	Echelle : 1000/1100, division par 1g/dm ³			
	Lecture au ménisque supérieur à 20°C			
	Modèle en verre à extrémité inférieure cylindrique			
	Leat en plomb enrobé de résine			
	Livraison sous etui plastique transparent			
45	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure			
	Générateur d'eau mono distillée à bouilleur vertical débit 4L/h			
	Résistances chauffantes en quartz			
	Régulation de niveau et coupe circuit de surchauffe			
	Refrigérant à double serpentin en verre Pyrex			
46	Distributeur mural de liquide			
	Flacon de verre remplissage par le haut			
	Système de commande à levier pouvant être actionné par le coude			
47	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)			
	En polyéthylène autoclavables			
	Longueur : 24cm et Largeur : 20cm			
	Assortiment comprenant 50 doigtiers deux doigts.			
48	Doppler fœtal de poche			
	Dimensions minimales : (H) 138 mm x (L) 85 mm x (E) 31mm			
	Détection précise du RCF (rythme cardiaque fœtal) et la son			
	Sondes hautes sensibilité interchangeable, et waterproof			
	Accepte les sondes de 2 Mhz, 3 Mhz, 4 Mhz, 8 Mhz			
	Hautparleur intégré			
	Arrêt automatique			
	Indication du niveau de la pile			
49	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot			
	Formation d'image par harmonique ce déphasage (PSH)			
	Formation image panoramique en temps réel			
	Formation d'image haute résolution en couleur 3D/4D			
	Connexion simultanée de 2 sondes minimum			
	Moniteur TFT haute résolution de 15 pouces avec angle de vue large			
	Avec ports USB et DVD-R/W			
	Stockage d'images sur un Disque dur interne minimum 1 TB (téra bit).			
	Avec D1 sonde endo vaginale et une sonde obstétrique			
	Dotation d'un stock de pièces détachées de première nécessité pour la maintenance			
50	Eclairage médical mobilier sur pieds			
	Eclairage halogène mono foyer			
	Puissance : 20 à 50 watts			
	Avec filtre anti calorique			
	Plètement sur roulettes			

	Colonne réglable en hauteur acier inoxydable Livré avec 05 lampes de rechange			
51	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de rechange)			
	Diamètre minimale de la coupole : 700 mm, Alimentation sous 24 V intensité lumineuse 110.000 lux mini réglable Faisceaux lumineux focalisables par poignée stérilisable Système de suspension plafonnier simple-bras compensé Livré avec 8 lampes de rechange			
52	Etuve universelle			
	Chambre inox avec support pour 5 étagères, Porte Calorifugée Capacité 35 litres Thermomètre de contrôle (gamme de température de 40 à 220°C) Convection naturelle de l'air chaud			
53	Extracteur d'oxygène			
	Débit réglable de 0 à 5 litres par minute Concentration : minimum 90% d'oxygène Alarme : Défaut secteur, faible concentration d'oxygène, pression basse ou haute Livré avec bouteille d'humidification d'air			
54	Fauteuil roulant			
	Acier chromé, Modèle pliable, repose bras et pieds Roues AR 570 mm avec freins, AV 120 mm			
55	Incubateur avec photothérapie			
	Habitacle en plexiglass 4 hublots et orifices pour passage de tuyaux Température ambiante réglable : 20-37°C par pas de 0,1°C Température cutanée réglable 34-37°C Fonctionnement et sécurités contrôlées par microprocesseur Alarmes visuelles et sonores Sécurités : Température (arrêt automatique à + 38°C), Tubes fluorescents longue durée 4 x 20 W de lumière bleue			
56	Lampe d'examen			
	Eclairage halogène, 10.000 lux, Hauteur réglable . Bras flexible, Platement chromé			
57	Lavabo chirurgiens à eau stérile 1 poste			
	Distributeur incorporé de savon aseptique Système de filtration terminal (bactériologique) stérilisable à la vapeur à 121°C Commande mécanique à coude pour la distribution : eau de robinet, savon aseptique Matériaux : acier inoxydable Dimensions 875 x 600 x 620 (h) mm (+/-10%)			
58	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes			

	Distributeur incorporé de savon aseptique			
	Système de filtration terminal (bactériologique) stérilisable à la vapeur à 121°C			
	Bande à grille à écoulement libre			
	Commande mécanique à coude pour la distribution : eau de robinet, savon aseptique			
	Matériaux : acier inoxydable et polyester			
	Dimensions 1490 x 650 x 630 (h) mm (+/-10%)			
59	Lit d'hospitalisation avec relève buste			
	Lit avec relève buste par crémaillère sans roues			
	Dimensions 190 x 90 cm			
	Armatures tubes d'aciers soudés peinture époxy			
	Tête, pied de lit et sommier séparables			
	Sommier treillis robuste en acier peint à environ 60 cm du sol			
	Matelas en mousse polyester de haute densité de l'ordre de 30 à 40 kg/m ³ , épaisseur 12 à 15 cm			
	Housse en plastique lavable, type ska de haute qualité, déhousable, lavable et résistante. Couleur beige clair Dimensions : L 190 x l 90 cm, adapté au lit			
60	Lit d'hospitalisation simple			
	Sommier en treillis métallique			
	Tête et pied de lit chromés avec panneaux laminés			
	Structure treillis robuste en acier avec pieds sur patins			
	Matelas en mousse polyester de haute densité de l'ordre de 30 à 40 kg/m ³ , épaisseur 12 à 15 cm			
	Housse en plastique lavable, type ska de haute qualité, déhousable, lavable et résistante. Couleur beige clair Dimensions : L 190 x l 90 cm, adapté au lit			
61	Lit de travail			
	Revêtement époxy,			
	Sommier en treillis métallique			
	Tête et pied de lit avec panneaux amovibles de couleur et poignées en ABS			
	Matelas mousse, résistance environ 20 kg / m ³ , Housse en plastique lavable, ép. 12 cm min			
	Mobile sur 4 roues 125 mm dont 2 freinées			
62	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir			
	Un lot de trois objectifs achromatiques : X10 ; X40 ; X100 ;			
	Un dispositif de vision binoculaire, X10, compense, aplanétique grand champ			
	Une housse de protection			
63	Moniteur multiparamétrique			
	Moniteur couleur 5 paramètres : ECG/PNI/RESP/SPO2/ TEMP			
	Utilisation en mode Adulte, Pédiatrique et Néonatale			
	Ecran plat TFT 10,4" (résolution 640 x 480), poignée de transport			
	Affichage de 4 canaux de courbes			
	Batterie intégrée 12 V, d'une autonomie de 50 mn			
	Imprimante thermique intégrée			
64	Négatoscope			
	Surface d'interprétation 36 x 43 cm			
	Matériaux finitions : Coffret métallique émaillé au four			
65	Oxymètre de poche			

	Affichage LED			
	Alimentation 2 piles alcalines 1.5V AA (fournies)			
	Dimensions approximatives : 135X65X30			
	Livré avec 2 capteurs (adulte et pédiatrique)			
66	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 50L			
	Volume utile 50 litres muni d'une porte étanche			
	Puissance 0,8 kW environ			
67	Table à instruments type Mayo			
	Table à dégagement adaptée pour la table d'opération			
	Construction acier inoxydable, plage de hauteur : 90/130 cm			
	Plateau supérieur en acier inoxydable, bords légèrement relevés			
	Dimensions : 60 x 40 cm +/- 10%			
68	Table d'accouchement			
	Bâti tubulaire acier inoxydable ou recouvert de peinture époxy			
	Piètement fixe, embouts de protection en caoutchouc			
	Une position Trendelenburg - 10°			
	Dimensions du matelas : épaisseur 6 cm, largeur 55 cm (70 cm souhaitée), longueur 180 cm			
	Dimensions approximatives : L 180 x l 70 x H 90 cm			
69	Table d'examen gynécologique			
	Bâti tubulaire soudé, en acier inoxydable de diamètre 30mm, pieds protégés par des embouts en caoutchouc			
	Plan d'examen : matelassure (dosier, assise, porte jambes) en mousse de 5 à 6 cm d'épaisseur, recouvert de tissu simili cuir, résistant (aux agents de désinfection) et lavable			
	Relève buste réglable (par crans d'arrêt multiples)			
	Porte cuvettes escamotable en extrémité			
	Dimensions : long 190 cm x larg. 65 cm x haut 80 cm +/- 10%			
70	Table d'opération mineure			
	Modèle mobile avec roulettes et système de blocage			
	Type à plateau fixe			
	Plateaux articulés en 3 parties sans billot			
	Mouvements déclive 30°/ proclive 30°/ inclinaison latérale 40°			
	Dimensions approximatives : 125 x 80 cm +/- 10%			
	Hauteur ajustable par vérin			
71	Table d'examen			
	Bâti tubulaire en acier inoxydable ou recouvert de peinture époxy			
	Piètement fixe avec embouts de protection en caoutchouc			
	Matelas d'épaisseur 8 cm minimum			
	Dimensions : environ 190 x 70 x h 85 cm +/- 10%			
	Total			
Nbre total des équipements validés ____/71 ; soit : ____% Validé si note ≥ 80%				

22.2- Evaluation suivant les critères essentiels

Les critères essentiels sont
- la présentation de l'offre

✓

- les références spécifiques de l'entreprise (au moins trois au cours des cinq dernières années)
- l'expérience de la structure locale chargée de la maintenance
- le nombre et la qualification du personnel technique proposé
- l'organisation, la méthodologie, et le planning d'exécution des prestations
- la conformité des spécifications techniques du matériel proposé.
- la déclaration d'engagement datée et signée par le prestataire et son éventuel partenaire local
- l'existence d'un projet de contrat de maintenance et liste des pièces de rechange
- la conformité du délai de livraison
- la preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CST paraphés)

La grille d'évaluation est la suivante :

Pièce N°	Rubrique	Oui	Non
B0	Présentation de l'offre <i>(Reliure, clarté des textes, intercalaires)</i>		
E1	Références spécifiques et expérience de l'entreprise <i>Prestataire étranger - Critère valide si les 2 sous-critères sont validés</i> <i>Prestataire camerounais - Critère valide si B1.1 est valide</i>		
	B1.1- Références du prestataire <i>Sous-critère valide si B1.1.1, B1.1.2 et B1.1.3 sont validés</i>		
	B1.1.1- Références spécifiques de l'entreprise dans la fourniture des équipements au cours des dix (10) dernières années ; joindre premières et dernières pages des 03 contrats de montant \geq 100 millions pour les équipements et les PV de réception des prestations correspondantes.		
	B1.1.2- Exécution d'au moins 02 projets de maintenance (présence de la 1^{ère} et la dernière page + Termes de référence) au cours des cinq (05) dernières années) pour les équipements		
	B1.1.3- Existence et identification d'atelier de maintenance fonctionnel (outillage et personnel spécialisé disponible) - A localiser <i>Pour les entreprises étrangères, ce critère s'applique à leur représentant local</i>		
	B1.2- Référence du partenaire local d'une entreprise étrangère <i>(Sans objet pour soumissionnaire local)</i> <i>Sous-critère valide si B1.2.1, B1.2.2 et B1.2.3 sont validés</i>		
	B1.2.1- Références spécifiques dans le domaine concerné (joindre au moins deux projets similaires avec justificatifs 1^{ère} et dernière page de contrats et PV de réception) ou, si jeune entreprise indiquer les expériences capitalisables du promoteur		
	B1.2.2- Exécution d'au moins 02 projets de maintenance des équipements au cours des dix (10) dernières années ; joindre les premières et dernières pages des contrats ou BC et les PV de réception des prestations réalisés ou, si jeune entreprise indiquer les expériences capitalisables du promoteur		
B1.2.3- Description de la nature et volume des prestations confiées au partenaire local			
B2	Qualité du personnel technique proposé par lot <i>Critère valide si les 2 sous-critères sont validés</i>		
	B2.1 - Un (01) superviseur des opérations, minimum formation supérieure technique (\geq Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en projets similaires ou niveau Technicien Supérieur (Bac+2).	4	

Pièce N°	Rubrique	Oui	Non
	justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans <i>Sous-critère validé si B2.1.1, B2.1.2 et B2.1.3 sont validés</i>		
	B2.1.1 - CV (Niveau d'étude, expérience professionnelle, signature, date de signature)		
	B2.1.2 - Présence de la copie de diplôme		
	B2.1.3-Présence de déclaration de disponibilité signée (modèle annexé)		
	B2.2 - Un (01) monteur , minimum Technicien (Bac technique), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans sur des projets d'installation et de maintenance. <i>Sous-critère validé si B2.2.1, B2.2.2 et B2.2.3 sont validés</i>		
	B2.2.1 - CV (Niveau d'étude, expérience professionnelle, signature, date de signature)		
	B2.2.2 - Présence de la copie de diplômes		
	B2.2.3-Présence de déclaration de disponibilité signée (modèle annexé)		
	Caractéristiques du matériel à fournir <i>Critère validé si 2/3 sous-critères sont validés</i>		
	B3.1 - Listing du matériel et descriptif technique du matériel <i>Sous-critère validé si deux de ses sous-critères sont validés</i>		
	B3.1.1 -Soumettre liste du matériel à énergie électrique important en précisant l'origine (fabricant) et date de mise sur le marché		
	B3.1.2 - Fournir descriptif technique des équipements, disponibilité des catalogues, prospectus spécifiques pour chaque équipement proposé		
B3	B3.2- Propositions alternatives de modifications des spécifications. <i>Critère validé si les 2 sous-critères sont validés</i>		
	B3.2.1 - Propositions alternatives en vue de modifications des spécifications techniques avec précisions des avantages qualité / coût (Noter 1 si au moins 02 propositions)		
	B3.2.2 -Pertinence des propositions de modifications des Spécifications techniques		
	B3.3 -Efficacité du type de marquage indélébile préconisé pour le matériel portatif et les instruments (Gravure au Laser de préférence ou à la pointe vibrante)		
	Méthodologie, planning et délai d'exécution des prestations <i>Critère validé si au moins 3 des 4 sous-critères sont validés</i>		
	B4.1 - Existence d'une méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des opérations et le suivi de la garantie		
B4	B4.2 - Pertinence de la méthodologie		
	B4.3-Planning détaillé d'exécution des prestations incluant les délais d'exécution et le Programme d'approvisionnement, d'installation et de suivi de garantie		
	B4.4 - Conformité du planning par rapport au programme et délai du projet		
B5	Présence d'une déclaration d'engagement datée et signée par le prestataire et son éventuel partenaire local		
B6	Preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Cahier des Spécifications Techniques (CST)) sont paraphés à chaque page et signés à la dernière page		
B7	Présence d'une proposition de futur contrat de maintenance et liste de pièces de rechange		
B8	Conformité du délai de livraison 120 jours		

22.3- Evaluation des Offres financières

Celle-ci consistera à

- Rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux.
- Corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint du Ministère de la Santé Publique (CSPM-PC) a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé.

L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base du prix toutes taxes comprises en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

Le fait pour une entreprise de soumissionner au présent Appel d'Offres constitue de sa part un engagement ferme d'accepter sans réserve les décisions de la CSPM-PC. A cet effet, il est précisé qu'un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé, s'il n'est pas donné suite à son offre.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner de suite à une offre, si elle n'a pas obtenu de proposition qui lui paraisse acceptable.

Article 23 – Attribution du Marché (RGAO 38)

23.1- Mode d'attribution

La Commission proposera l'attribution du marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement aux critères éliminatoires retenus à l'article 22.1 ci-dessus et une offre financière évaluée la moins-disante.

23.2- Notification de l'attribution

La notification de l'attribution du marché se fera par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

23.3- Libération de la caution de soumission

À la publication du résultat de l'Appel d'Offres, les soumissionnaires non retenus seront invités à retirer leurs soumissions respectives dans un délai précis de quinze (15) jours. Le dépassement de ce délai entraînera la destruction de ces offres sans que cela ne donne lieu à contestation de la part de ces soumissionnaires. Leurs cautions de soumission seront automatiquement libérées par le Maître d'Ouvrage.



MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture
et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions
de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

**Pièce N°5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES	66
Article 1 ^{er} : Objet du marché	66
Article 2 : Procédure de passation du marché	66
Article 3 : Définitions et attributions.....	67
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables	68
Article 5 : Pièces constitutives du marché.....	68
Article 6 : Textes généraux applicables	68
Article 7 : Communication.....	70
Article 8 : Ordres de service.....	70
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles.....	70
Article 10 : Matériel et personnel du Cocontractant.....	70
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES	71
Article 11 : Garanties et cautions.....	71
Article 12 : Montant du marché.....	71
Article 13 : Lieu et mode de paiement	72
Article 14 : Variation des prix	72
Article 15 : Valorisation des fournitures	72
Article 16 : Avance démarrage.....	72
Article 17 : Formule d'actualisation des prix.....	72
Article 18 : Règlement des fournitures	72
Article 19 : Intérêts moratoires	73
Article 20 Pénalités de retard.....	73
Article 21 : Décompte final	73
Article 22 : Décompte général et définitif.....	73
Article 23 : Régime fiscal et douanier.....	74
Article 24 : Timbre et enregistrement des marchés	74
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	74
Article 25: Consistance des fournitures	74
Article 26: Délai d'exécution du marché	75
Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage	75
Article 28 : Obligations du Cocontractant.....	75
Article 29 : Pièces à fournir par le Cocontractant	75
Article 30 : Assurances.....	76
Article 31 : Sous-traitance.....	76
CHAPITRE IV : DE LA COMMISSION DE RECEPTION	77
Article 32 : Commission de réception	77
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	79
Article 33 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché	79
Article 34 : Suspension des paiements	80

Article 35 : Avenant	80
Article 36 : Manœuvres frauduleuses et corruption.....	80
Article 37 : Cas de force majeure	80
Article 38 : Résiliation du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 39 : Différends et litiges.....	81
Article 40: Droit Applicable.....	81
Article 41: Normes environnementales et sociales.....	81
Article 42: Edition et diffusion du présent marché.....	81
Article 43 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché	81

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1^{er} : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de certains équipements hospitaliers dans certaines Formations Sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud ci-après.

- Lot 1 : Code Eq1.1_EN pour la Région de l'Extrême-Nord.

N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaires	N°	District de Santé	Code	Formation Sanitaire	
1	Maroua Rural	EN-MaR-HD-1	CMAO Mesquine	22	Mokoko	EN-Kar-CSI-2	CSI Mogom	
2		EN-MaR-CSI-1	CS UEBC Dagar	23		EN-Mck-HD-1	HD Mokoko	
3		EN-MaR-CSI-2	CSI Dargala	24		EN-Mck-CSI-1	CS UEBC Mokong	
4		EN-MaR-CSI-3	Dispensaire Advent de Degba	25		EN-Mck-CSI-2	CSI Ouro Tada	
5		EN-MaR-CSI-4	CSI Ouro Zangul	26		Hina	EN-Hin-CSI-1	CSI Gandougourt
6		EN-MaR-CSI-5	CSI Yoldeq	27			EN-Hin-CSI-2	CS UEBC Zidim
7	Moutourwa	EN-Mou-CSI-2	CSI Titing	28	EN-Hin-CSI-3		CSI Zouvol	
8		EN-Mou-CSI-3	CSI Mouda	29	Bourra	EN-BoJ-CSI-1	CSI Boukoul	
9	Kaele	EN-Kae-HD-1	HD Kaele	30		EN-BoJ-CSI-2	CSI Tcheyr	
10		EN-Kae-CSI-1	CSI Djidoma	31	EN-Mcr-HD-1	HD Mora		
11		EN-Kae-CSI-2	CSI Gabari	32	Mora	EN-Mcr-CMA-1	CMA de Waza	
12		EN-Kae-CSI-3	CSI Garey	33		EN-Mcr-CSI-1	CSI de Bourderi	
13		EN-Kae-CSI-5	CSI Privé EFLG Mapoussere	34		EN-Mcr-CSI-3	CSI Privé Tala-Mokolo	
14	Guidiguis	EN-Gui-CMA-1	CMA Djiguilal	35	Pette	EN-Pet-CSI-1	CSI Fadare	
15		EN-Gui-CSI-1	CSI Golorghiv	36	Yagoua	EN-YaJ-CMA-1	CMA Kaifou	
16		EN-Gui-CSI-2	CSI de Kolde	37	Roua	EN-Rou-CSI-1	CSI Privé Protestant Soulede	
17	Guete	EN-Gue-CSI-1	CSI Bangana	38	Maroua Urbain	EN-MaU-CSI-1	CSI Dougoi	
18		EN-Gue-CSI-2	CSI Dompya	39	Mindif	EN-Mid-CSI-1	CSI Doyang	
19		EN-Gue-CSI-3	CSI Nouldaima	40	Tokompera	EN-ToP-CSI-1	CS Catholique Mayo-Guideme	
20	Kar-hay	EN-Kar-CMA-1	CMA Datcheka	41	Mada	EN-Mad- HD -1	HD Helvetique de Mada	
21		EN-Kar- CMA-2	CMA Tchahitbali	42		EN-Mad- CSI -1	CSI de Kofa	

(Signature)

→ Lot 2 : Code Eq1.2_NO-AD-S pour les Régions du Nord, Adamaoua et Sud,

Région du Nord :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Guider	NO-Gui-CSI-1	CSI Douroum
2	Golombe	NO-Gol-CSI-1	CSI Bissoli
3	Lagdo	NO-Lag-CSI-1	CSI Djipperde
4	Lagdo	NO-Lag-CSI-2	CSI Bouna
5	Lagdo	NO-Lag-HD-1	HD Lagdo
6	Mayo Oulou	NO-MaO-CSI-1	CSI Mandama
7	Pitsoa	NO-Pit-CSI-1	CSI Badiengo
8	Pitsoa	NO-Pit-CSI-2	CSI Holma
9	Rey Bouba	NO-Rey-CSI-1	CSI Baikwa
10	Rey Bouba	NO-Rey-CSI-2	CSI Dobinga
11	Rey Bouba	NO-Rey-CSI-3	CSI Konden
12	Tchollire	NO-Tch-CSI-1	CSI Gor
13	Tchollire	NO-Tch-HD-1	HD Tchollire

Région de l'Adamaoua :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Danyo	AD-Dan-HD-1	HD Danyo
2	Barryo	AD-Bar-CSI-1	CSI Samiro Labo
3	Merganga	AD-Mer-CSI-1	CSI Lokoli
4	Ngaoundere urbain	AD-Ngu-CSI-1	Bourdjere
5	Ngaoundere rural	AD-Ngr-CSI-1	CSI Nymbaka
6	Merganga	AD-Mer-CSI-2	CSI de Gurbela
7	Ngaoundere rural	AD-Ngr-CMA-1	CMA Betel
8	Djohong	AD-Djo-HD-1	HD de Djohong
9	Tignere	AD-Tig-CSI-1	CSI privé Catholique d'Aime
10	Tignere	AD-Tig-CSI-2	CMA Galim Tignere

Région du Sud :

No	District de Santé	Code	Formation Sanitaire
1	Djoum	SU-Djo-HD-1	HD de Djoum
2	Zoetele	SU-Zoa-CSI-1	CSI de Ndele
3	Lolodorf	SU-Lol-CSI-1	CSI Abog Boga
4	Ambam	SU-Amb-CMA-1	CMA Kya-Ossi
5	Olanze	SU-Ola-HD-1	HD Olanze

Article 2 : Procédure de passation de marché

Le présent marché est passé à la suite de l'Appel d'Offres International Restreint N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ 2019 en procédure d'urgence

Article 3 : Définitions et attributions

3.1 Définitions générales

- L'Autonté contractante est le **Ministre de la Santé Publique, Maitre d'Ouvrage**. A ce titre, il est signataire du marché et en assure le bon fonctionnement ;
- L'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage **est le Consultant GFA-HERA**.

- Le Chef de service du marché est le **Chef de la Division des Etudes et des Projets du MINSANTE en relation avec le Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Programme Conjoint du MINSANTE** ; il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières, ainsi que des délais contractuels ;
- Le Maître d'œuvre assurant le contrôle et le suivi de la fourniture et l'installation des équipements médicaux est le **Bureau d'Etudes Techniques NEC** ;
- L'Ingénieur du Marché est le **Sous-Directeur de la Technologie Sanitaire (S/DTS) du MINSANTE**. Il est le responsable du suivi technique du marché ;
- Le Cocontractant est l'Entreprise ou le groupement d'entreprises attributaire du Lot ;

3.2 Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le **Ministre de la Santé Publique (MO)** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le **Ministre de la Santé Publique (MO)** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : la **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : le **Chef de la Division des Etudes et Projets du MINSANTE**

3.3. Attributions du Maître d'Œuvre

Le Maître d'œuvre assure le suivi et le contrôle des livraisons et installations des équipements fournis, la vérification de leur mise en marche et leurs réceptions tant provisoire que définitive.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans le CST et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- 1 la lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- 2 la soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Descriptif Technique des Prestations ci-dessous visés ;
- 3 le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 4 les Spécifications Techniques des Prestations ;
5. le programme /calendrier /projet d'exécution ;
6. les éléments propres à la détermination du montant du marché tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous détail des prix unitaires ;

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :



1. Les textes régissant les corps de métier ;
2. La Loi n°2017/021 du 20 décembre 2017, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
3. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
4. Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Le Décret n°2004 / 275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
6. Le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passations des Marchés Publics ;
7. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
9. Le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers, modifié et complété par le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
10. Le Décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du Contrôle Administratif des Finances Publiques ;
11. Le Décret n°2013/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics
12. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
13. La Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 3 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
14. La Circulaire n° 004/CAB/PM du 31 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
15. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics
16. La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
17. La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
18. La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
19. La Circulaire n°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics
20. La Circulaire n°0001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2019 ;
21. Les Normes en vigueur dans la République du Cameroun ;
22. La Convention CCM 6016 01 L signée entre la République du Cameroun et l'Agence Française de Développement (AFD).

23. La Convention séparée BMZ N° : 2006 68 172 signée entre la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

Article 8 : Communication

Toutes les correspondances et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

a) Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire,

Les correspondances seront adressées à la société [à renseigner]

b) Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire,

Monsieur le Ministre de la Santé Publique avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service et à l'Ingénieur le cas échéant.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Cocontractant, une copie sera transmise dans les mêmes délais au Maître d'Ouvrage.

Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Cocontractante et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur.

9.2. Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du Marché avec copie à l'Ingénieur, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur.

9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur, sur proposition du Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service.

9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef de Service, sur proposition du Maître d'œuvre, après avis de l'Ingénieur et AMO et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

9.6. Les ordres de service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'un entretien normal qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

9.7. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service, l'Ingénieur et l'AMO.

9.8. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles

Le présent marché comporte une tranche unique.

Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement et en matériel des prestations de l'offre technique, avant et

pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 40 du présent marché.

En cas de modification, le personnel du Cocontractant sera remplacé par un autre de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'avis du Maître d'œuvre dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le Maître d'œuvre disposera de quatre (4) jours pour notifier son avis par écrit à l'AMO avec copie à l'Ingénieur. L'AMO dispose de trois (03) jours pour notifier son avis par écrit au Chef de Service. Le Chef de service disposera de sept (7) jours pour notifier par écrit son agrément au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur, à l'AMO et au Maître d'Œuvre. Passé ces délais, les listes seront considérées comme approuvées.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 12 : Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2 %) du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

12.2. Cautionnement de garantie

Au titre de garantie des prestations exécutées, il sera procédé à la retenue de garantie de dix pour cent (10 %) sur le montant TTC de chaque décompte provisoire. La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire d'égale montant, souscrite auprès d'un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances.

La retenue de garantie sera restituée ou les cautions correspondantes libérées dans un délai d'un mois après la réception définitive des prestations, sur demande écrite du Cocontractant.

12.3 Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage doit être cautionnée à cent pour cent (100 %) par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances.

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-après, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA hors IR et TSR : _____ (____) francs CFA
- Montant de l'IR : _____ (____) francs CFA

19.2 Mode et délai de paiement

La transmission de toute facture à l'Organisme payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa de l'Ingénieur et du Chef Service du marché. Le délai de paiement est fixé à 60 jours à compter de la réception des décomptes à la CAA.

Article 20 : Intérêts moratoires

Lorsqu'il est imputable au Maître d'Ouvrage ou au comptable assignataire, le défaut de paiement dans les délais fixés par le Cahier des Clauses Administratives Particulières ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire du Marché des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire.

Article 21 : Pénalités de retard

21.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

Article 22 : Facture

22.1. Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de facture des prestations effectivement réalisées qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

22.2. Le Chef de Service dispose de quinze (15) jours pour approuver la facture ou apporter des observations éventuelles.

22.3. Le Cocontractant dispose de sept (7) jours pour renvoyer la facture corrigée revêtue de sa signature.

Article 23 : Décompte général et définitif

23.1. L'Ingénieur dispose de quinze (15) jours pour établir le décompte général à compter de la date de réception définitive des prestations.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des prestations, l'Ingénieur dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

23.2. Le Cocontractant dispose de sept (7) jours pour renvoyer le décompte corrigé revêtu de sa signature.

Article 24 : Régime fiscal et douanier

La Loi des finances pour l'exercice 2019 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- l'AIr qui constitue un précompte sur l'impôt des Sociétés (impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux) ;
- la TSR (Taxe Spéciale sur le Revenu) pour les adjudataires qui ne sont pas domiciliés au Cameroun ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;
- les droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douane, TVA, Taxes informatiques) ;
- les droits et taxes communaux ;
- les droits et taxes relatifs au prélèvement des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 25 : Timbre et enregistrement des marchés

Sept (7) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant, et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 26 : Brevet

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 27 : Consistance des prestations

27.1 Les prestations du présent marché comprennent la fourniture des équipements, la mise en service, la réception et la formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance pour les catégories d'équipements suivants :

- Petit Matériel et Consommables
- Mobilier Médical
- Equipements de laboratoire
- Equipements d'anesthésie/ réanimation et suppléance fonctionnelle
- Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance
- Equipements d'imagerie (échographie)
- Equipements de consultation prénatale et maternité
- Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie
- Equipements de désinfection et stérilisation

27.2 Les prestations, définies dans le CST, consistent globalement à faire :

- Le choix, la fourniture et l'installation des équipements conformément aux CST ;
- La mise à disposition des consommables d'essai ;
- La gravure indélébile sur les équipements ;
- La fourniture des accessoires, des consommables et de la documentation prévue dans le CST

- La mise en service ;
- Les essais de mise en route des équipements fournis ;
- La réception avec des essais validés de chaque équipement ;
- La mise en œuvre de la garantie proposée
- La formation du personnel à l'utilisation et l'entretien des maintenanciers aux opérations de maintenance et des artisans réparateurs
- Service après-vente et consommables.

NB : En cas de disponibilité budgétaire dans le cadre de l'enveloppe allouée, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'étendre certaines quantités en tenant compte de tout ou partie des équipements.

Article 28 : Lieu et Délai d'exécution du marché

- 28.1** Le lieu de livraison est chaque formation sanitaire (cf Liste du CCAP). En cas de difficulté d'accès ou de problème de sécurité, le District de Santé du ressort de la formation sanitaire recevra le matériel
- 28.2** Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **120 jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 29 : Obligations du Maître d'Ouvrage

- 29.1** Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites du projet.
- 29.2** Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 30 : Obligations du Cocontractant

- 30.1** Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations sous le contrôle du Maître d'Œuvre et ce conformément aux règles et normes en vigueur, notamment d'effectuer, choisir, acheter toutes fournitures nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés.
- 30.2** Le Cocontractant devra soumettre à l'agrément préalable du Maître d'Ouvrage la composition de son organisation locale, notamment en ce qui concerne le service après-vente.
- 30.3** Le Cocontractant est responsable :
- (a) de l'implantation exacte des équipements en liaison avec le Maître d'Œuvre ;
 - (b) de la fourniture de tous les accessoires et consommables nécessaires en rapport avec les opérations d'essai
- 30.4.** Si, à un moment quelconque lors de l'exécution des essais, une erreur apparaît dans l'implantation ou dans l'alignement d'un équipement, le Cocontractant doit, si le Maître d'Œuvre ou l'ingénieur le demande, rectifier cette erreur à ses propres frais et à la satisfaction de ce dernier, à moins que cette erreur ne repose sur des données incorrectes fournies par celui-ci, auquel cas le coût de la rectification incombe au Maître d'Œuvre.

Article 31 : Pièces à fournir par le Cocontractant

Fiches techniques, manuel d'utilisation et manuel de maintenance :

Le Cocontractant soumettra en deux exemplaires les fiches techniques, manuel d'utilisation et manuel d'entretien relatifs à chaque équipement fourni.

Programme / projet d'exécution :

Dans un délai maximum de vingt-cinq (25) jours après l'ordre de service de démarrer les prestations, le

Cocontractant soumettra à l'approbation du Maître d'œuvre et de l'Ingénieur le programme d'exécution de l'ensemble des prestations en six (06) exemplaires dont (01) à déposer chez le Consultant AMO.

Ce programme comportera au moins les documents suivants :

- a) Les propositions de modifications des spécifications techniques proposées dans les CST.
- b) Le timing de réalisation et de mise en place des équipements ;
- c) Une note détaillée sur le processus et les méthodes d'exécution envisagés avec les prévisions d'emploi du personnel et du matériel en précisant les variations dans le temps des effectifs et des matériels utilisés.
- d) Un planning graphique des prévisions d'avancement des prestations qui mettra en évidence
 - les opérations de dispatching par district
 - une note sur les essais à exécuter (moyens, consommables...)

Ces pièces lui seront retournées dans un délai de dix (10) jours à partir de leur réception, avec soit la mention d'approbation « BON POUR EXECUTION », soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet. Le Cocontractant disposera alors de dix (10) jours pour présenter un nouveau dossier

Si le maître d'œuvre ne notifie pas son approbation mentionnée ci-dessus dans le délai fixé dans le marché, le programme est réputé approuvé à la fin de ce délai. Si aucun délai n'a été fixé, il est réputé approuvé trente jours après leur réception.

Article 32 : Transport et Assurances

32.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

32.2. Assurance

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

Article 33 : Sous-traitance, Services après-vente, Essais et Services connexes

La participation d'un partenaire local annoncé dans l'offre est souhaitée, en indiquant le rôle à jouer.

- Opération de mise en œuvre

D'une manière générale, les fournitures seront approvisionnées, installées et mis en ordre de marche dans le local où elles sont livrées. Cet approvisionnement et cette installation sont entièrement à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur site :

- a) les essais et la mise en service des fournitures ; ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
- b) la remise en état de tous biens éventuellement détérioré par les opérations de mise en place du matériel, objet de la fourniture ;
- c) la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnels de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;
- d) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;
- e) la fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;

- f) les accessoires prévus en diversité et en nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.
Le Cocontractant veillera auprès de ses sous-traitants pour qu'ils aient à disposition un stock de pièces détachées suffisant pour assurer le fonctionnement des équipements pendant l'année de garantie.

Documentation Technique

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- le manuel d'utilisation ;
 - le manuel du constructeur comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention, les éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblage électriques et électroniques avec la liste des pièces constitutives et leurs références, la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et / ou fournisseurs éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves.
 - le certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur.
- Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais.

Le Cocontractant fournira tous les consommables nécessaires à :

- La mise en service des équipements,
- La formation du personnel

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 34 : Commission de réception

34.1 Documents à fournir à la réception provisoire

Le Cocontractant doit présenter les documents suivants à la réception provisoire :

- le manuel d'utilisation et d'exploitation
- le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants - et / ou fournisseur éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essai ou d'épreuves ;
- les schémas éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblages électriques et électroniques avec la liste des pièces constitutives et leurs références ;

34.2 Réception provisoire

A la demande du fournisseur, la réception des fournitures sera précédée des essais de bon fonctionnement du matériel. Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé par le Maître d'œuvre et signé par lui, le Cocontractant, le Représentant de l'AMO et un représentant de la formation sanitaire.

Dans le cas des fournitures pour lesquelles des réserves seront émises, celles-ci ne pourront être réceptionnées que lorsque les réserves auront été levées.

Toute réception provisoire se fera en présence des membres de la commission y compris le Titulaire ou son représentant.

Pour chaque site, la Commission de réception en présence du Cocontractant invité, est composée ainsi qu'il suit :

1. Le Maître d'ouvrage ou son représentant – **Président** :

2. Deux représentants du Ministère des Marchés Publics (DGMAS ou son représentant et DGCMP ou son représentant), - **Membres** ;
3. Le Chef de service – **Membre** ;
4. Le Délégué Régional de la Santé Publique de la région concernée ou son représentant - **Membre** ;
5. L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage – **Membre** ;
6. L'Ingénieur du marché – **Membre** ;
7. L'Assistant Technique International – **Membre** ;
8. L'Expert en passation de Marchés de l'UCPC – **Membre** ;
9. Le Président du Comité de Gestion de la Formation Sanitaire ;
10. Le Maître d'Œuvre – **Rapporteur** ;
11. Le Fournisseur ou son représentant local dûment mandaté– **Observateur**.

Le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins 05 jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission.

Les réceptions provisoires feront l'objet d'un procès-verbal.

En cas de difficultés d'accès ou de sécurité au site, le matériel y destiné sera réceptionné et mis à la disposition du Délégué Régional pour transfert dès que possible.

Il est dressé un procès-verbal de réception provisoire indiquant les circonstances dans lesquelles les contrôles ont eu lieu et spécifiant éventuellement les rectifications ou mises au point à apporter avant la réception définitive.

A l'issue de la réception provisoire, le Cocontractant doit débarrasser et retirer tous ses matériels, fournitures et matériaux excédentaires ainsi que tous débris et ouvrages provisoires de toute nature et laisser le site et les ouvrages propres en bon état de fonctionnement. Le Cocontractant est autorisé à conserver sur le site, jusqu'à la fin du délai de garantie, tous les matériels, fournitures, matériaux et ouvrages provisoires dont il a besoin pour remplir ses obligations au cours de la période de garantie.

Dans un délai de 30 jours après la réception provisoire, l'Entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage les plans de recollement des différentes installations éventuellement modifiées.

Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à 24 mois, à compter de la date de réception provisoire (la dernière réception provisoire, s'il y a lieu).

La réception définitive sera prononcée par la Commission de réception à l'expiration du délai de garantie sur demande écrite du Titulaire.

Dans un délai d'un mois suivant la date de la réception définitive des fournitures, il sera procédé à la levée du cautionnement prévu au présent marché.

Entretien pendant le délai de garantie

Pendant ce délai de garantie, le Cocontractant devra procéder à ses frais à la remise en état de tout équipement qui deviendrait défectueux, sauf clause d'exclusion de garantie.

Il sera tenu directement responsable, envers les tiers, des accidents pouvant résulter de ces désordres, même si ceux-ci ne lui ont pas été signalés par l'Ingénieur.

K

Toute malfaçon et toutes réparations et réceptions nécessaires, mais non effectuées entraîneront le rejet de la réception définitive jusqu'à leurs réalisations.

Si après réception provisoire, le Cocontractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours aux prescriptions d'un Ordre de Service concernant les réparations ou réfections éventuelles, L'ingénieur pourra sans avoir besoin d'une mise en demeure spéciale, faire exécuter, aux frais et risques du Cocontractant, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations ou réfections. Le montant des prestations ainsi effectuées sera déduit sur les retenues. Le surplus, s'il y a lieu, sera payé par le Cocontractant sur présentation d'un mémoire signé par le Maître d'œuvre et certifié par l'ingénieur.

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie, pour autant que le Cocontractant se soit acquitté de toutes ses obligations au terme du marché.

34.3 Réception définitive

34.3.1 Modalités de la réception définitive

Sur la demande du Cocontractant, la réception définitive sera effectuée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. La Commission pour la réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire des des fournitures.

Il sera procédé à un test de l'équipement et à une enquête auprès des utilisateurs pour s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement et de l'efficacité de la structure de maintenance installée.

34.3.2 Attributions de la Commission de réception définitive

Si des conditions inférieures à celles de la réception provisoire étaient constatées du fait d'une malfaçon dans l'équipement, le fournisseur serait dans l'obligation de rétablir les caractéristiques initiales à ses frais quelle que soit la durée des prestations nécessaires.

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition, que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous les membres, le Cocontractant compris.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 35 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la Section II, article 182 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, notamment dans l'un des cas suivants :

- Décès du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;
- Faillite du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut s'il y a lieu, les propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- Liquidation judiciaire, si le cocontractant de l'administration, n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- En cas de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ;
- Défaillance du co-contractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;

- Variation importante des prix suite à la modification des conditions économiques ou des quantités initiales du marché ;
- Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

Article 36 : Suspension des paiements

Le Maître d'Ouvrage peut, par notification écrite, suspendre tous les paiements au Prestataire si ces derniers n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles, y compris les obligations relatives à l'exécution des Prestations, étant entendu que ladite notification de suspension devra :

- Indiquer la nature de ce manquement, et
- Demander au prestataire de remédier à ce manquement dans un délai qui ne saurait dépasser trente (30) jours après la date de réception par le prestataire de ladite notification de suspension.

Article 37 : Avenant

Aucun avenant aux termes et conditions du présent Marché, y compris aux modifications portées au volume des Prestations, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties et ne pourra entrer en vigueur sans l'approbation des bailleurs de fonds. Cependant chaque Partie devra accorder toute l'attention nécessaire aux propositions d'avenants soumises par l'autre Partie.

Article 38 : Manœuvres frauduleuses et corruption

Le Cocontractant déclare en signant le présent marché :

- Qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- Que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 39 : Cas de force majeure

39.1 En cas force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du vingtième (20ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

39.2 Aux fins de la présente clause le terme "Force Majeure" désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du Marché, les guerres et les révolutions, les incendies, les inondations cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

39.3 En cas de force majeure, le Cocontractant notifiera rapidement par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Maître d'Ouvrage, le Cocontractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

39.4 Dans le cas où le Cocontractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont : - pluie : 200 millimètres en 24 heures ; vent : 40 mètres par

L

seconde ; - crue : la crue de fréquence décennale.

Article 41 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Si, trente (30) jours après le commencement des négociations d'un règlement amiable, le Maître d'Ouvrage et le Prestataire ont été incapables de régler un litige né du Contrat, chacune des parties peut demander que le règlement du litige soit soumis aux procédures judiciaires ou d'arbitrage conformément au Droit camerounais. Ces procédures peuvent inclure, sans y être limitées, la conciliation sous forme de médiation d'un tiers ou la saisine en vue d'un jugement d'un tribunal camerounais compétent.

Article 42 : Droit Applicable

Le Contrat est soumis au Droit camerounais.

Article 43 : Normes environnementales et sociales

Le Consultant s'engage à :

- Respecter et faire respecter par l'ensemble de ses sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- Appliquer, le cas échéant, les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social ou dans la notice d'impact environnemental et social fourni(e) par le Maître d'Ouvrage.

Article 44 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par le Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de Service pour diffusion.

Article 45 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par ce dernier.

✓

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172

- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°6 : CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES (CST)



SOMMAIRE

ARTICLE 1er : OBJET.....	84
ARTICLE 2 : NORMES ET CERTIFICATS DE CONFORMITE.....	84
ARTICLE 3 : FOURNITURES.....	84
ARTICLE 4 : DESCRIPTION TECHNIQUE.....	85
ARTICLE 5 : GENERALITES SUR LES MATERIAUX.....	85
ARTICLE 6 : GRAVURE DU MATERIEL ET LIMITES DES PRESTATIONS.....	111
ARTICLE 7 : ALIMENTATION ELECTRIQUE.....	112
ARTICLE 8 : ALIMENTATIONS EN FLUIDES MEDICAUX.....	112
ARTICLE 9 : FORMATION DU PERSONNEL.....	112
ARTICLE 10 : DEGRADATION – REMISE EN ETAT.....	112
ARTICLE 11 : DOCUMENTS A FOURNIR.....	112
ARTICLE 12 : ACCESSOIRES, CONSOMMABLES ET REACTIFS.....	113
ARTICLE 13 : SERVICE APRES-VENTE ET MAINTENANCE.....	113
ARTICLE 14 : GARANTIE :.....	113
ARTICLE 15 : OFFRE.....	114
ARTICLE 16 : PRE-RECEPTION DES FOURNITURES.....	114
ARTICLE 17 : LIVRAISONS.....	115
ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS.....	115
ARTICLE 19 : ANNEXES.....	115



ARTICLE 1er : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service des matériels et des équipements médicaux destinés aux formations sanitaires à acquérir dans le cadre du projet de réhabilitation financé par l'AFD et la KfW, ainsi que la fourniture des prestations de formation des utilisateurs et techniciens de maintenance.

Ce document définit la description et les conditions de mise en service du matériel à installer, les ouvrages et équipements seront conformes aux spécifications techniques du présent cahier, de celles du cahier des charges administratives particulières, ainsi qu'aux normes internationales en vigueur au moment de la soumission.

Il rassemble les spécifications techniques d'ensemble qui ont pour but de définir le plus clairement possible chaque équipement qui le nécessite. Les caractéristiques qui y sont données, le sont à titre indicatif et les performances techniques sont des performances minimales.

ARTICLE 2 : NORMES ET CERTIFICATS DE CONFORMITE

Les fournitures, accessoires, dispositifs d'installation et de montage ainsi que les services annexes du Cocontractant seront conformes aux normes faisant autorité en la matière et applicable au pays d'origine des fournitures, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les normes CE (DIN).

Les normes non citées, mais applicables au type d'équipement fourni, ne dispensent pas le Cocontractant de l'obligation de les respecter.

La norme la plus récemment définie par l'autorité compétente sera applicable.

- Matériel de soins : Avec certificat CE et conforme à la directive Medical Device Directive 93/42/EEC
- Matériels hospitaliers et de laboratoire : Avec certificat CE et conforme à la norme IEC 60601-1
- Matériels et outils en acier inoxydable - Qualité acier minimum type 18-10 , (AISI 304) , conforme à la norme EN10020

Le soumissionnaire indiquera les certificats de conformité attribués aux modèles proposés dans son offre en les inscrivant dans le cahier des charges aux endroits prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : FOURNITURES

La prestation s'effectuera suivant la répartition indiquée dans le Dossier d'Appel d'Offres par District de santé et par formation sanitaire. L'objectif est de faciliter l'organisation de la livraison et la réception des équipements dans les FS souvent isolées.

Les prestations dues comprennent :

- La fourniture, le transport, le montage et la mise en œuvre de tous les appareils et matériaux nécessaires à la réalisation de l'objet,
- Les opérations de raccordement en fluides, électricité, évacuation et extraction ainsi que la fourniture et l'installation des équipements annexes, stabilisateur/onduleurs, armoires électriques de protection et de commande avec signalisation lumineuse,
- Les essais de vérification des matériels installés et la remise en état des locaux,

- La fourniture de la documentation technique (notices d'utilisation; plans et notices d'entretien) à remettre impérativement en deux exemplaires à la réception provisoire;
- La fourniture le cas échéant, des plans de pré-installations nécessaires avec les différentes réservations techniques au plus tard deux semaines à partir de la date d'approbation des marchés.
- La formation locale des techniciens désignés par le Maître de l'ouvrage, appelés à utiliser et entretenir le matériel.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION TECHNIQUE

Les équipements sont définis comme suit :

Equipements à fournir
<ul style="list-style-type: none"> - Petit Matériel et Consommables - Mobilier Médical - Equipements de laboratoire - Equipements d'anesthésie/ réanimation et suppléance fonctionnelle - Equipements de thérapie, exploration fonctionnelle et surveillance - Equipements d'imagerie (échographie) - Equipements de consultation prénatale et maternité - Equipements du bloc opératoire et instruments de chirurgie - Equipements de désinfection et stérilisation

Les spécifications techniques du matériel à acquérir sont définies dans la liste ci-après.

Les descriptifs techniques précisent les performances et les qualités des matériaux tels que définis à l'article 5 suivant. Toutes ces spécifications sont impératives et minimales.

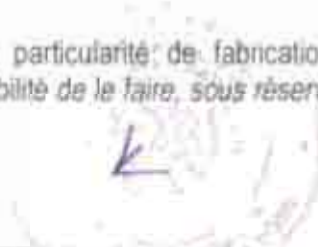
ARTICLE 5 : GENERALITES SUR LES MATERIAUX

Les soumissionnaires devront accorder une importance particulière à :

- La fiabilité,
- La maintenance,
- La durabilité des équipements,
- La qualité des documents techniques d'exploitation et de maintenance.

De même, les moyens mis en œuvre dans le cadre de la fourniture d'équipements devront tenir compte du contexte local (dysfonctionnements fréquents dans l'approvisionnement en fluides et énergies, efficacité moyenne des services de maintenance et de prestations, modestie des moyens financiers), ils seront donc simples d'usage et faciles à entretenir.

Lorsqu'un soumissionnaire, en raison d'une innovation technologique ou particularité de fabrication, souhaite proposer une offre différente des exigences de base, il aura la possibilité de le faire, sous réserve qu'il se conforme rigoureusement aux dispositions suivantes :



- Énoncer les points qui ne sont pas conformes aux exigences techniques et préciser en quoi les caractéristiques du matériel proposé sont différentes.
- Fournir des références d'utilisation du matériel ainsi proposé.

Tous les matériels ainsi proposés par les soumissionnaires devront être :

- Neufs et non reconditionnés
- Les appareils électriques devront être alimentés sous 220-240V monophasé 50Hz, avec terre si nécessaire
- Conformés aux normes en vigueur dans les pays d'origine, de fabrication non arrêtée, ni pour le matériel, ni pour ses composants.
- Constitués de matériaux et de sous-ensembles de haute résistance aux agressions climatiques :
 - Les matériaux synthétiques seront traités contre l'action des rayonnements ultraviolets.
 - Les métaux utilisés seront autant que possible des aciers ou des alliages légers **inoxydables de très bonne qualité, résistant aux produits chimiques**. Dans le cas contraire, les revêtements de protection devront être soit en polyester soit à base de résines synthétiques.
 - Les colles utilisées devront être prévues pour résister aux conditions d'utilisation en zone tropicale.
 - Toute obligation de consommables spécifiques devra être clairement indiquée dans l'offre.
- Les instruments de chirurgie seront en acier inoxydable massif de qualité supérieure. Les boîtes de contenance seront en tôle d'acier de bonne épaisseur minimum 10/10.
- Il faut prévoir des **pièces détachées** nécessaires à la maintenance du matériel ainsi proposé dans la limite de 5% de son montant. La liste de celles-ci devra être jointe à l'offre.

I. DESCRIPTION DES MATERIAUX A METTRE EN ŒUVRE SUR SITE

Les normes pour la définition de la qualité des matériaux sont celles en vigueur au Cameroun ou au cas échéant les normes européennes.

A - METAUX

1. Qualité et dimension des profils

Les profils utilisés correspondront exactement aux spécifications contractuelles. Les dimensions nominatives seront exactes.

2. Fabrication des pièces

Les tubes seront sciés en longueurs dépassant de quelques centimètres les dimensions nécessaires. Le découpage se fera de préférence à l'aide d'un coupe tubes pour acier. Les bouts seront réajustés après découpage.

Toutes les parties travaillées seront soigneusement ébavurées à l'intérieur et à l'extérieur, à la lime, puis à l'émeri.

Les bouts de tubes seront garnis d'un bouchon ou d'une pièce en métal, dont les dimensions correspondent exactement à celui du tube. Ces pièces seront soudées sur les bouts des tubes (également sous les pieds des tables et chaises) ; des bouchons en Nylon dur pourront être acceptés ; ces pièces doivent être soumises pour approbation au client.

3. Cintrage



Le cintrage des tubes ronds sera exécuté avec un appareil adéquat pour les tubes de type mobilier (cintrage guidé par une pièce gabarit) ;

Les pièces cintrées auront sur toute leur longueur une section parfaitement ronde ; aucune partie ne sera aplatie avant, pendant ou après le cintrage .

Lors du cintrage, les dimensions des pièces finies seront rigoureusement respectées.

A cet effet :

- Il faut prendre le plus grand soin lors du traçage (utiliser des gabarits) ;
- il faut vérifier les pièces dans des gabarits, après chaque opération .
- Le tube ne peut être aplati, ni dans les courbes, ni ailleurs ;
- il ne sera pas toléré plus de 2 mm de variation dimensionnelle sur les pièces finies ;
- Les parties droites ne pourront dévier de plus de 1 mm ;

4. Perçage :

Pour effectuer le perçage, les pièces cintrées sont positionnées dans des gabarits de perçage permettant un perçage rigoureusement précis. Le gabarit de perçage comprendra aussi un guide pour la forêt, afin de bien centrer le trou au milieu du tube (et ne pas dévier sur l'arrondi).

Le diamètre des trous est exactement celui indiqué dans le dossier des plans ou dans le présent cahier des prescriptions techniques.

Il est essentiel de bien respecter les dimensions entre axes des trous, afin de permettre un montage aisé.

Ecart maximum toléré : 1 mm.

Pour recevoir les vis à bois à tête conique (goutte de suif), un coup de poinçon à profondeur limitée sera pratiqué à cet endroit.

5. Soudure :

Avant de souder :

- Les dimensions des pièces doivent être vérifiées dans les gabarits.
- La planéité des pièces doit être vérifiée et au besoin rectifiée.
- Les tubes doivent être ponçés s'ils sont rouillés.
- Pour pratiquer la soudure, les pièces doivent être fixées dans un gabarit adéquat.

Dans cette position, les pièces sont pointées à l'électrode aux deux extrémités des endroits à souder, et sur les deux faces. Puis la soudure complète est pratiquée.

6. Qualité des soudures :

Pas de morsure dans les tubes ;

Exempte de scories et inclusions ;

Electrodes à utiliser : Idéalement 2,5 mm de diamètre | maximum 3,25 mm ;

Longueur des soudures : 25 mm ;

Les soudures sont pratiquées sur les quatre cotés des tubes carrés ;

Les soudures doivent être convenablement nettoyées au marteau ;

Limer les parties saillantes, sans entamer la surface des tubes, ni la soudure ;

Vérifier dans un gabarit l'élément de structure assemblé et ajuster les bouts des tubes aux endroits requis.

Vérifier la planéité et redresser si nécessaire.



7. Ponçage :

Avant le ponçage :

- Un brossage énergétique à la brosse de fer est pratiqué ;
- Les bouts sont soigneusement ébavurés ;

8. Finitions :

Après le ponçage, les pièces sont entièrement dépoussiérées, puis dégraissées à l'aide de white spirit ou d'essence, le gasoil et le pétrole sont proscrits ;

Une couche d'antirouille est appliquée et le temps de séchage devra être respecté avant d'appliquer la couche suivante de peinture ;

Après un léger ponçage, appliquer une première et une deuxième couche d'émail ;

Laisser sécher le temps nécessaire au durcissement de la peinture avant d'entreposer, transporter ou d'assembler les pièces ;

Après durcissement de l'émail, les pièces peuvent être empilées mais séparées par des languettes de carton, pour éviter le frottement ;

De même, pendant le transport, toutes les précautions seront prises pour ne pas détériorer les pièces et leur couche de finition ;

Les peintures seront de préférence réalisées à l'aide d'un pistolet à air comprimé

9. Divers

Lors du montage dans le local de classe, après serrage des écrous, la partie sortante des boulons sera sciée et limitée, et l'écrou sera bloqué par un point de soudure.

B – VIS/ BOULONS / PEINTURE

1- Dimensions des vis et boulons

Les vis et boulons sont galvanisés ou équivalent ;

Les dimensions des vis et boulons correspondront exactement aux prescriptions du dossier des plans ou autre documents joints ;

Le jeu des vis et boulons dans les trous n'excédera pas 5/10 mm.

2- Peinture

La peinture sera de qualité glycérophtalique, laquée généralement vendue sous le nom de « laque auto ». La teinte choisie est à l'agrément du Maître d'ouvrage. La peinture antirouille appliquée au préalable sera compatible avec la peinture à l'huile. Le diluant doit être celui qui est prescrit par le fabricant à joindre, pour la composition de la peinture et du diluant.

II. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS ET MOBILIERS MEDICAUX

1) **Abaisse langue**

Boîte contenant 100 abaisse langue en bois pour adulte et enfant

2) **Appareil d'Echographie couleur monté sur chariot**

Fonction : échographe à ultrasons pour les diagnostics en gynécologie/obstétrique

Caractéristiques techniques :

- Alimentation électrique 220 V/50 HZ



- Une station ergonomique pour une gestion facile des données patient
- La formation d'image est par harmonique de déphasage (PSH).
- Formation image panoramique en temps réel
- Formation d'image haute résolution en couleur 3D/4D
- En mode B
- Connexion simultanée de 2 sondes mini ;
- Moniteur TFT haute résolution de 15 pouces avec angle de vue large
- Bras omnidirectionnel avec un panneau de commande rotatif et réglable en hauteur
- Avec ports USB et DVD-RW
- Stockage d'images sur un disque dur interne minimum 1 TB (tera bit)
- Avec 01 sonde endo vaginale et une sonde obstétrique

Dotation d'un stock de pièces détachées de première nécessité pour la maintenance de l'échographe pendant la période de garantie sans frais supplémentaire (détails à préciser par le fournisseur).

Formation du personnel utilisateur et de maintenance (offre par le fournisseur)

3) Appareil de photothérapie par UV

- Hauteur du capot : réglable de 135 à 165 cm
- Flux lumineux : 1 MW/cm²
- Piètement à hauteur réglable sur roulettes pivotantes
- Minuterie : 0 à 12 heures
- Accessoires livrés : 10 lampes de rechange
- Tension alimentation secteur 220 V
- Puissance consommée : environ 130 W
- Hauteur maximale des tubes : 1180 mm
- Hauteur minimale des tubes : 1149 mm
- Dimensions hors tout : h. 1570x l. 620 x L. 1030mm

4) Aspirateur de mucosités

- Dépression réglable jusqu'à 700 mb Flacon de 450 ml avec sonde d'aspiration
- Utilisable par pression de la main ou du pied, et électriquement grâce à un moteur électrique basse tension et d'un accumulateur rechargeable
- Autonomie 60 minutes

5) Aspirateur électrique double bocal 4 litres

- Pompe d'aspiration silencieuse fonctionnant à sec et sans entretien.
- Assurant un débit de plus de 60 l/min
- Ensemble mobile sur roulettes pivotantes antistatiques
- Dépression réglable de 0 à 950 millibars, contrôle par vacuomètre
- Prévoir une commande par pédale en plus de la possibilité de la marche en continu
- 2 boccas récepteurs de 4 litres chacun avec système d'arrêt sur trop plein

A livrer avec

- Un tuyau d'aspiration en silicone autoclavable
- Poignée avec pince-tube
- Embouts et sondes de trois tailles différentes (adultes, enfants, nourrissons.)
- 2 jeux de fusibles de protection du moteur

Livré avec tige porte sérum

6) Aspirateur électrique double bocal 2 litres

- Pompe d'aspiration électrique
- 2 boccas au makrolonsde 1 litre
- Débit : 30 litres/minute
- 1 canule avec tube transparent
- 1 vacuostatde 0-760 mm de Hg
- 1 plateau de transport avec poignée
- A livrer avec un tuyau d'aspiration.

7) Aspirateur nasal bébé 30ml

Manuel, à poire autoclavable, volume maximal 30 ml

8) Kit d'aspiration manuel intra utérin

Composition

- 1 ventouse complète diam. 40
- 1 ventouse complète diam. 50
- 1 ventouse complète diam. 60
- 1 support flacon en fil plastifié
- 1 flacon d'aspiration en verre
- 1 pompe manuelle pour dépression avec bouchon et manomètre et
- 1 jeu de tuyaux en caoutchouc.

9) Bassin de lit

Modèle pantoufle à poigné en acier inoxydable avec couvercle

10) Berceau

- Peinture époxy
- Dimensions environ 80 x 60 cm
- Armatures tubes d'aciers soudés
- Tête, pied de lit et sommier séparables
- Matelas mousse épaisseur 8 à 10 cm, recouvert de skai

11) Boc à lavement /canules

- En inox, 02 litres + accessoires :
- 03 canules vaginales,
- 03 canules rectales,
- Robinets et 03 tuyaux raccord x 2m

12) Boîte à instruments

- Boîte vide
- En acier inoxydable
- Dimension : 30x15x25 cm

13) Boîte à tranchants

Modèle standard

14) Boîte d'accouchement

Boîte inox 180 x 80 x 40 mm avec couvercle composée de :

- 1 ciseaux droits mousse 15 cm
- 1 ciseaux courbe de Mayo
- 1 bistouri à lames interchangeables n° 4 (manche + 10 lames)
- 2 paires de pinces de cochers 14 cm
- 1 pince à disséquer avec griffe
- 1 pince à disséquer sans griffe
- 1 pince de Michel
- 1 pince de cochet avec griffe détachable
- 1 sonde urinaire métallique pour femme
- 20 agrafes de Michel.

15) Boîte de curetage (Instruments en inox ISO 9002)

- 1 Boîte inox avec couvercle
- 3 Hysteromètres
- 2 Pinces de Pozzi
- 2 Sondes métalliques
- 1 Pince à pansement
- 4 Curettes fenêtrées (différentes tailles)
- 4 Curettes pleines (différentes tailles)
- 1 Spéculum vaginal
- 2 Valves

16) Boîte de distribution de médicaments

Triangle compte comprimés standard en PVC

17) Boîte de petite chirurgie



- Boîte inox avec couvercle
- 1 ciseaux chirurgicaux pointus 14,5 cm
- 1 ciseaux chirurgicaux ronds 14,5 cm
- 1 pincés de Kocher 18,5 cm
- 1 pince à disséquer 14,5 cm avec griffes
- 1 pince à disséquer 14,5 cm sans griffes

18) Boîte de suture périnéale

- Boîte inox avec couvercle
- 1 valve de Doyen
- 1 spéculum de Cusco
- Pincés à pansements dite 24 cm
- 1 spéculum de Collin
- Pincés de Museux

19) Boîte examen gynécologique

Composition minimale

- 1 boîte à instruments en acier inoxydable de dim. : 30 x 10 x 7 cm.
- 1 spéculum de colin 16 mm.
- 1 spéculum de colin 34 mm.
- 1 pince à pansement utérin droite.
- 1 pince de Museaux, mors 7 mm.
- 1 sonde métallique pour femme N° 11.
- 1 pince de Pozzi

20) Boîte infirmière

Composition minimale

- Boîte inox avec couvercle
- 1 paire de ciseaux droits extrémités pointues 16 cm
- 1 paire de ciseaux courbes extrémités mousse 14 cm
- 1 garrot en caoutchouc
- 1 champ vasculaire
- 1 sonde cannelée 14 cm
- 1 pince à disséquer 11 cm à griffes
- 1 pince à disséquer 11 cm sans griffes
- 1 pince à épiler
- 1 pince à pansement

21) Boîte pour intubation pédiatrique

- Boîte inox
- 1 laryngoscope complet de Macintosh avec 3 lames
- Pince de Magill enfant
- Pince de Magillnourisson
- Canule de Guedel enfant
- Canule de Guedelnourisson
- Ouvre-bouche de Doyen enfant

22) Brancard sur chariot avec civière amovible

- Bâti métallique, revêtement époxy.
- Brancard amovible, sommier treillis métallique, tête réglable, barrières latérales rabattables
- Protections anti-choc aux angles, 4 roues de 200 mm dont 2 avec frein

23) Cardiotocographe

- Mémorisation des traces CTG et édition sur imprimante
- Affichage sur écran digital du rythme cardiaque du fœtus
- Livré avec 1 sonde à ultrasons 2,0 Mhz, 1 capteur toco externe, ceintures de fixation,
- 1 marqueur d'événement patiente, 1 liasse de papier, 1 flacon de gel. manuel
- Alimentation 220 – 240 V, 50 Hz

- 1 pince de l'eau
- 1 sonde cannelée
- 1 pince porte aiguille – Mayo Hégar
- Manche de bistouri n°3 avec 100 lames.

- 1 pince de Pozzi
- 2 pincés Kocher ag 16 cm
- 2 ciseaux mousses cbe 16 cm
- Pincés J.L Faure
- 1 porte-coton 30 cm
- Ciseaux Metzemaumdrt 18 cm

- 1 pince à Péan 14 cm
- 1 manche de bistouris avec 10 lames
- 1 bain d'yeux en verre
- 1 mètre ruban "33" » 1,5 m
- 1 thermomètre médical
- 1 rasoir
- 1 spatule
- Stylets assortis
- Porte coton 14cm



24) Chariot porte instruments

- Guêridon en acier inoxydable 18/10
- 2 plateaux à rebords Dimensions des plateaux : 60 x 80 cm
- Hauteur du plateau supérieur : 75 cm
- Roues sur roulements à bille étanche
- Galerie sur les côtés

25) Compas pelvimètre

- Compas pelvimètre de Collin 35 cm
- Echelle en cm et en pouces
- En acier inoxydable

26) Couveuse

- Fonctions contrôlées : température/hygrométrie/pression partielle en O₂
- Fonctionnement sur les réseaux 220 - 240 volts et sur les accumulateurs 12-24 V
- Possibilité de recharge de la batterie ;
- Passage automatique batterie en cas de panne secteur
- Habitable et couvercle transparents permettant de recevoir des jumeaux Hublots à manchette
- Possibilité de proclive et déclive
- Sangle pour maintenir le nourrisson
- Lampe d'examen intérieure
- Filtre bactériologique permettant de filtrer l'air aspire
- Alarmes visuelle et sonore : Température et batterie

27) Cuvette en inox sur socle roulant bas

- Support mobile sur roulettes antistatiques
- Baquet amovible en acier inoxydable embouti,
- Diamètre minimum 40 cm, hauteur 35cm

28) Doigtiers 2 doigts

- En polyéthylène
- Longueur : 24cm et Largeur : 20cm
- Assortiment comprenant 50 doigtiers deux doigts,
- Doigtiers autoclavables

29) Doppler Fœtal de poche

- Détection précise du RCF (rythme cardiaque fœtal) et le son est parfaitement audible,
- Design ergonomique
- Compact et léger environ (H) 138 mm x (L) 85 mm x (E) 31mm
- Facile à utiliser
- Pile de 09 V pour environ 250 examens (prévoir jeu de piles de recharge)
- Température de fonctionnement : 5 à 40 °C
- Sondes hautes sensibilité interchangeables, et waterproof
- Avec sonde de 3 Mhz
- Haut parleur intégré pour écouter le signal sonore
- Arrêt automatique
- Indication du niveau de la pile.

30) Eclairage médical mobile sur pieds

- Eclairage halogène mono foyer
- Puissance : 20 à 50 watts
- Sur pied roulant
- Avec filtre anticalorique
- Piètement sur roulettes
- Colonne réglable en hauteur acier inoxydable
- Réflecteur 12 cm de diamètre



- Livré avec 05 lampes de rechange

31) Fauteuil roulant

- Acier chromé,
- Modèle pliable,
- Repose bras et pieds
- Roues AR 570 mm avec freins, AV 120 mm

32) Garrots

- Garrot latex plein
- Dimensions : 75 cm x 18 mm.
- Epaisseur : 1.5 mm.

33) Incubateur avec photothérapie

- Habitacle en plexiglass,
- 4 hublots et orifices pour passage de tuyaux
- Habitacle sous pression positive constante empêchant la contamination par voie externe
- Filtrage de l'air par microfiltre de 99,9%, et particules plus de 0.003 μ
- Dimensions du couchage 35 x 62 cm, hauteur 100 cm
- Température ambiante réglable : 20-37°C par pas de 0,1°C
- Température cutanée réglable 34-37°C
- Concentration d'oxygène réglable : 21-40% (haute concentration 90%)
- Humidification 50-90%
- Affichage de contrôle de l'oxygène et du taux d'humidité
- Fonctionnement et sécurités contrôlées par microprocesseur
- Alarmes visuelles et sonores
- Sécurités : Température (arrêt automatique à + 38°C),
- Contrôle visuel des températures par affichage digital
- Contrôle, filtration de l'air
- Plateau radio transparent, position proclive / décline +/- 10% à commandée par pédale, matelas lavable
- Hauteur réglable de 95 à 125 cm commandée par pédale
- Meuble support roulant équipé de 2 tiroirs et d'un placard, 4 roues freinées

Fonction photothérapie

- Tubes fluorescents longue durée 4 x 20 W
- Lumière bleue (ou blanche)
- Capot diffuseur orientable, hauteur réglable, socle mobile
- Alimentation 220 – 240 V, 50 Hz

34) Lampe d'examen

- Eclairage halogène, 10.000 lux mini,
- Hauteur réglable
- Bras flexible,
- Piétement chromé sur roulettes

35) Lampe de poche coudée

- Lampe à focale fixe coudée à angle droit
- 2 piles standard 1,5 volts
- Livrée avec 3 ampoules

36) Laryngoscope

- Eclairage conventionnel
- Livré en coffret ou trousse
- Avec 3 lames inox, tailles 1, 2, 3 et piles

37) Lit d'hospitalisation simple

- Sommier en treillis métallique



- Tête et pied de lit chromés avec panneaux laminés
- Structure rigide et robuste avec pieds sur patins
- Matelas mousse épaisseur mini 12cm, résistance environ 30 kg / m3,
- Housse en skai lavable

38) Lit d'hospitalisation avec relève buste

- Lit avec relève buste par crémaillère sans roues
- Dimensions 190 x 90 cm
- Armatures tubes d'aciers soudés et peinture époxy
- Tête, pied de lit et sommier séparables
- Sommier à ressorts d'acier candies ou peints à environ 60 cm du sol

39) Lit de travail

Revêtement époxy,

Sommier en treillis métallique

- Relève buste et
- Tête et pied de lit avec panneaux amovibles de couleur et poignées en ABS
- Mobile sur 4 roues 125 mm dont 2 freinées
- Matelas mousse épaisseur mini 12cm, résistance environ 30 kg / m3,

40) Lunettes de protection

En polycarbonate, compatible avec lunettes de vue

41) Marteau à réflexe

Modèle Babinsky

42) Matelas avec housse lavable

Matelas polyéther avec housse de tissu plastifié épaisseur mini 12cm

43) Mètre ruban

Mètre souple en coton enduit Longueur : 1,5m

44) Miroir laryngien

Avec manche N° 4 (18 mm x 14 cm)

45) Négatoscope

- Surface d'interprétation une fois 36 x 43 cm
- Source lumineuse type lumière du jour, température de couleur 6.500 °K
- Alimentation doit éviter tout effet stroboscopique Prise de terre et interrupteur Marche / Arrêt
- Ouverture sur face arrière pour installation et branchement mural
- Matériaux finitions : Coffret métallique émaillé au four
- Ecran plexiglas opalin haute résistance
- Fixe film acier inox poli
- Fil nylon transversal pour petite clichés
- Cordon secteur avec fiche

46) Oscope – Ophtalmoscope (boîte ORL de base)

Appareil deux usages comprenant :

- Un manche démontable contenant deux piles.
- Une tête otoscope pour examen du conduit auditif.
- Une tête ophtalmoscope pour l'examen du fond d'œil.

L'otoscope : Pavillons interchangeable (deux tailles).

- Eclairage à fibres de verre. Loupe. 02 ampoules de rechange.
- L'ophtalmoscope : Tête à prisme trois positions : fente, fond vert, pleine lumière.
- Lentille d'examen variable. Ampoule halogène. 02 ampoules de rechange

47) OTOSCOPE + jeu de spéculums auriculaire

Livré en coffret avec :



- Une manche à piles
- Un spéculum réutilisable nasal
- Trois spéculums réutilisables auriculaires

48) Oxymètre de poche

- Saturation en oxygène du sang humain (SpO₂) de 77 à 99% (précision +/- 3%)
- Pouls de 30 à 235 pulsations/min
- Précision pouls +/- 2%
- Affichage LED
- Alimentation 2 piles alcalines 1,5V AA (fournies)
- Signal sonore : Oui
- Autonomie minimale 30h en continu
- Dimensions approximatives : 135X65X30 cm
- Poids : environ 120g
- Livré avec 2 capteurs (adulte et pédiatrique)

49) Pèse-bébé avec toise

- Type clinique à curseur avec plateau de pesage
- Châssis robuste, entièrement en acier, laqué au four ; Portée 15 kg par 5 gr
- Curseurs : kg, hg, gr et taré
- Toise pédiatrique ruban

50) Pèse-personnes avec toise

- Modèle avec grand cadran gradué circulaire Construction solide avec corps entièrement en acier Revêtement anti-dérapant Portée 150 kg par 100 g
- Toise ruban à fixer : 2m, graduation en mm

51) Petites poires aspiration

Poire monopompe en caoutchouc

52) Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle

Plateau à rebords avec couvercle à poigné, profondeur : 4 cm

53) Plateau rectangulaire

- Ensemble de plateaux en acier inox 18/10 de :
- 200x120 x20 mm (2),
- 280x180x30 mm (2),
- 370x270x40 mm (1)

54) Plateau réniforme

Ensemble de plateaux réniformes en acier inox 18/10 de 260 ml (3), 450 ml (2)

55) Poire d'aspiration bucco pharyngée

- Poire en caoutchouc pour désobstruer
- Dépression aspirante de 200mb

56) Poire à injection auriculaire

- Poire en caoutchouc bout effilé
- Capacité : 100 ml

57) Potence porte-sérum

- Tube en acier inox monté sur base lourde stable et rigide et deux crochets type sécurité ;

58) Poubelle

Sceau à déchets en Inox avec pédales :

- En acier inoxydable
- Capacité 15 litres environ
- Conteneur étanche au liquide
- Ouverture à pédale.



59) Poupinel / Stérilisateur à air chaud 25L

Stérilisateur à chambre cubique de volume utile 23 à 25 litres muni d'une porte étanche

- Alimentation 220-240V/50Hz Puissance environ 0,8 kW
- Isolation par laine de verre ou autre
- Résistance chauffante et régulation simple
- Température réglable de 0 à 220°C, Minuterie réglable de 0 à 120 min
- Voyant lumineux de marche et de sécurité

Livré chacun avec

- 1 jeu de plateaux compatibles
- 1 résistance chauffante de rechange
- 1 jeu de fusibles de protection

60) Poupinel / Stérilisateur à air chaud 50L

Stérilisateur à chambre cubique de volume utile 50 à 53 litres muni d'une porte étanche

- Alimentation 220-240V/50Hz Puissance maximale 1,6kW
- Isolation par laine de verre ou autre
- Résistance chauffante et régulation simple
- Température réglable de 0 à 220°C, Minuterie réglable de 0 à 120 min
- Voyant lumineux de marche et de sécurité
- Cheminée d'évacuation

Livré chacun avec

- 1 jeu de tambours/ plateaux compatibles
- 1 résistance chauffante de rechange
- 1 jeu de fusibles de protection
-

61) Réchaud

Plaque à gaz à 2 foyers avec détendeur et tuyau de sécurité Bouteille standard 12 kg

62) Réfrigérateur

Réfrigérateur Type à compression pour médicaments d'hospitalisation et de certains réactifs

- Type tropicalisé ; volume 240-300 l ;
- 2 compartiments réfrigération et congélation ;
- Alimentation 220- 240 V/50Hz.
- Gaz réfrigérant utilisé R134A
- Autonome en cas de coupure d'énergie 28h à 43°

63) Respirateur manuel (Ballon de réanimation)

- 2 Ballons en caoutchouc autoclavable pour adulte et pédiatrique
- 2 Connecteurs d'oxygène pour adulte et pédiatrique
- 2 masques en caoutchouc ; adulte et pédiatrique

64) Spéculum vaginal

- Ensemble de trois spéculums vaginaux de type Collins en acier inoxydable 18/10
- Assemblage non démontable Dimensions : 16, 30, 38 mm

65) Sphygmomanomètre

- Brassard adhésif velcro, avec poire
- Manomètre à lame, gradué de 0 à 35 cm de mercure à aiguille libre
- Bouton de remise à zéro
- Fourni avec une poire de rechange

66) Sphygmomanomètre pédiatrique

- Brassard adhésif velcro pédiatrique
- Manomètre à lame, gradué de 0 à 35 cm de mercure à aiguille libre
- Bouton de remise à zéro

- Fourni avec une poire de recharge.

67) Stéthoscope

- Récepteur simple pavillon avec membrane adulte
- Sensibilité minimale de 3,8 dB dans la bande de 50 à 500 Hz
- Tube en « Y » de fort diamètre

Livré avec :

- Ressort traité pour une élasticité constante
- Embouts auriculaires interchangeables

68) Stéthoscope double pavillon

Modèle bi-auriculaire à double pavillon.

Livré avec membranes de rechanges

69) Stéthoscope fœtal

Modèle de Pinard en aluminium

70) Stéthoscope nouveau-né et nourrisson

Stéthoscope avec pavillon pédiatrique

71) Table à instruments type Mayo

- Table à dégagement adaptée pour la table d'opération
- Construction acier inoxydable, plage de hauteur : 90/130 cm
- Plateau supérieur en acier inoxydable, bords légèrement relevés
- Dimensions : 60 x 40 cm

72) Tabouret praticien

- Tabouret à hauteur réglable
- Piètement sans roulettes

73) Table d'examen

- Bâti tubulaire en acier inoxydable ou recouvert de peinture époxy
- Piètement fixe avec embouts de protection en caoutchouc
- Matelas d'épaisseur 6 cm minimum,
- Dimensions environ 190 x 70 x h 85 cm.

74) Table d'accouchement

Modèle simple mais robuste, facile à nettoyer. La table doit permettre :

- Une position allongée (préparation des patientes)
- Une position Trendelenburg - 10°
- Une position accouchement proprement dite (plateau escamoté et mise en place des porte jambes)
- Dimensions du matelas : épaisseur 6 cm, largeur 55 cm (70 cm souhaitée),
- Longueur 180 cm
- Bâti tubulaire acier inoxydable ou recouvert de peinture époxy piètement fixe, embouts de protection en caoutchouc
- 1 paire de porte jambes type américain en acier inox et sangles
- 1 paire de poignée avec manche caoutchouc
- 1 paire d'épaullères réglables avec coussin
- 1 cuvette réceptacle (3 litres) en inox, coulissante sous le siège

Plan de travail à 3 éléments :

- Dossier relevable par commande manuelle
- Siège avec échancrure (en V ou demi-lune)
- Plateau de jambes escamotable ou amovible
- Hauteur fixe (90 cm en position allongée)
- Glissières latérales pour fixation d'accessoires
- Dimensions approximatives : L 180 x l 70 x H 90 cm +/- 10%

- Accessoires par unité
- 4 étaux de fixation

75) Table d'examen gynécologique

Pour examen des patientes en position allongée et en position gynécologique

- Bâti tubulaire soudé, en acier inoxydable de diamètre 30mm, pieds protégés par des embouts en caoutchouc
- Plan d'examen : matelassure (dos, assise, porte-jambes) en mousse de 5 à 6 cm d'épaisseur, recouvert de skaletlavable
- -Relevé buste réglable (par crans d'arrêt multiples, vis ou autre)
- Porte-jambes, repliable et démontable, fixé sur le bâti
- Paire d'étriers talonnière en inox
- Porte-cuvettes et cuvette escamotable en extrémité
- Dimensions environ : long 190 cm, larg. 65 cm et haut 80 cm +/- 10%

76) Tablier de protection

- Tablier avec bavette
- En polyuréthane P.V.C
- Attache au cou et serrage sous les aisselles par lanières.
- Dimensions : environ 120 x 90 cm.

77) Tambour inox 155x160 mm

- Tambour en inox 18/10 cylindrique pour autoclave vertical comportant
- Un couvercle supérieur ajouré avec éclipse en aluminium permettant un bon échange thermique
- Un dispositif de fixation de papier de filtration derrière les perforations

78) Tambour inox Diamètre 190 mm

- Tambour en inox 18/10 cylindrique pour autoclave vertical comportant :
- Un couvercle supérieur ajouré avec éclipse en aluminium permettant un bon échange thermique
- Un dispositif de fixation de papier de filtration derrière les perforations

79) Tambour inox Diamètre 240 mm

- Tambour en inox 18/10 cylindrique pour autoclave vertical comportant :
- Un couvercle supérieur ajouré avec éclipse en aluminium permettant un bon échange thermique
- Un dispositif de fixation de papier de filtration derrière les perforations

80) Tambour inox Diamètre 290 mm

- Tambour en inox 18/10 cylindrique pour autoclave vertical comportant
- Un couvercle supérieur ajouré avec éclipse en aluminium permettant un bon échange thermique
- Un dispositif de fixation de papier de filtration derrière les perforations

81) Tambour inox Diamètre 340 mm

- Tambour en inox 18/10 cylindrique pour autoclave vertical comportant
- Un couvercle supérieur ajouré avec éclipse en aluminium permettant un bon échange thermique
- Un dispositif de fixation de papier de filtration derrière les perforations

82) Tambours compresses

Ensemble de tambours pour stérilisation en inox 18/10 avec écloses et couvercle à poignée

Dimensions :

- 185 x 160
- 190 x 190
- 190 x 290
- 240 x 165

4

83) Tambours linge accouchement

Ensemble de tambours pour stérilisation en inox 18/10 avec écloses et couvercle à poignet – Dimensions :

- 185 x 160
- 190 x 190
- 190 x 250
- 240 x 165

84) Thermomètre

- Thermomètre digital modèle rectal en plastique affichage LCD

85) Urinoir femme

- En plastique.
- Capacité : 1 litre.
- Dimensions : environ 34x11x12 cm
- Graduation précise par 50 ml.
- Équipé d'un bouchon étanche

86) Urinoir homme

- En plastique
- Capacité : 1 litre
- Gradué tous les 100 ml

87) Agitateur magnétique

- Capacité maximale 5 LT
- Vitesse réglable en continu 100 à 1500 rpm
- Plateau en aluminium
- Alimentation 220 – 240 V, 50 Hz

88) Agitateur vibrant type vortex

Interrupteur de secteur avec voyant de contrôle, en plus microinterrupteur assurant l'enclenchement du moteur par la pression sur le plateau support

- Moteur à pôles fendus, à régulation électronique.
- Vitesse de rotation réglable en continu entre 0 et 45 Hz, plateau support en polypropylène
- Démarrage par simple pression du tube
- Vitesse réglable en continu jusqu'à 2400 t/minute environ
- Pour tubes diamètre 30 mm

89) Albuminomètre de Esbach

- Graduation indélébile blanche recuite au four.
- Tubé en verre à fond rond avec bouchon en caoutchouc.

90) Bac à coloration manuelle

- Cuve à coloration en verre avec couvercle
- Portoir amovible à rainures pour 10 lames, avec poignée métallique

91) Bain- marie thermostaté

- Bâti en acier inoxydable
- Thermostat avec une précision de 1°C
- Capacité 12 litres mini
- Température pouvant s'élever jusqu'à 100°C
- Livré avec 2 paniers en acier inoxydable pour les tubes (longueur : 75 mm)

92) Balance de précision 220g / 0,1mg

Balance électronique de précision à lecture directe portée 220g précision 0,1 mg

- Affichage instantané de la valeur de la pesée
- Protection contre l'environnement

- Etalonnage automatique
- Auto contrôle de la mise en marche

93) Ballon de laboratoire 250 ml

Ballon en verre borosilicate à fond plat

94) Ballon de laboratoire 500 ml

Ballon en verre borosilicate à fond plat

95) Bassine de décontamination

- En Polypropylène
- Capacité : 13 à 15 Litres

96) Bec Bunsen

- Bec bunsen avec vanne d'arrêt gaz et poignet de maintien
- Raccord de tétine diamètre 12 mm
- Type bec MEKER 45 mm gaz naturel

97) Bêchers forme basse (Jeu de 5)

- Capacité 10, 25, 100, 250 et 1000 ml
- En plastique

98) Bêchers 500 ml

En plastique

99) Boite de pétri en verre (diam. 90mm), le lot de 10

Pour culture Diamètre 100 mm, hauteur 20 mm

100) Cellule de Malassez

Superficie totale du réseau 5 mm² (dimensions des côtes : 2 x 2,5 mm)

Le réseau constitué de 100 champs rectangulaires de 0,20 x 0,25 mm. De ces rectangles, 25 sont divisés en 20 carrés de 0,05 mm de côté et d'une superficie de 1/400 mm²

25 sont divisés en 5 rectangles de 0,20 x 0,05 mm et d'une superficie de 1/100 mm²

Le réseau comprend encore :

- 25 champs divisés en 4 rectangles de 0,25 x 0,05 mm et d'une superficie de 1/80 mm²
- 25 champs sans divisions de 0,20 x 0,25 mm et d'une superficie de 1/20 mm²
- Profondeur de la cellule : 0,2 mm

101) Centrifugeuse à Micro-Hématocrite

- Centrifugeuse avec disque de capacité 24 tubes capillaires
- Vitesse 12 000 tr/min
- Niveau de bruit < 60 dB
- Sélection du temps de centrifugeuse de 1 à 15 minutes et mode continu
- Sécurité verrouillage du couvercle
- Lecteur gradué pour mesure rapide sur disque
- Frein rapide électromagnétique
- Cordon d'ouverture manuelle du couvercle, sécurité à la fermeture

Accessoires par appareil :

- Boîte de 100 hématocrites héparinés
- Boîte de 100 hématocrites non héparinés
- Boîte de 6 plaquettes de pâte sceller

Livrée chacune avec :

- 1 jeu de balais de collecteur ('charbon') du moteur
- 2 jeux de fusible de protection

102) Centrifugeuse électrique de pailleuse ventilée

- Avec portoir pour 10 x 20 ml Vitesse de rotation : 5.000 tr/min environ
- Bouton marche arrêt

- Vitesse variable
- Minuterie : 30 minutes
- Frein intensif
- Livrée avec : 1 gaine de 20 ml
- Jeu de 24 tubes
- Tube en verre borosilicate, gradué, fond conique, large ouverture, capacité 15 ml
- Température +4°C garantie à pleine vitesse
- Programmation en l/min ou accélération en g, affichage simultanée des deux valeurs
- Accélération et freinage programmables, maximum ou progressif
- Livrée avec : rotor 24x micro hématocrites, disque lecture hématocrite et capillaire

103) Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min

Centrifugeuse actionnée par une manivelle Fixation par étai réglable pour une épaisseur de 0,5 à 3 cm Supportant 1500 l/min

Livré avec 04 tubes

104) Coffret de rangement pour lames

Rangement pour 50 lames.

105) Compteur manuel de cellules

Compteur mécanique à 8 touches pouvant atteindre 999 et un totalisateur Chaque passage de centaine de totalisateur déclenche un signal sonore

- Remise à zéro de tous les cadrans
- Des réglottes d'identification permettent de mentionner en regard chaque cadran, les types d'éléments à compter

106) Densimètre pour urine

Pour petits échantillons Echelle : 1000 à 1060 g/dm³

107) Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure

- Générateur d'eau monodistillée à bouilleur vertical débit : 4 litres/h.
- Résistances chauffantes en quartz
- Régulation de niveau et coupe circuit de surchauffe
- Réfrigérant à double serpentín en verre Pyrex
- Démontage facile pour nettoyage

108) Entonnoir plastique cannelé 100 ml

Entonnoir plastique cannelé 100 mm Entonnoir conique en polyéthylène, tige courte, diamètre 100 mm

109) Eprouvette graduée 100 ml

Eprouvette graduée 100 ml Eprouvette en matière plastique, Graduée au moins tous les 2 ml

110) Eprouvette graduée 500 ml

Eprouvette en matière plastique, Graduée au moins tous les 10 ml

111) Erlenmeyer 250 ml

En verre borosilicate Ouverture étroite sans bec

112) Etuve universelle

- Chambre inox avec support pour 5 étagères,
- Porte Calorifugée
- Capacité 35 litres
- Thermomètre de contrôle (gamme de température de 40 à 220°C)
- Convection naturelle de l'air chaud
- Livré avec 2 étagères

113) Flacon pour réactif 1000 ml et 500 ml (2 de chaque)

Flacon en verre Bouchon rodé

114) Flacon pour réactif 250 ml

Flacon en verre Bouchon rodé

115) Glucomètre

- Plage de mesure : 0,1 à 0,6g/L ou 0,6 à 33,3mmoles/L
- Affichage : digital à cristaux liquides ;
- Mémoire : minimum 10 résultats ;
- Dimensions : 100 x 55 x 15 mm ;
- Alimentation : à piles
- Livré avec un lot de bandelettes, lancettes et solution de contrôle pour 500 tests

116) Hémoglobinomètre de Sahli

- 1 Tube à dilution et pipette à prélèvement à graduation indélébile recuit au four
- 1 Embout avec tuyau en caoutchouc, goupillon
- 1 Flacon pour acide, agitateur en verre, pipette pour addition d'eau

117) Lamelles pour microscope (boîte de 100)

Lamelle couvre objet, Épaisseur de 0,13 à 0,17 mm

118) Lamelles verre, pour hémocytomètre (boîte de 100)

Boîte de 100 lamelles planées pour hém-atimère Exécution de précision, à 2 faces polies, optiquement planes

Épaisseur 0,4 mm, dimensions : 20 x 26 mm

119) Lames pour microscope (boîte de 100)

Lames pour microscope (boîte de 100) Dimensions approximatives : 76 x 26 mm

120) Lampe de rechange pour microscope

Les caractéristiques seront celles du microscope qui sera fourni par le prestataire (voir item 119)

121) Lampe à alcool

En verre, complète Capacité : 65 ml Bouchon à vis étanche

122) Laveur à pipettes, manuel

Laveur complet en polyéthylène, comprenant :

- Un bac de trempage avec couvercle coiffant ;
- Un panier avec poignet moulée et écrou de vidange ;
- Un bac de rinçage ;

Livré avec tubulure d'alimentation, diamètre 13 mm, longueur 1 m, vidange diamètre 25 mm

123) Manuel OMS des techniques de laboratoire

Manuel des techniques de base pour le laboratoire médical édité par l'OMS

124) Microscope binoculaire avec éclairage et miroir

Microscope de pailasse comprenant :

- Un statif avec porte-objectif rotatif
- Une platine micrométrique porte-objet à mouvements croisés
- Un condenseur réglable par crémaillère
- Un miroir plan-concave de diamètre 5 cm minimum
- Un lot de trois objectifs achromatiques : X10 ; X40 ; X100 ; immersion
- Un dispositif de vision binoculaire, X10, compense, aplanétique grand champ
- Réglage de compensation de vue sur au moins un des oculaires, réglable de l'écart interpupillaire
- Un coffret de rangement pour le microscope, les objectifs, l'huile pour immersion et les
- Capuchons de lentilles
- Une housse de protection

k

- Un flacon de 250 ml d'huile à immersion et les capuchons de lentilles

Livré avec :

- Un éclairage intégré sur socle, orientable par rotule, 220 V, 25 W,
- 03 ampoules de réchange

125) Minuterie

Durée réglable jusqu'à 60 min avec sonnerie

126) Panier pour tubes à essai

Panier en fil en acier inoxydable pour tubes

127) Pipette à dilution de Thoma GB

Pipette à dilution 1/100 et 1/200 pour globules blancs

128) Pipette à dilution de Thoma GR

Pipette à dilution 1/100 et 1/200 pour globules rouges

129) Pipette de 1 ml gradués

Qualité courante, graduation 0,1 ml, zéro en haut

130) Pipette de 10 ml graduée

Qualité courante, graduation 0,1 ml, zéro en haut

131) Pipette de 2 ml graduée

Qualité courante, graduation 0,1 ml, zéro en haut

132) Pipette de 5 ml graduée

Qualité courante, graduation 0,1 ml, zéro en haut

133) Pipette pasteur (B/250)

Type long, non stériles, cotonnées, à bouch fermes

134) Pipettes de Westergreen (par 6)

2 Jeux de 6 pipettes réutilisables

135) Pipettes jauges 10 ml (le jeu)

Pipettes volumétriques à 1 trait Capacité de 1 ml – 2ml – 10 ml – 50 ml
Support incliné en bois pour 12 pipettes

136) Poire en caoutchouc pour pipette 2ml

- Avec tige allongée pour pipettes PASTEUR;
- Avec 1 compte-gouttes et utilise des pipettes diverses

137) Rhéoscope

Plaque verre en opale plaquée

- Agitation et illumination uniforme
- 1 verre 340 x 90 mm – 40 W
- Dimensions 365 x 135 x 140 h mm
- Alimentation 220 – 240 V, 50 Hz

138) Support pour 6 pipettes de Westergreen

En acier inoxydable

139) Thermomètre de laboratoire -10°C à +110°C, P.0,1°C

Afficheur à cristaux liquides

- Sonde (105 x 3 mm) solidaire de l'appareil, sous gaine en acier inox avec pointe
- Vérification de l'étalonnage interne par bouton
- Gamme : -50,0 à 150,0°C
- Résolution : 0,1°C
- Précision : + ou - 0,3°C (-20 à 90°C) / + ou - 0,5°C (en dehors)



Livré avec pile capuchon de protection et mode d'emploi.

140) Tire lait manuel à piston

- Tire lait mécanique à piston pour préparation biberons avec lait maternel
- Dépression 33 mbar / Débit 12 l/min
- Filtre anti-bactérien
- Livré avec 2 flacons gradué (150 et 250 ml) avec ventouse, et flacon de protection

141) Tube à essai (boîte de 100)

En verre borosilicate Dimension 14 x 140

142) Tube gradué pour centrifugeuse électrique

Jeu de 24 tube en verre borosilicaté, gradué, fond conique, large ouverture Capacité : 15 ml

143) Tube gradué pour centrifugeuse manuelle

Tube gradué en verre borosilicate cylindro-conique Capacité : 12 ml

144) Tube pour hémoglobimètre de Sahli

Tube à dilution pour hémoglobimètre Graduation en grammes % (g % = gramme d'hémoglobine par 100 cm de sang)

145) Tubes à échantillons 20 ml (boîte de 100)

Tubés en verre borosilicaté avec portoir pour 10 tubés Support en bois pour 12 tubés

146) Tubes capillaires héparinisés (B/50)

En verre de chimie

147) Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)

Verre borosilicaté 12/10 mm Dimension 13 x 65

Bouchons silicone

II.3

148) Adoucisseur d'eau

Adapté à la consommation en eau des autoclaves 50 litres

149) Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire

Matériaux de construction : acier inoxydable Equipements :

- 3 grands tiroirs
- Catgutier 30 cases
- 2 étagères vitrées à portes coulissantes
- Rails portes accessoires
- Roue antistatique dont deux équipées de freins
- Dimensions : 150 x 70 x 45 cm

150) Autoclave rapide de pailasse 25 l

- Capacité 25 litres
- Cuve en acier inox 18/10
- Porte avec dispositif de sécurité de fermeture
- Cycles de stérilisation réglables (températures et durée)
- Manomètre de pression de 0 à 2 bars
- Minuteur de cycles de 0 à 60 minutes
- Température de 100 à 135°C
- Thermostat de sécurité température et eau
- Réservoir d'eau intégré pour production de la vapeur
- Récupération des condensas
- Témoins lumineux des phases (chauffage, stérilisation, purge)

Livré avec 2 étagères perforées en acier inox

151) Autoclave vertical 50 litres

Sterilisateur à chaleur humide type vertical sans surpresseur d'eau ,

- Fonctionnement automatique avec cycle de séchage
- Habillage inox, couvercle et chambre en inox 304
- Fermeture couvercle par volant
- Puissance électrique 2900W /50HZ
- Dimensions de la chambre 300(D) x 700 mm
- Température réglable de 100 à 132°C, régulation électronique, voyants de sécurité, alarmes, manomètre
- Sécurité de fermeture de porte
- Dimensions 60 x 45 x 100h cm
- Accessoires , 2 paniers en acier inox,
- Le fournisseur devra poser entre le réseau d'eau de l'hôpital et l'appareil, un adoucisseur d'eau et le filtre nécessaire.

Pièces de rechange :

L'appareil sera fourni avec les pièces de rechange suivantes :

- 1 joint de couvercle
- 1 résistance avec joint
- 1 jeu de bouton de mise en marche
- 1 minuterie
- 1 jeu de fusibles
- 1 régulateur de température
- 1 soupape de sécurité
- Jeu des 10 rouleaux de papier indicateur de stérilisation.

152) Autoclave vertical 120/130 litres

Sterilisateur à chaleur humide type vertical sans surpresseur d'eau :

- Volume utile 120/130 litres.
- Régulation électronique et affichage permanent de la température.
- Tous les organes de commandes sont groupés sur un coffret accolé à l'appareil ,
- Possibilité de programmer la pression et la durée du cycle de stérilisation muni d'une purge automatique et indicateur de fin de cycle.
- Le chauffage s'effectue par thermoplongeurs blindés triphasés disposés en étoiles afin d'assurer une production de vapeur rapide
- Alimentation 380/50Hz triphasé , puissance max. 9KW ,
- Économique avec chassis inox sans carrosserie d'habillage
- Pression de travail 1,4 kg / cm² à 122°C
- - Température max 140°C
- - Porte ronde à fermeture par volant avec sécurité
- - Sécurité automatique de fermeture de la porte suivant la pression dans la chambre
- - Chambre en inox 304,
- - Séchage automatique
- - Manomètre de pression, sécurités manque d'eau, niveau d'eau, électrique, voyants de fonctions et de sécurité

Accessoires :

- 2 paniers en acier inox, rouleaux de papier indicateur de stérilisateur carton papier d'emballage pour stérilisation.
- Le fournisseur devra poser entre le réseau d'eau de l'hôpital et l'appareil, un adoucisseur d'eau et le filtre nécessaire.
- - Livré avec 1 panier inox
- 1 pince agrippante en INOX

Pièces de rechange :

L'appareil sera fourni avec les pièces de rechange suivantes :

- 1 joint de couvercle
- 1 résistance avec joint
- 1 jeu de bouton de mise en marche
- 1 minuterie
- 1 jeu de fusibles
- 1 régulateur de température
- 1 soupape de sécurité
- 1 sonde de température
- Jeu des 10 rouleaux de papier indicateur de stérilisation.

153) Bande de contrôle de stérilisation à vapeur

Assortiment permettant de contrôler 300 stérilisations à la vapeur.

154) Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche

Assortiment permettant de contrôler 300 stérilisations à la chaleur sèche.

155) Bistouri électrique sur chariot mobile

- Fonctionnement en 220 V, 50 Hz.
- Puissance de consommation 1500 VA
- Fréquence fondamentale : 256 kHz

UTILISATION

- En section et en coagulation
- Coupe hémostase 1 : 280 W
- Coupe hémostase 2 : 165 W
- Coagulation : 140 et 250 W

ACCESSOIRES :

- Guêrdon
- 1 cordon d'alimentation
- 1 plaque vigicontact avec cordon
- 1 manche et cordon porte-électrode
- 6 électrodes assorties
- 1 pédale double
- 1 pédale pneumatique

156) Boîte de chirurgie abdominale garnie

- Boîte inox avec couvercle
- 1 manche de bistouri n° 3
- 1 manche de bistouri n° 4

PINCES HEMOSTATIQUES :

- 2 mors stries, sans griffes, droits 20 cm Pean
- 6 mors stries, 1 x 2 griffes, droits 14 cm Kocher
- 10 délicates, mors fins stries sans griffes, droits 14 cm

PINCES A DISSEQUER :

- 1 délicate 1 x 2 griffes, droite, mors allonges très fins 18 cm Waugh
- 1 délicate droite fine, mors stries 15 cm McIndoe
- 1 droite mors a talon strie 2 x 3 griffes 16 cm Lane
- 1 droite mors ovales stries fenêtres 20 cm Tuttle
- 1 droite standard 1 x 2 griffes 14 cm

PINCES A PREHENSION :

- 1 droite mors souple en triangle, quadrille largeur 13 mm, 20 cm Duval
- 1 droite mors souple ovale griffe mousse 20 cm Walter Duval
- 1 pince dissecteur mors stries, recourbes 19 cm Negus
- 10 pinces à champs à crémaillère, courbe 1 x 1 griffe, 12 cm Backhaus
- 1 porte aiguilles, mors entailles quadrilles droits 16 cm lungstène Mayo Hegar

- 1 porte aiguilles branche en S, mors courts 15 cm Wertheimer Kilner
- 2 pinces à pansements à crémaillères droites, mors allongés, fenêtres, stries 18 cm Rampley

157) Boîte de chirurgie d'urgence, garnie

- 1 Boîte inox, 20 x 10 x 5 cm,
- 1 Aiguille Reverdin, moyenne, 20 cm, droite
- 1 paire de Ciseaux mayo, droits, 14 cm
- 1 paire de Ciseaux mousses, droits, 14 cm
- 1 Bistouri fixe, manche plat, 17 cm, lame concave de 50 mm
- 1 Pince Kocher, droite, avec griffes, 14 cm
- 1 Winchelsea, 13 cm, courbe, sans griffes
- 2 Pinces péan Murphy, 14 cm,
- 1 Pince dissection, avec griffes, 14 cm
- 1 Pince dissection, sans griffes, 14 cm,
- 1 Porte-aiguille doyen, 14 cm
- 1 Sonde cannelée, 14 cm
- 1 Stylet olivaire, 14 cm, simple

158) Boîte à hernie et appendice garnie

- Boîte inox avec couvercle
- 1 porte pince 4 pinces à champs
- 1 pince à disséquer avec griffes 14 cm
- 1 longue pince à disséquer à 8 griffes de Barraya 20 cm
- 1 longue pince à disséquer sans griffes 20 cm
- 1 paire de ciseaux Mayo droit 14 cm
- 1 paire de ciseaux Mayo courbe 15 cm
- 1 stylet
- 1 aiguille de Reverdin droite
- 1 aiguille de Reverdin courbe
- 1 paire d'écarteur de Faraboeuf
- 8 pinces de Kocher 15 cm
- 2 pinces en coeur 14 cm
- 4 pinces de Kelly 15 cm
- 2 pinces de chaput 13 cm
- 2 pinces de Pean 14 cm
- 1 pince d'ombredane
- 1 petit dissecteur 14 cm
- 1 sonde cannelée
- 1 pince pose agrafes
- 1 chariot à agrafes
- 1 porte aiguilles court 14 cm
- 1 manche de bistouri n° 4

159) Boîte de chirurgie générale garnie

- Boîte inox avec couvercle
- 1 manche de bistouri n° 3 2 pinces à disséquer sans griffes 12 cm
- 2 pinces à disséquer 3 griffes 12 cm
- 1 paire de ciseaux à plastique courbe mousse 14 cm
- 1 paire de ciseaux droits 15 cm (Mayo)
- 2 pinces de Kocher fines à griffes
- 4 pinces courbes sans griffes mousse 12 cm (Halstead)
- 1 pince courbe 14 cm sans griffes (Kelly)
- 1 porte aiguilles 15 cm tungstène (Mayo Hegar)
- 1 dissecteur de Redon
- Manche de bistouri N° 14
- 1 pince de Museux 24 cm
- 6 pinces de Backhaus 14 cm
- 6 pinces de Kocher droite 14 cm
- 6 pinces de Halstead courbe 13 cm
- 1 pince coupante de Liston
- 1 pince gouge de Ruskin 18 cm
- 1 scie à amputation grand modèle
- 1 scie à phalanges
- 1 rétracteur de Percy
- 1 rugine Faraboeuf droite
- 1 rugine Faraboeuf courbe
- 1 pince à dissection avec griffes 15 cm
- 1 pince à dissection avec griffes 25 cm
- 2 aiguilles de Reverdin moyennes
- 1 pince porte tampons 24 cm
- 2 curettes à os de Volkman



160) Boîte d'hystérectomie, garnie

- Boîte inox avec couvercle
- 1 pince d'Hysterolabe 4 pinces de Bengolea courbe 24 cm
- 3 pinces de Bengolea droite 18 cm
- 4 pinces de J.L. Faure 20 cm
- 1 pince à disséquer longue a griffes 25 cm
- 1 pince à disséquer courbe sans griffes
- 1 pince à disséquer courbe avec griffes
- 1 pince de Barraya 20 cm
- 10 pinces de Kelly 14 cm
- 6 pinces à champs 14 cm
- 4 pinces de Kocher 16 cm
- 2 pinces de Museaux 23 cm
- 1 grand écarteur de Gosset
- 1 grande valve sus-pubienne
- 1 valve vaginale avec poids
- 1 paire écarteur de Faraboëuf
- 1 pince languette en batonnnette
- 1 pince en cœur longue 27 cm
- 1 pince en cœur courbe 16 cm
- 2 pinces d'Allis longues droites
- 2 porte aiguilles

- 1 manche de bistouri courbe
- 1 grand dissecteur
- 1 long ciseaux courbes de Mayo 23 cm
- 1 long ciseaux de Mayo droit 17 cm
- 1 ciseaux de Mayo courbe 17 cm
- 1 porte aiguilles long 21 cm
- 1 porte aiguilles moyen 18 cm
- 1 aiguille de Reverdin droite
- 1 aiguille de Reverdin courbe
- 1 grande valve sus-pubienne
- 1 petite valve sus-pubienne
- 1 écarteur souple avec manche
- 1 valve de Leriche
- 1 valve vaginale large
- 2 pinces d'Allis courbe 4 griffes
- 2 pinces de Backhaus
- 2 champs de 90°
- 1 sonde cannelée
- 1 stylet
- 1 canule d'aspiration
- 1 manche de bistouri longue

161) Boîte de cerclage, garnie

- 1 Boîte inox, 35 x 18 x 8 cm
- 1 paire de Ciseaux Mayo, courbes, 25 cm
- 6 Pinces à Champs Backhaus, 9 cm
- 1 Pince Museux, droite, 24 cm, 7 x 5 mm
- 2 Pinces Pozzi, droite, 24 cm
- 1 Pince Dissection, A/G, 20 cm
- 1 Pince Foerster, striée, 24 cm, droite

- 1 Pince Bozsmann, contre-coudée, 24 cm
- 1 Porte-aiguille Stratte 23 cm, tungstène
- 2 Spéculum Vaginal Collin, 35 mm, long 110 mm
- 1 Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1
- 1 Valve Landau, 100x28 mm 1

162) Boîte pour césarienne

- Boîte en acier inoxydable contenant :
- 1 manche de bistouri n° 4

Aiguilles :

- 1 Reverdin courbe
- 1 Jalaguier courbe

Ciseaux :

- 1 Mayo droit 17 cm
- 1 Mayo courbe 17 cm
- 1 Dubost droit 23 cm

Pinces à disséquer :

- 2 de 15 cm avec et sans griffes
- 2 de 20 cm avec et sans griffes

Écarteurs :

- 1 Ricard avec valves de 80 cm
- 2 Faraboëuf de 15 cm

Pinces :

- 1 pince Pean 16 cm
- 6 Kocher 16 cm
- 1 cupule inox diamètre 10

- 2 en cœur 16 cm
- 4 Ternier 12 cm
- 6 Backhaus 14 cm

- 1 pince Pean 24 cm
- 1 pince de Paquet pour agrafes 14 cm
- 1 pince à poser les agrafes
- 5 pinces pose coton (Rampley ou Collin)

- 2 portes aiguilles 18 cm tungstène (Mayo-Hegar)
- 1 canule d'aspiration de Yankauer avec lumière de 2 mm
- 1 boîte de stérilisation

163) Débitre d'oxygène enfant avec masque

- Appareil de réanimation sur charriot
- Une bouteille d'oxygène (5 l),
- Un réducteur avec manomètre, débitmètre et gargouilleur,
- Un ballon de réanimation avec masque bucco-nasal type pédiatrique,
- Un ouvre-bouche hélicoïdal,
- Une pince tire-langue
- 2 canules de Guedel

164) Débitre d'oxygène adulte avec masque

- Appareil de réanimation sur charriot
- Une bouteille d'oxygène (5 l),
- Un réducteur avec manomètre, débitmètre et gargouilleur,
- Un ballon de réanimation avec masque bucco-nasal type pédiatrique,
- Un ouvre-bouche hélicoïdal,
- Une pince tire-langue
- 2 canules de Guedel

165) Distributeur mural de liquide

- Flacon de verre remplissage par le haut
- Système de commande à levier pouvant être actionné par le coude

166) Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux

- Diamètre de la coupole : 700 mm, alimente sous 24 V Intensité lumineuse 110.000 lux mini réglable
- Température de couleur de la lumière 4000°K
- IRC (Indice de Rendu des Couleurs : 92)
- Faisceaux lumineux focalisables par poignet stérilisable
- Amplitude de focalisation de 900 à 1400 mm. Diamètre de la plage lumineuse réglable
- Lumière réfléchiée par grande profondeur de champ 144 lentilles dioptriques, radiales, divergentes
- Capot réalisé cylindre athermique
- Conçu pour recevoir un camera opérateur

Livré avec :

- Système de suspension plafonnier simple-bras compensé
- Coffret d'alimentation en saillie : 220 V / 50 Hz / 195 W
- Alimentation de secours sur batterie
- Commutation et entretien automatiques
- 8 lampes de rechange

167) Ensemble de filtration au robinet

- Compatible avec toutes les robinetteries (NF), montage manuel simple.
- Taille du filtre 0,45 microns
- Le débit de l'eau filtrée est d'environ 1 L/mn
- Élimine 99,9% des bactéries, microorganismes et pesticides

168) Extracteur d'oxygène

Débit réglable de 0 à 5 litres par minute

- Concentration : minimum 90% d'oxygène



- Alarme : Défaut secteur, faible concentration d'oxygène, pression basse ou traute
- Livré avec une bouteille d'humidification d'air

169) Filtre à bougie

- Réservoir de 9 litres, de filtration d'eau par gravité
- Filtre à bougie combinée à la résine iodée ou au charbon adsorbant
- Débit d'eau : 0,4 l/h

170) Lavabo chirurgical 1 poste

- Lavabo chirurgical aseptique à un poste

Ensemble monobloc équipé de

- Distributeur incorporé de savon aseptique
- Dispositif de pré filtration à 5,5 µm environ
- Un système de filtration terminal (bactériologique) stérilisable à la vapeur à 121°C
- 1 dispositif permettant de supprimer l'eau dormante en aval ou d'aseptisation des conduites
- Siphon à culot démontable et tubulure de raccordement mural
- Alimentation : régulateur de pression et filtre avec manomètres
- Robinetterie : le réglage de la température de l'eau mifigé stérile sera obtenu à l'aide d'un

mélangeur thermostatique avec clapet anti retour

- Commande électronique pour la distribution : eau de robinet, savon aseptique
- Matériaux : acier inoxydable et polyester
- Dimensions 875 x 600 x 620 (h) mm (+/-10%)

171) Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes

- Lavabo chirurgical aseptique à double poste monobloc équipé de
- Distributeur incorporé de savon aseptique
- Dispositif de pré filtration à 5,5 µm environ
- Un système de filtration terminal (bactériologique) stérilisable à la vapeur à 121°C
- 1 dispositif permettant de supprimer l'eau dormante en aval ou d'aseptisation des conduites
- Siphon à culot démontable et tubulure de raccordement mural
- Alimentation : régulateur de pression et filtre avec manomètres
- Commande électronique pour la distribution : eau de robinet, savon aseptique
- Matériaux : acier inoxydable et polyester
- Dimensions 1490 x 650 x 630 (h) mm (+/-10%)

172) Moniteur multiparamétrique

- Moniteur couleur 5 paramètres : ECG / PNI / RESP / SPO2 / TEMP
- Utilisation en mode Adulte, Pédiatrique et Néonatal
- Ecran plat TFT 10,4" (résolution 640 x 480) poignet de transport
- Affichage de 4 canaux de courbes
- Batterie intégrée 12 V, d'une autonomie de 50 mn
- Imprimante thermique intégrée
- Tendances des dernières 72 heures tous paramètres
- Alarmes sonores et visuelles pour chaque paramètre
- Interface utilisateurs intuitive en français et multilingues

Livré avec :

- 1 câble ECG 3 brins 6 dérivation IEC
- 1 tube de 3 m avec connecteur pour la PNI
- 1 brassard adulte 25 - 35 cm
- 1 brassard enfant 18 - 26 cm
- 1 brassard néonatal 10 - 19 cm
- 1 capteur SPO2 avec câble
- 1 sonde cutanée pour température
- Dimensions approximatives : 318 x 260 x 122 mm

173) Table d'opération mineure pour Petite chirurgie.

- Modèle mobile avec roulettes et système de blocage
- Type a plateau fixe
- Plateaux articulés en 3 parties sans billot
- Mouvements décline 30° / proclive 30° / inclinaison latérale 40°
- Commandes latérales
- Rails latéraux supports d'accessoires
- Dimensions 125 x 80 cm
- Hauteur ajustable par vérin

Accessoires :

- 1 appui bras a perfusion
- 1 paire de fixe cuisse
- 1 paire de fixe poignets
- 1 paire d'étriers

174) Tabouret salle d'intervention

- Hauteur réglable en hauteur de 48 à 61 cm par vérin à gaz
- Assise de 40 cm de diamètre,
- Piétement chromé sans roulettes
- Revêtement (ignifugé)

ARTICLE 6 : GRAVURE DU MATERIEL ET LIMITES DES PRESTATIONS

D'une manière générale le fournisseur devra réaliser toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement et à la sauvegarde de ses équipements. Ainsi, tout le matériel portatif (instruments de chirurgie, matériel de labo, plateaux en inox, outillage de maintenance...) devra être marqué de manière indélébile et visible avec la mention « **CMR/PC/MINSANTE/AFD/KW/2019** ».

Sont exclus des prestations, sauf stipulation contraire précisée au niveau du cahier des charges

- les ouvrages de maçonnerie, de menuiserie, revêtement du sol, murs et plafonds ;
- l'alimentation électrique sous forme de câbles en attente, éclairage et signalisation des locaux, mais par contre le fournisseur devra le raccordement sur les alimentations laissées en attente ;
- la protection lourde contre les rayonnements ionisants ;
- l'alimentation et l'évacuation en eau, mais le fournisseur devra assurer le raccordement à partir des robinets d'arrêt ou des évacuations laissés en attente dans le local ,

Pour les appareils nécessitant un raccordement, le fournisseur devra indiquer pour chaque type d'installation, les contraintes imposées par le matériel, à savoir les conditions d'alimentation en électricité et fluides divers. Pour les gros matériels, le fournisseur devra indiquer :

- la charge au sol de chaque matériel (Kg / m²) ;
- la charge plafonnière (Kg / m²) ,

En outre, le fournisseur devra reconnaître la répartition géographique des sites de livraison , au besoin se rendre sur les lieux pour constater les conditions particulières de mise en œuvre. En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance des lieux pour obtenir des prestations supplémentaires.

Au terme de son analyse, le fournisseur fera ressortir de façon explicite, le montant des frais éventuels d'implantation nécessités par les matériels qu'il propose, en regard des contraintes générales précisées dans le présent cahier.

Le fournisseur indiquera par ailleurs sur un document séparé la nature des prestations correspondantes à ce montant. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de refuser ces modifications.

ARTICLE 7 : ALIMENTATION ELECTRIQUE

Là où c'est disponible, l'alimentation électrique des locaux considérés est assurée au moyen d'un réseau soit monophasé, soit triphasé 220/380V/ 50 Hz.

L'alimentation électrique des appareils proposés sera faite sauf spécifications particulières au moyen de prises de courant normalisées. **Les protections individuelles** (stabilisateurs et/ou onduleurs) incluses dans le marché devront être robustes et conformes à la puissance de l'équipement considéré.

La fourniture et la pose des appareils de protection et de coupure conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que les câbles de liaison entre appareils, sont à la charge du fournisseur au cas où ces prestations n'auraient pas été exécutées au titre de la construction.

ARTICLE 8 : ALIMENTATIONS EN FLUIDES MEDICAUX

Le fournisseur proposant des appareils utilisant ces fluides devra inclure dans sa proposition conformément à l'article 5 du présent CST, tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de son matériel.

En particulier, lorsque l'appareil proposé fonctionne à une pression de service inférieure à celle prévue, le fournisseur devra prévoir dans son offre le détendeur et le manomètre de contrôle adéquats.

ARTICLE 9 : FORMATION DU PERSONNEL

9.1 Formation du personnel utilisateur :

Le fournisseur devra préciser dans son offre, les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour effectuer la formation du personnel utilisateur.

9.2 Formation du personnel de maintenance

Le fournisseur prendra à sa charge la formation du personnel de maintenance désigné par le Maître d'Ouvrage. Il devra proposer dans son offre le niveau de maintenance correspondant au programme proposé. En général, ce niveau devra correspondre au minimum au niveau 2 (Maintenance préventive - Diagnostic de pannes et dépannage).

ARTICLE 10 : DEGRADATION – REMISE EN ETAT

La remise en état des locaux, suite à des dégradations occasionnées par la livraison ou les travaux d'installation du matériel proposé, est à la charge du fournisseur.

ARTICLE 11 : DOCUMENTS A FOURNIR

Le fournisseur remettra au Maître d'ouvrage les documents suivants en 3 exemplaires :

11.1 A la soumission de l'offre (catalogue des équipements)

- Les données d'implantation du gros matériel à l'échelle 2 cm/m.
- Les données de réservations et de charge.
- Les données des liaisons électriques avec indication des types et valeurs de protection.
- Les données détaillées des alimentations en fluides et en électricité.

11.2 A la notification d'adjudication provisoire

- Les plans type d'implantation du gros matériel à l'échelle 2 cm/m, le cas échéant.

- Les plans type de réservations et de charge
- Les plans type des liaisons électriques avec indication des types et valeurs de protection.
- Les plans type détaillés des alimentations en fluides et en électricité.

11.3 A la mise en service :

- Le manuel d'utilisation.
- Le programme d'entretien préventif détaillé (Consistance et périodicité).
- Les schémas électriques de câblage.
- La nomenclature des pièces de rechange
- Listes et coordonnées des sous traitants des fabricants.
- Une documentation complète de service.
- Un protocole d'essais et de contrôle à la mise en service (certificat de qualification).

Ces documents devront être rédigés en langue française ou anglaise.

ARTICLE 12 : ACCESSOIRES, CONSOMMABLES ET REACTIFS

Le fournisseur devra préciser de façon détaillée les systèmes de tests et diagnostics pour dépannage, ainsi que le taux de pannes résolues par l'utilisateur sans intervention du fournisseur sur le site

Les équipements proposés doivent être fournis avec les accessoires standards recommandés, lorsque la fiche technique ne le précise pas

Les consommables et les réactifs nécessaires aux essais et tests des équipements à la réception provisoire, sont à la charge du fournisseur

ARTICLE 13 : SERVICE APRES-VENTE ET MAINTENANCE

13.1 Le fournisseur indiquera dans son offre les moyens dont il dispose pour assurer la maintenance du matériel proposé par région, à savoir :

- Les moyens matériels (outillage, matériel roulant, logistique) ;
- L'effectif technique ;
- Le délai maximum d'intervention, sur lequel le fournisseur s'engage ;
- Le taux annuel de disponibilité opérationnelle du matériel ;
- Les zones de couverture

Taux de disponibilité :

$T = 100 (1 - T1 / T2)$ exprimé en %

T1 : représente la somme des durées d'arrêt décomptées.

T2 : représente la durée d'utilisation annuelle effective.

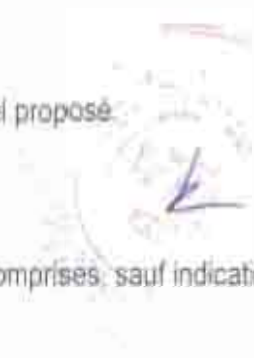
La période d'indisponibilité ou d'arrêt n'est décomptée que sur les heures normales ouvrables d'utilisation.

13.2 L'offre comportera en annexe (intitulé renseignements relatifs au Service après-vente) les tarifs appliqués en cas d'intervention technique :

- Montant des frais de déplacement.
- Montant de l'heure de travail des techniciens.
- Un modèle estimatif type d'un contrat d'entretien du matériel proposé.

ARTICLE 14 : GARANTIE :

Le délai de garantie est fixé à minimum **deux ans**, pièces et main d'œuvre comprises, sauf indications contraires du Cahier des Clauses Administratives Particulières.



Durant la période de garantie, le fournisseur aura à sa charge toutes les prestations relatives à l'entretien systématique, la réparation, le remplacement, le réglage, l'étalonnage et le contrôle technique du matériel.

ARTICLE 15 : OFFRE


L'offre technique devra être établie en fonction de ces spécifications.

Elle devra être complète et comportera en outre :

- La précision des caractéristiques des matériels proposées comparées aux performances demandées.
- La classification des dispositifs médicaux proposés.
- La justification de la qualité (exemple : marquage CE pour des produits d'origine CE).
- La marque, le modèle et l'origine de fabrication des matériels.
- La première date de commercialisation du matériel proposé.
- Le mode et type de marquage indélébile préconisé sur le matériel portatif.
- La réponse précise aux questions éventuelles posées par les fiches techniques.
- Les attestations habilitant le soumissionnaire à assurer la maintenance et le contrôle technique des dispositifs proposés, délivrées par les fabricants.
- Une documentation technique obligatoirement en langue française relative au matériel proposé, comportant :
 - Les certificats de qualité délivrés par des organismes notifiés.
 - Les prospectus techniques (PRODUCT DATA).
 - Un jeu de la documentation technique (Manuel d'utilisation, Manuel d'entretien et nomenclature des pièces de rechange).
 - Une nomenclature de l'ensemble des pièces constituant les modules des installations proposées.
 - Un état estimatif détaillé et chiffré (désignation, quantité et prix) des pièces de rechange à utiliser sur cinq années d'exploitation de l'équipement dans des conditions optimales d'utilisation et d'environnement. Cette liste doit être scindée en deux parties :
 - Pièces de première usure.
 - Autres pièces (à préciser)
- La liste des sous-traitants des fabricants, portant leurs coordonnées avec précision des modules concernés par la sous-traitance.
- Un kit de diagnostic des équipements proposés.
- Un kit d'outillage approprié à la maintenance des équipements proposés.
- Le timing et la consistance des opérations de maintenance à effectuer par l'adjudicataire durant la période de garantie.
- Proposition d'un contrat de maintenance.
- Le calendrier de livraison du matériel et de son installation.
- La formation du personnel utilisateur et celle des techniciens chargés de l'entretien et de la maintenance des installations avec précision : du programme, de la durée et des lieux de déroulement de cette formation par catégorie d'équipements.

ARTICLE 16 : PRE-RECEPTION DES FOURNITURES

Une visite se déroulera soit chez le fabricant, soit dans les entrepôts du fournisseur par une équipe composée de l'Assistant à Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre. Le rapport favorable sur la conformité des fournitures donnera droit à l'Autorisation d'embarquement.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem, possibly a logo or official seal.

ARTICLE 17 : LIVRAISONS

Le matériel sera livré dans les Formations sanitaires concernées. En cas de difficulté d'accès ou de problème de sécurité, le District de Santé du ressort de la formation sanitaire recevra le matériel.

L'emballage et transport du matériel doivent être effectués dans les containers usés (dernier voyage). Les valeurs des containers sont à inclure dans le prix de transport.

Le matériel sera identifié par lot et numéro de position de l'équipement, pour éviter toute confusion.

ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS

Le fournisseur peut obtenir tous renseignements techniques et prendre connaissance en cas de nécessité des divers plans aux adresses suivantes:

- A la Division des Etudes et Projets (DEP - MINSANTE) : à côté du siège de la Croix-Rouge - Yaoundé.
Tél : 222 22 26 72 / 222 10 30 21 / 677 73 71 97 - E-mail : depminsante@gmail.com
- Auprès de l'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) GFA/HERA, Email : amogfa2017@gmail.com situé au 3^e étage de l'immeuble « la Solidarité » au quartier Messa à Yaoundé.

ARTICLE 19 : ANNEXES

Les documents en Annexes font partie intégrante du présent cahier des clauses techniques particulières. Ils sont constitués par les fiches techniques portant la description des performances et qualité minima requises ainsi que de la répartition des équipements médicaux à fournir dans les différentes formations sanitaires.



LOT 2 : Régions du Nord, de l'Adamaoua et du Sud

Répartition des équipements dans la Région du Nord

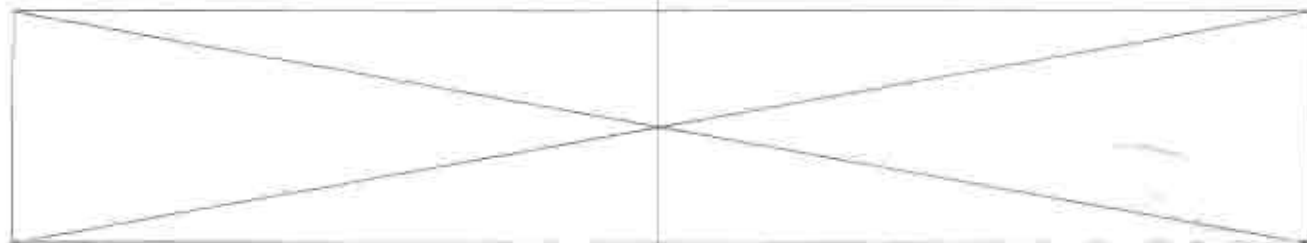
N° Item	DESIGNATION	CSI DOUROLIM	CSI BISSOLI	CSI DJIPPORDE	CSI GOUNA	HD LAGDO	CSI MANDAMA	CSI BAOJENGO	CSI HOLMA	CSI BAIKWA	CSI DOBINGA	CSI KOINDERI	CSI GOR	HD TCHOLLIRE	TOTAL
1	Abaisse langue en bois (par 100)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
2	Adoucisseur d'eau	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
3	Agitateur magnétique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
4	Agitateur vibrant	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
5	Albuminomètre de Esbach	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
7	Aspirateur de mucosités	2	2	2	2	0	2	2	2	2	1	2	2	4	25
8	Aspirateur chirurgical à 2 bocal de 4 litres	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
9	Aspirateur électrique double bocal 2 litres	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3
10	Aspirateur nasal bébé 30 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
11	Autoclave rapide de pailasse 25 l	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
12	Autoclave horizontal 50 l env.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
13	Bac à coloration manuelle	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
14	Bain-marie thermostaté	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
15	Bailon de laboratoire 250 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
16	Bailon de laboratoire 500 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
17	Balance de précision 220g / 0,1mg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
18	Bassin de lit	5	2	2	2	3	1	2	2	10	9	4	2	16	75
19	Bassine de décontamination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
20	Bec Bunsen	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
21	Berceau	1	3	3	3	2	1	2	1	2	2	2	2	3	30
22	Bechers 500 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
23	Béchers forme basse (le jeu de 5)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
24	Bistouri électrique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
25	Boc à lavement /canules	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	4	15
26	Boîte à hernie + appendice, garnie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
27	Boîte à instruments	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	1	1	5	11
28	Boîte à tranchants	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
29	Boîte d'accouchement	1	1	2	1	0	1	1	1	2	1	1	1	2	14
30	Boîte d'hystérectomie, garnie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
31	Boîte de cerclage, garnie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	3
32	Boîte de chirurgie abdominale, garnie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
33	Boîte de chirurgie d'urgence, garnie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
34	Boîte de chirurgie générale, garnie	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3

N° Item	DESIGNATION	CSI DOUROUM	CSI BESSOLA	CSI DJIPPORDE	CSI GOUNA	HD LAGDO	CSI MANDAMA	CSI BADJENGO	CSI HOLMA	CSI BAIKWA	CSI DOBINGA	CSI KOINDERI	CSI GOR	HD TCHOLLIRE	TOTAL
35	Boîte de curetage	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
36	Boîte de distribution de médicaments	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	4	4	22
37	Boîte de petite chirurgie	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
38	Boîte de pétri en verre (diam. 90mm), le lot de 10	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
39	Boîte de suture pénnéale	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
40	Boîte examen gynécologique	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	11
41	Boîte infirmière	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	4
42	Boîte pour césarienne, garnie	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	4
43	Boîte pour intubation pédiatrique	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
44	Brancard sur chariot avec civière amovible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
45	Cellule de Malassez	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
46	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
47	Centrifugeuse électrique de paillasse ventilée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
48	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
49	Chariot porte instruments	3	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	26
50	Coffret de rangement pour lames	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
51	Compas pelvimètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
52	Compteur manuel de cellules	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
53	Cuveuse électrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
54	Cuvette inox sur socle roulant bas	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3
55	Débitre d'aspiration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
56	Débitre oxygène enfant avec masque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
57	Débitre oxygène adulte avec masque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
58	Densimètre pour urine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
59	Distributeur mural de liquide	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
60	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
61	Doppler foetal de poche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
62	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
63	Eclairage médical mobilier sur pieds	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	4
64	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de rechange)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
65	Ensemble de filtration au robinet	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6
66	Entonnoir plastique cannelé 100 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
67	Eprouvette graduée 100 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
68	Eprouvette graduée 500 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
69	Erlenmeyer 250 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
70	Etuve universelle	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
71	Extracteur d'oxygène	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2

N° Item	DESIGNATION	CSI DOUROUM	CSI BISSOLI	CSI DJIPPORDE	CSI GOUNA	HD LAGDO	CSI MANDAMA	CSI BADJENGO	CSI HOLMA	CSI BAIKWA	CSI DOBINGA	CSI KOINDERI	CSI GOR	HD TCHOLLIRE	TOTAL
72	Fauteuil roulant	3	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	0	2	16
73	Filtre à bougie, réservoir 9 litres	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
74	Flacon pour réactif 250 ml	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
75	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
76	Garrots	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
77	Glucomètre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	13
78	Hémoglobinomètre de Sahli	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
79	Kit aspirateur manuel intra utérin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
80	Lamelles pour microscope (boite de 100)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
81	Lamelles verre, pour hémocytomètre (boite de 100)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
82	Lames pour microscope (boite de 100)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
83	Lampe à alcool	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
84	Lampe d'examen	1	0	1	0	2	1	0	0	0	2	0	0	2	9
85	Lampe de poche coudée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
86	Lampe de recharge pour microscope	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
87	Laryngoscope	1	1	1	1	0	1	1	1	1	2	2	3	0	15
88	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1poste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
89	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
90	Laveur à pipettes, manuel	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	4
91	Lit d'hospitalisation avec relève buste	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	10	17
92	Lit d'hospitalisation simple	4	7	7	8	4	6	10	7	10	8	7	7	3	88
93	Lit de travail	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	2	14
94	Lunettes de protection	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26
95	Manuel OMS des techniques de laboratoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
96	Marteau à réflexe	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	6
97	Matelas avec housse lavable	4	7	7	8	9	13	10	7	10	8	7	7	13	110
98	Mètre ruban	3	3	0	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	35
99	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
100	Minuterie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
101	Miroir laryngien	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	3	7
102	Négatoscope	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	3
103	Otoscope – Ophtalmoscope (boite ORL de base)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	3	6
104	OTOSCOPE + jeu de spéculums auriculaires	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	11
105	Oxymètre de poche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
106	Panier pour tubes à essai	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
107	Pèse-bébé avec toise	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	17
108	Pèse-personnes avec toise	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	15
109	Petites poires aspiration	2	2	0	2	0	2	1	2	2	2	2	2	2	21

N° Item	DESIGNATION	CSI DOUROUM	CSI RISSOLI	CSI DJIPPORDE	CSI GOUNA	HD LAGDO	CSI MANDAMA	CSI BADJENGO	CSI HOLMA	CSI BAIKWA	CSI DOBINGA	CSI KOINDERTI	CSI GOR	HD TCHOLLIRE	TOTAL
110	Pipette à dilution de Thoma GB	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
111	Pipette à dilution de Thoma GR	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
112	Pipette de 1 ml graduée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
113	Pipette de 10 ml graduée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
114	Pipette de 2 ml graduée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
115	Pipette de 5 ml graduée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
116	Pipette pasteur (B/250)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
117	Pipettes de Westergreen (par 6)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
118	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
119	Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	3	11
120	Plateau rectangulaire	6	3	3	3	4	2	1	1	7	7	3	1	5	52
121	Plateau réniforme	6	4	4	4	4	2	4	4	7	7	5	5	5	61
122	Poire à injection auriculaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
123	Poire d'aspiration bucco-pharyngée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
124	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
125	Potence porte-sérum	6	9	9	8	8	8	10	12	11	9	6	6	10	112
126	Poubelle	1	1	0	1	4	1	1	1	4	4	0	2	4	24
127	Poupinet / Stérilisateur à air chaud 25L	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3
128	Poupinet / Stérilisateur à air chaud 50L	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
129	Réchaud	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	15
130	Réfrigérateur	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	5
131	Rhésuscopie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
132	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
133	Spéculums vaginaux	1	2	2	2	0	2	1	2	3	3	2	2	2	24
134	Sphygmomanomètre	2	1	1	1	2	1	1	1	2	3	2	2	2	20
135	Sphygmomanomètre pédiatrique	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	2	13
136	Stéthoscope	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	15
137	Stéthoscope double pavillon	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	6	10
138	Stéthoscope foetal	4	1	1	1	0	1	1	1	2	2	1	2	4	21
139	Stéthoscope nouveau-né et nourisson	4	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	2	16
140	Support pour 6 pipettes de Westergreen	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
141	Table à instruments type Mayo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
142	Table d'accouchement	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
143	Table d'examen gynécologique	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
144	Table d'opération mineure	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	4
145	Table d'examen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
146	Tablier de protection	0	2	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	1	23
147	Tabouret du praticien	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	4
148	Tambour inox 155x160 mm	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	7

N° Item	DESIGNATION														TOTAL
		CSI DOUROUM	CSI BISSOLI	CSI DJIPPORDE	CSI GOUNA	HD LAGDO	CSI MANDAMA	CSI BADJENGO	CSI HOLMA	CSI BAIKWA	CSI DOBINGA	CSI KOINDERI	CSI GOR	HD TCHOLLIRE	
149	Tambour inox diam. 190 mm	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1	7
150	Tambour inox diam. 240 mm	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	4
151	Tambour inox diam. 290 mm	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1	7
152	Tambour inox diam. 340 mm	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	4
153	Tambours compresses	7	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	13
154	Tambours litige accouchement	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	12
155	Thermomètre	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	6	6	6	30
156	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P.O, 1°C	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
157	Tire-lait manuel à piston	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	3
158	Tube à essai (boite de 100)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
159	Tube gradué pour centrifugeuse électrique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
160	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
161	Tube pour hémoglobimètre de Sahl	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
162	Tubes à échantillons 20 ml (boite de 100)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
163	Tubes capillaires héparinisés (B/50)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
164	Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
165	Urinal femme	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	5	5	10	38
166	Urinoir homme	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	5	8
167	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
168	Autoclave horizontal 120 l env.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
169	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
170	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
171	Cardiotocographe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
172	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
173	Incubateur avec photothérapie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
174	Moniteur multiparamétrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1



Répartition des équipements dans la Région de l'Adamaoua

N° Item	DESIGNATION	HD BANYO	CSI SAMBO LABO	CSI LOKOTI	CSI GUNBELA CMA	NYAMBAKA	CMA BELEL	HD DJOHONG	CSI BOUMDJERE	CSI CATH ALME	CMA GALIM TIGNERE	TOTAL
1	Abaisse langue en bois (par 100)	10	5	5	5	5	5	10	0	0	0	45
2	Adoucisseur d'eau	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
3	Agrateur magnétique	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
4	Agrateur vibrant	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
5	Albuminometre de Estiach	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
6	Appareil de physiothérapie par UV (lits) avec 10 lampes de rechange)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
7	Aspirateur de mucosités	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22
8	Aspirateur chirurgie à 2 bécas de 4 litres	2	0	0	0	1	1	1	0	0	1	6
9	Aspirateur électrique double bocal 2 litres	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
10	Aspirateur nasal bébé 30 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Autoclave rapide de préforme 25 l	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
12	Autoclave horizontal 50 l env	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	3
13	Bac à corrélation manuelle	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
14	Bain-marie thermostaté	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
15	Ballon de laboratoire 250 ml	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
16	Ballon de laboratoire 500 ml	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
17	Balance de précision 220g ± 0,1mg	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
18	Bassin de lit	13	7	2	4	0	5	19	5	0	0	55
19	Bessine de décontamination	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
20	Bec Bunsen	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	3
21	Bézoar	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	21
22	Béchers 500 ml	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
23	Béchers forme basse (le jeu de 5)	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
24	Bélier électrique	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
25	Boc à lavement canules	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
26	Boîte à ferme - apprentice, garnie	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
27	Boîte à instruments	5	0	0	1	0	1	2	0	0	0	9
28	Boîte à tranchante	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	9
29	Boîte d'accouchement	2	1	1	1	1	1	1	1	0	1	10
30	Boîte d'hygiène, garnie	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
31	Boîte de cerclage, garnie	2	0	0	0	1	1	2	0	0	1	7
32	Boîte de chirurgie abdominale, garnie	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
33	Boîte de chirurgie d'urgence, garnie	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
34	Boîte de chirurgie générale, garnie	2	0	0	0	1	1	1	0	0	1	6
35	Boîte de curtage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
36	Boîte de distribution de médicaments	2	2	1	2	1	1	12	4	0	0	36
37	Boîte de petite chirurgie	0	1	0	0	1	1	2	1	0	1	8
38	Boîte de pétrin en verre (diam. 30cm), le lot de 10	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	5
39	Boîte de suture périmétrie	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	9

N° Item	DESIGNATION	HD BANYO	CSI SAMBO LABO	CSI LOKOTI	CSI GUNBELA CMA	NYAMBAKA	CMA BELEL	HD DJOHONG	CSI BOUNDJERE	CSI CATH ALME	CMA GALIM TIGNERE	TOTAL
40	Boite examen gynécologique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
41	Boite infirmière	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
42	Boite pour césarienne, garnie	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	5
43	Boite pour intubation pédiatrique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
44	Brancard sur chariot avec civière amovible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
45	Cellule de Malassez	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	2
46	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
47	Centrifugeuse électrique de paillasse ventilée	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
48	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
49	Chariot porte instruments	4	2	2	2	2	2	1	2	2	2	21
50	Coffret de rangement pour lames	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
51	Compas pelvimétré	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
52	Compteur manuel de cellules	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	3
53	Couvercle électrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
54	Cuvette inox sur socle rotatif bas	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
55	Débitmètre à aspiration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	Débitmètre oxygène enfant avec masque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	Débitmètre oxygène adulte avec masque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	Densimètre pour urine	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
59	Distributeur mural de liquide	2	0	0	0	1	1	1	0	0	1	6
60	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)	4	0	0	0	2	0	6	0	0	2	16
61	Doppler fœtal de poche	2	0	0	0	1	1	1	0	0	1	6
62	Échographie polyvalente COULEUR sur chariot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63	Eclairage médical mobilier sur pieds	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4
64	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livre avec 8 lampes de rechange)	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
65	Ensemble de filtration au rébinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Entonnoir plastique conique 100 ml	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
67	Eprouvette graduée 100 ml	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
68	Eprouvette graduée 500 ml	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
69	Erlenmeyer 250 ml	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
70	Etrivé universelle	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
71	Extracteur d'oxygène	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
72	Faiveuil rotatif	2	1	0	1	0	0	1	1	1	0	7
73	Faire à bougie, réservoir 9 litres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Flacon pour réactif 250 ml	0	0	0	0	0	0	4	2	0	0	6
75	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
76	Garrois	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
77	Glucométre	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	12
78	Hémoglobinomètre de Sahli	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
79	Kit aspirateur manuel intra utérin	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	6
80	Lamelles pour microscope (boite de 100)	0	0	0	0	0	0	1	10	0	0	11
81	Lamelles vertes pour hémocytomètre (boite de 100)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
82	Lames pour microscope (boite de 100)	0	0	0	0	0	0	19	0	0	0	19

N° Item	DESIGNATION	HD BANYO	CSI SAMBO LABO	CSI LOKOTI	CSI GUNBELA	CMA NYAMBAKA	CMA BELEL	HD DJOHONG	CSI BOUNDJERE	CSI CATH ALME	CMA GALIM TIGNERE	TOTAL
83	Lampe à alcool	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
84	Lampe d'examen	2	0	1	1	0	1	2	1	1	1	10
85	Lampe de poche coudée	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
85	Lampe de rechange pour microscope	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
87	Laryngoscope	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
88	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1 poste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
89	Lavabo chirurgiens à eau stérile 2 postes	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
90	Laveur à pipettes, manuel	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	3
91	Lit d'hospitalisation avec relève buste	15	0	0	0	4	5	5	5	0	0	34
92	Lit d'hospitalisation simple	8	7	4	4	0	4	10	1	0	4	42
93	Lit de travail	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	12
94	Lunettes de protection	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	22
95	Manuel OMS des techniques de laboratoire	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
96	Martinet à réflecte	2	0	1	0	1	1	1	1	1	1	9
97	Matelas avec housse lavable	23	7	4	4	4	8	16	8	0	4	76
98	Mètre ruban	3	2	2	0	2	2	3	2	0	3	19
99	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
100	Mitrulaire	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
101	Miroir laryngien	2	0	1	1	3	2	1	1	1	3	16
102	Négeroscope	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
103	Otoscope - Ophthalmoscope (boite ORL de base)	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	7
104	OTOSCOPE - jeu de spéculums auriculaire	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	8
105	Oxymètre de poche	2	0	1	0	1	1	1	1	0	1	8
106	Panier pour tubes à essai	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
107	Pèse-bébé avec fosse	3	1	2	2	2	2	2	2	1	1	18
108	Pèse-personnes avec fosse	2	1	1	1	0	1	1	2	1	1	11
109	Pelites poires aspirator	4	2	2	2	0	0	2	2	2	2	18
110	Pipette à dilution de Thoma GB	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
111	Pipette à dilution de Thoma GR	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
112	Pipette de 1 ml graduée	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
113	Pipette de 10 ml graduée	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
114	Pipette de 2 ml graduée	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
115	Pipette de 5 ml graduée	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
116	Pipette pasteur (B/250)	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
117	Pipettes de Wessergreen (par 5)	0	0	0	0	0	0	8	4	0	0	12
118	Pipettes (par 10 ml de jml)	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3
119	Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle	0	0	2	2	0	0	2	2	2	0	10
120	Plateau rectangulaire	9	0	3	0	0	2	6	4	4	3	31
121	Plateau rétrécir	9	0	3	0	0	2	6	4	4	3	31
122	Poire à injection auriculaire	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
123	Poire d'aspiration bucco-pharyngée	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
124	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	3
125	Polenco poire sérum	18	7	4	5	4	5	15	8	4	4	74

N° Item	DESIGNATION	HD BANYO	CSI SAMBO LABO	CSI LOKOTT	CSI GUNBELA CMA	NYAMBAXA	CMA BELEL	HD DJOHONG	CSI BOUNDJERE CSI CATH ALME	CMA GALIM TIGNERE	TOTAL	
126	Poubelle	4	1	1	1	1	2	4	1	1	2	18
127	Poupine / Stérilisateur à air chaud 25L	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
128	Poupine / Stérilisateur à air chaud 50L	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
129	Réchaud	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
130	Réfrigérateur	2	0	0	1	0	0	1	1	0	0	5
131	Rhésuscopie	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
132	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	4
133	Specimens vaginaux	2	2	2	1	0	2	2	2	3	0	16
134	Sphygmomanométrie	4	1	2	1	1	1	2	1	2	2	17
135	Sphygmomanométrie pédiatrique	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	12
136	Stéthoscope	4	1	1	1	1	1	2	1	1	1	14
137	Stéthoscope double pavillon	0	0	1	0	2	1	2	1	1	2	10
138	Stéthoscope fœtal	1	1	2	0	1	1	2	2	2	2	14
139	Stéthoscope nouveau-né et nourisson	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	12
140	Support pour 6 pipettes de Weisgraaf	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
141	Table à instruments type Mayo	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
142	Table d'accouchement	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	5
143	Table d'examen gynécologique	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	9
144	Table d'opération minuscule	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5
145	Table d'examen	0	0	0	1	1	1	2	1	1	0	7
146	Tablier de protection	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	21
147	Tobouret du praticien	2	0	0	0	2	2	2	0	0	2	10
148	Tambour inox 155x160 mm	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	6
149	Tambour inox diam. 190 mm	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
150	Tambour inox diam. 240 mm	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
151	Tambour inox diam. 290 mm	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
152	Tambour inox diam. 340 mm	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
153	Tambours comprimés	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	9
154	Tambours large accouchement	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	9
155	Thermomètre	15	0	0	0	15	15	15	5	6	15	99
156	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P.0,1°C	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
157	Tire-tat manuel à piston	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3
158	Tube à essai (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
159	Tube gradué pour centrifugeuse électrique	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	12
160	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
161	Tube pour hémocritomètre de Sahi	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	10
162	Tubes à échantillons 20 ml (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	4
163	Tubes capillaires héparinisés (B/50)	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	4
164	Tubes hémo-cube avec bouchon (B/50)	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
165	Urinal femme	10	0	5	5	0	5	0	5	4	5	44
166	Urinal homme	5	0	2	0	0	0	2	2	2	2	15
EQUIPEMENTS DE NIVEAU DE PRIORITE 2												
167	Armoire mobile catgutler et instruments de salle opératoire	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	5

N° Item	DESIGNATION	HD BANYO	CSI SAMBO LABO	CSI LOKOTT	CSI GUNBELA CMA	NYAMBAKA	CMA BELEL	HD DJOHONG	CSI BOUMDIERE	CSI CATH ALME	CMA GALIM TIGNERE	TOTAL
168	Autoclave horizontal 120 l env.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
169	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	20
170	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche	10	0	0	0	0	0	10	0	0	0	20
171	Cardiolographe	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
172	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
173	Incubateur avec photothérapie	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
174	Moniteur multiparamétrique	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	3

Répartition des équipements dans la Région du Sud

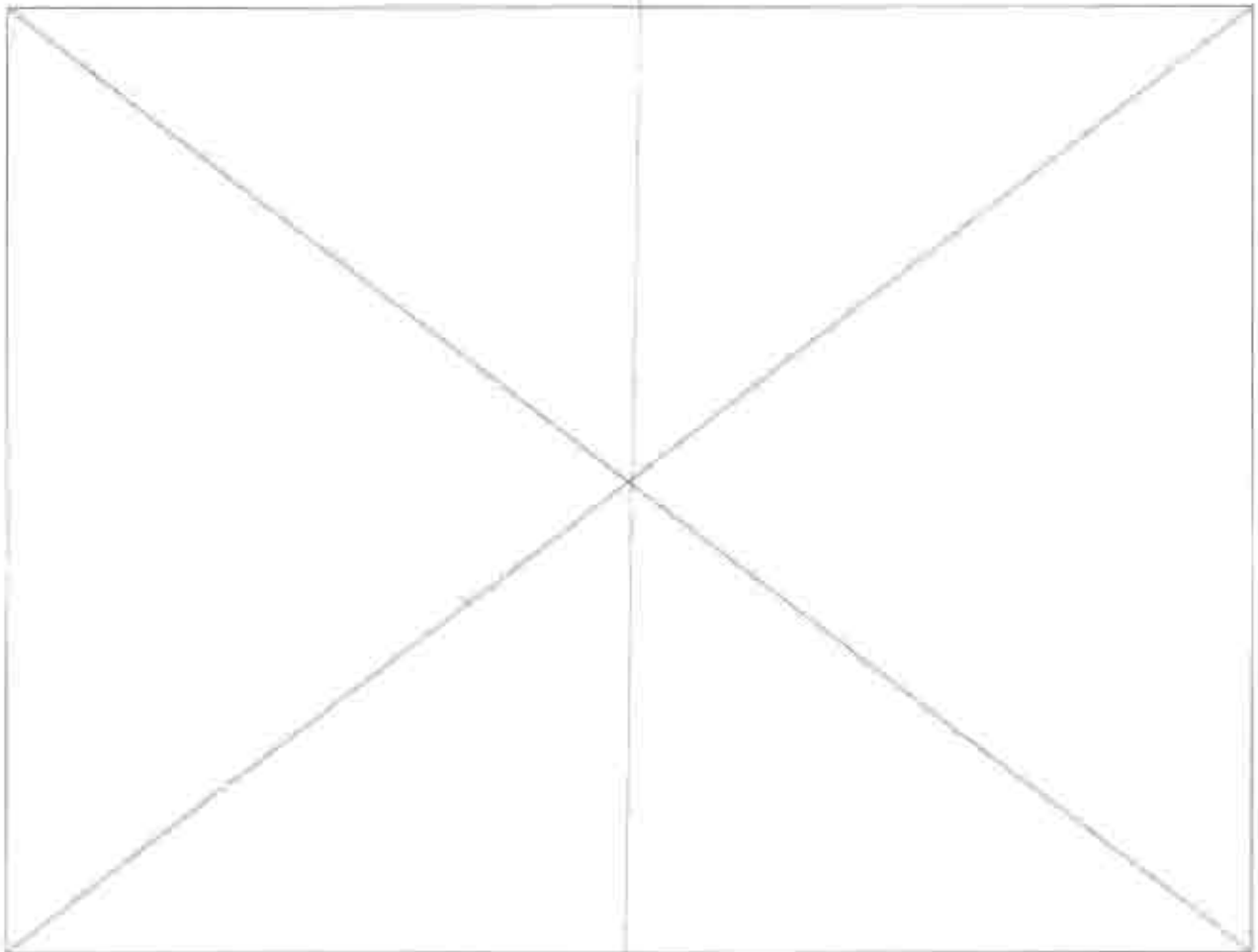
N° Item	DESIGNATION	HD DJOUM	CSI NDELE	CSI ATOG BOGA	HD OLAMZE	CMA KYE OSSI	TOTAL
1	Abscisse langue en bois (par 100)	10	5	5	5	5	30
2	Adoucisseur d'eau	1	0	0	0	0	1
3	Agitateur magnétique	0	0	0	0	0	0
4	Agitateur vibrant	0	0	0	0	0	0
5	Albuminomètre de Esbach	0	0	0	0	0	0
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)	0	0	0	0	0	0
7	Aspirateur de mucosités	2	1	1	2	2	9
8	Aspirateur chirurgical à 2 bocal de 1 litres	1	0	0	1	1	3
9	Aspirateur électrique double bocal 2 litres	0	1	1	1	0	3
10	Aspirateur nasal bébé 30 ml	0	0	0	0	0	0
11	Autoclave rapide de pailasse 25 l	1	0	0	0	0	1
12	Autoclave horizontal 50 l env.	1	0	0	1	1	3
13	Bac à coloration manuelle	0	0	0	0	0	0
14	Bain-therie thermostaté	0	0	0	0	0	0
15	Ballon de laboratoire 250 ml	0	0	0	0	0	0
16	Ballon de laboratoire 500 ml	0	0	0	0	0	0
17	Balance de précision 220g / 0,1mg	0	0	0	0	0	0
18	Bassin de lit	10	10	4	4	5	33
19	Bassine de décontamination	1	0	0	0	1	2
20	Bec Bursen	0	0	0	0	0	0
21	Berceau	4	2	0	2	2	10
22	Béchers 500 ml	0	0	0	0	0	0
23	Béchers forme basse (le jeu de 5)	0	0	0	0	0	0
24	Bistouri électrique	1	0	0	1	1	3
25	Boc à lavement /canules	1	1	1	1	1	5
26	Boite à hernie + appendice, garnie	1	0	0	1	1	3
27	Boite à instruments	1	1	0	0	0	5
28	Boite à tranchants	1	1	1	1	1	5
29	Boite d'accouchement	1	1	1	1	1	5

N° Item	DESIGNATION	HD DJOUM	CSI NDELE	CSI AYOG BOGA	HD OLAMZE	CMA KYE OSSI	TOTAL
30	Boite d'hystérectomie, garnie	0	0	0	0	0	0
31	Boîte de cerclage, garnie	2	0	0	1	1	4
32	Boite de chirurgie abdominale, garnie	1	0	0	1	1	3
33	Boite de chirurgie d'urgence, garnie	1	0	0	0	1	2
34	Boite de chirurgie générale, garnie	1	0	0	0	1	2
35	Boite de curetage	1	1	1	1	1	5
36	Boite de distribution de médicaments	8	2	2	4	8	24
37	Boite de petite chirurgie	1	1	1	1	1	5
38	Boite de pétri en verre (diam. 90mm), le lot de 10	0	0	0	0	0	0
39	Boite de suture pénnéale	1	1	1	1	1	5
40	Boite examen gynécologique	1	1	1	1	1	5
41	Boite infirmière	0	1	0	0	0	1
42	Boite pour césarienne, garnie	0	0	0	1	0	1
43	Boite pour intubation pédiatrique	1	0	0	1	1	3
44	Brancard sur chariot avec civière amovible	1	0	0	0	0	1
45	Cellule de Malassez	0	0	0	0	0	0
46	Centrifugeuse à Micro-hématocrite	0	0	0	0	0	0
47	Centrifugeuse électrique de pailasse ventilée	0	0	0	0	0	0
48	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 15000/min	0	0	0	0	0	0
49	Chariot porte instruments	2	1	1	2	2	8
50	Coffret de rangement pour lames	0	0	0	0	0	0
51	Compas pévlimétre	1	0	0	0	0	1
52	Compteur manuel de cellules	0	0	0	0	0	0
53	Cuveuse électrique	0	0	0	0	0	0
54	Cuvette inox sur socle roulant bas	0	0	0	0	0	0
55	Débitrateur d'aspiration	0	0	0	0	0	0
56	Débitrateur oxygène enfant avec masque	0	0	0	0	0	0
57	Débitrateur oxygène adulte avec masque	0	0	0	0	0	0
58	Densimètre pour urine	0	0	0	0	0	0
59	Distributeur mural de liquide	1	0	0	1	1	3
60	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)	2	0	0	0	2	4
61	Doppler fœtal de poche	1	0	0	0	1	2
62	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot	0	0	0	0	0	0
63	Eclairage médical mobilier sur pieds	2	0	0	0	0	2
64	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Luxe avec 8 lampes de rechange)	1	0	0	1	1	3
65	Ensemble de filtration au robinet	0	0	0	0	0	0
66	Entonnoir plastique canneté 100 ml	0	0	0	0	0	0
67	Eprouvette graduée 100 ml	0	0	0	0	0	0
68	Eprouvette graduée 500 ml	0	0	0	0	0	0
69	Erlenmeyer 250 ml	0	0	0	0	0	0
70	Etuve universelle	0	0	0	0	0	0
71	Extracteur d'oxygène	1	0	0	1	1	3
72	Fauteuil roulant	1	1	1	1	0	4
73	Filtre à bougie, réservoir 9 litres	0	0	0	0	0	0
74	Flacon pour réactif 250 ml	0	0	0	0	0	0

N° Item	DESIGNATION	HD DJOUM	CSI NDELE	CSI ATDG BOGA	HD-OLAMZE	CMA KYE OSSI	TOTAL
75	Fiacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)	0	0	0	0	0	0
76	Garrots	4	0	0	0	0	4
77	Glucmètre	2	1	1	1	1	6
78	Hémoglobinomètre de Sahli	0	0	0	0	0	0
79	Kit aspirateur manuel intra utérin	2	0	0	0	0	2
80	Lamelles pour microscope (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0
81	Lamelles verre, pour hématocytomètre (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0
82	Lames pour microscope (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0
83	Lampe à alcool	0	0	0	0	0	0
84	Lampe d'examen	2	1	1	1	1	6
85	Lampe de poche coudée	2	0	0	0	0	2
86	Lampe de rechange pour microscope	0	0	0	0	0	0
87	Laryngoscope	1	1	0	1	1	4
88	Lavabo 1 chirurgien à eau stérile 1 poste	0	0	0	1	1	2
89	Lavabo chirurgien à eau stérile 2 postes	0	0	0	0	0	0
90	Laveur à pipettes, manuel	0	0	0	0	0	0
91	Lit d'hospitalisation avec tête buste	7	0	0	5	4	16
92	Lit d'hospitalisation simple	8	9	4	2	2	25
93	Lit de travail	2	1	1	1	1	6
94	Lunettes de protection	3	2	2	2	2	11
95	Manuel OMS des techniques de laboratoire	0	0	0	0	0	0
96	Marteau à réflexe	2	1	1	1	1	6
97	Matelas avec housse lavable	15	9	4	7	6	41
98	Mètre ruban	5	2	2	3	3	15
99	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir	0	0	0	0	0	0
100	Minuterie	0	0	0	0	0	0
101	Miroir laryngien	3	1	1	1	3	9
102	Négatoscope	1	0	0	0	0	1
103	Otoscope - Ophthalmoscope (boîte ORL de base)	2	1	1	1	1	6
104	OTOSCOPE + jeu de spéculums auriculaire	0	0	0	1	1	2
105	Oxymètre de poche	1	1	0	1	1	4
106	Panier pour tubes à essai	0	0	0	0	0	0
107	Pèse-bébé avec trèse	2	2	2	2	2	10
108	Pèse-personnes avec trèse	3	2	1	2	1	11
109	Pelites gôres aspiration	2	2	2	2	2	10
110	Pipette à dilution de Thoma GB	0	0	0	0	0	0
111	Pipette à dilution de Thoma GR	0	0	0	0	0	0
112	Pipette de 1 ml graduée	0	0	0	0	0	0
113	Pipette de 10 ml graduée	0	0	0	0	0	0
114	Pipette de 2 ml graduée	0	0	0	0	0	0
115	Pipette de 5 ml graduée	0	0	0	0	0	0
116	Pipette pasteur (B/250)	0	0	0	0	0	0
117	Pipettes de Westergreen (par 6)	0	0	0	0	0	0
118	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)	0	0	0	0	0	0

N° Item	DESIGNATION	HD DJOUM	CSI NDELE	CSI ATOG BOGA	HD OLAMZE	CMA KYE OSSI	TOTAL
119	Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle	2	0	2	2	0	6
120	Plateau rectangulaire	4	4	4	5	5	22
121	Plateau réniforme	4	4	4	6	5	23
122	Poire à injection auriculaire	4	0	0	0	0	4
123	Poire d'aspiration bucco-pharyngée	1	0	0	0	0	1
124	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml	0	0	0	0	0	0
125	Potence porte-sérum	7	10	6	3	4	32
126	Poubelle	2	2	1	1	2	8
127	Poupinet / Stérilisateur à air chaud 25L	0	1	0	0	0	1
128	Poupinet / Stérilisateur à air chaud 50L	0	0	0	0	0	0
129	Réchaud	1	1	0	1	1	4
130	Réfrigérateur	2	1	0	1	0	4
131	Rhésoscope	0	0	0	0	0	0
132	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)	0	0	0	1	1	2
133	Spéculums vaginaux	2	1	2	1	0	6
134	Sphygmomanomètre	2	2	2	2	2	10
135	Sphygmomanomètre pédiatrique	2	0	1	1	1	5
136	Stéthoscope	2	1	1	0	1	6
137	Stéthoscope double pavillon	3	1	3	1	2	10
138	Stéthoscope fœtal	4	2	2	2	2	12
139	Stéthoscope nouveau-né et nourrisson	2	0	0	1	1	4
140	Support pour 6 pipettes de Westergreen	0	0	0	0	0	0
141	Table à instruments type Mayo	0	0	0	0	0	0
142	Table d'accouchement	1	1	1	0	0	3
143	Table d'examen gynécologique	1	0	1	1	1	4
144	Table d'opération mineure	1	0	0	1	1	3
145	Table d'examen	0	1	1	0	1	3
146	Tablier de protection	0	2	2	2	0	6
147	Tabouret du praticien	2	0	0	2	2	6
148	Tambour inox 155x160 mm	1	0	10	1	0	14
149	Tambour inox diam. 190 mm	1	0	0	0	0	1
150	Tambour inox diam. 240 mm	1	0	0	0	0	1
151	Tambour inox diam. 290 mm	0	0	0	0	0	0
152	Tambour inox diam. 340 mm	2	0	0	0	0	2
153	Tambours compresses	1	1	1	1	1	5
154	Tambours linge accouchement	1	1	1	1	1	5
155	Thermomètre	15	6	6	6	15	48
156	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, F.0,1°C	0	0	0	0	0	0
157	Tire-lait manuel à piston	2	0	0	0	0	2
158	Tube à essai (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0
159	Tube gradué pour centrifugeuse électrique	0	0	0	0	0	0
160	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle	0	0	0	0	0	0
161	Tube pour hémoglobimètre de Sahli	0	0	0	0	0	0
162	Tubes à échantillons 20 ml (boîte de 100)	0	0	0	0	0	0

N° Item	DESIGNATION	HD DJOUM	CSI NDELE	CSI ATOG BOGA	HD OLAMZE	CMA KYE OSSI	TOTAL
163	Tubes capillaires réparés (B/50)	0	0	0	0	0	0
164	Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)	0	0	0	0	0	0
165	Urinal femme	5	5	5	5	5	25
166	Urinoir homme	2	2	2	2	2	10
EQUIPEMENTS DE NIVEAU DE PRIORITE 2							
167	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire	1	0	0	1	1	3
168	Autoclave horizontal 120 l env.	1	0	0	0	0	1
169	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur	10	0	0	0	0	10
170	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche	10	0	0	0	0	10
171	Cardiotocographe	1	0	0	0	0	1
172	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure	0	0	0	0	0	0
173	Incubateur avec photothérapie	1	0	0	0	0	1
174	Moniteur multiparamétrique	0	0	0	0	0	0



K

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°7 : CADRE DU SOUS - DETAIL DES PRIX UNITAIRES



CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES DU LOT N°1 : EXTREME-NORD

NB : (*) Ce tableau comporte des items en priorité 2 dont les quantités peuvent être amenées suivant disponibilité budgétaire.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
1	Abaisse langue en bois (par 100)			84				
2	Adoucisseur d'eau			6				
3	Agitateur magnétique			1				
4	Agitateur vibrant			4				
5	Albuminomètre de Esbach			51				
6	Appareil de photoradiérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)			3				
7	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire			9 *				
8	Aspirateur de mucosités			34				
9	Aspirateur chirurgical à 2 bocalx de 4 litres			7				
10	Aspirateur électrique double bocal 2 litres			2				
11	Aspirateur nasal bébé 30 ml			7				
12	Autoclave rapide de pailasse 25 l			5				
13	Autoclave horizontal 50 l env.			5				
14	Autoclave horizontal 120 L env.			1 *				
15	Bac à coloration manuelle			35				
16	Bain- marie thermostaté			2				
17	Ballon de laboratoire 250 ml			4				
18	Ballon de laboratoire 500 ml			3				
19	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur			32 *				
20	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche			32 *				
21	Balance de précision 220g / 0.1mg			1				
22	Bassin de liti			94				
23	Bassine de décontamination			15				
24	Bec Bunsen			40				
25	Berceau			78				

Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
26	Bechers 500 ml			8				
27	Béchers forme basse (le jeu de 5)			8				
28	Bistouri électrique			8				
29	Boc à lavement /canules			34				
30	Boite à hernie + appendice, garnie			3				
31	Boite à instruments			39				
32	Boite à tranchants			33				
33	Boite d'accouchement			36				
34	Boite d'hystérectomie, garnie			3				
35	Boite de cerclage, garnie			3				
36	Boite de chirurgie abdominale, garnie			11				
37	Boite de chirurgie d'urgence, garnie			10				
38	Boite de chirurgie générale, garnie			9				
39	Boite de curetage			38				
40	Boite de distribution de médicaments			108				
41	Boite de petite chirurgie			35				
42	Boite de pétri en verre (diam. 50mm) le lot de 10			39				
43	Boite de suture périméale			40				
44	Boite examen gynécologique			38				
45	Boite infirmière			36				
46	Boite pour césarienne, garnie			9				
47	Boite pour intubation pédiatrique			29				
48	Brancard sur chariot avec civière amovible			10				
49	Cardiotelegraphie			7 *				
50	Cellule de Malassez			35				
51	Centrifugeuse à Micro-Hematocrite			1				
52	Centrifugeuse électrique de pallasse ventilée			16				
53	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min			28				
54	Chariot porte instruments			47				
55	Coffret de rangement pour lames			34				
56	Compas pelvometre			2				
57	Compteur manuel de cellules			35				

Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
58	Couveuse électrique			4				
59	Cuvette inox sur socle roulant bas			14				
60	Débitlire d'aspiration			9				
61	Débitlire oxygène enfant avec masque			7				
62	Débitlire oxygène adulte avec masque			9				
63	Densimètre pour urine			36				
64	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure			1*				
65	Distributeur mural de liquide			7				
66	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)			9				
67	Doppler foetal de poche			39				
68	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot			4				
69	Eclairage médical mobilier sur pieds			17				
70	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de rechange)			3				
71	Ensemble de filtration au robinet			24				
72	Entonnoir plastique cannelé 100 ml			14				
73	Eprouvette graduée 100 ml			61				
74	Eprouvette graduée 500 ml			61				
75	Erlenmeyer 250 ml			60				
76	Etuve universelle			3				
77	Extracteur d'oxygène			15				
78	Fauteuil roulant			39				
79	Filtre à bougie, réservoir 9 litres			9				
80	Flacon pour réactif 250 ml			15				
81	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)			21				
82	Garrois			10				
83	Glucométre			58				
84	Hémoglobinomètre de Sahl			34				
85	Incubateur avec photothérapie			1*				
86	Kit aspirateur manuel intra utérin			4				
87	Lamelles pour microscope (boîte de 100)			270				
88	Lamelles verre, pour hémocytomètre (boîte de 100)			32				

Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Délai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de rachat pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
89	Lames pour microscope (boite de 100)			180				
90	Lampe à alcool			11				
91	Lampe d'examen			42				
92	Lampe de poche coudée			7				
93	Lampe de recharge pour microscope			129				
94	Laryngoscope			17				
95	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1poste			4				
96	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes			3				
97	Laveur à pipettes, manuel			20				
98	Lit d'hospitalisation avec relève buste			86				
99	Lit d'hospitalisation simple			162				
100	Lit de travail			46				
101	Lunettes de protection			74				
102	Manuel OMS des techniques de labouratoire			10				
103	Marteau à réflexe			27				
104	Marteau avec housse lavable			250				
105	Mètre ruban			80				
106	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir			20				
107	Minuterie			31				
108	Miror laryngien			20				
109	Monteur multiparamétrique			10 *				
110	Négatoscope			5				
111	Otoscopa - Ophthalmoscope (boite ORL de base)			36				
112	Otoscopi + jeu de speculums auriculaire			30				
113	Oxymètre de poche			34				
114	Panier pour tubes à essai			20				
115	Pèse-bébé avec toise			39				
116	Pèse-personnes avec toise			45				
117	Petites poires aspiration			78				
118	Pipette à dilution de Thoma GB			64				
119	Pipette à dilution de Thoma GR			64				
120	Pipette de 1 ml graduée			63				

Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Délai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
121	Pipette de 10 ml graduée			63				
122	Pipette de 2 ml graduée			63				
123	Pipette de 5 ml graduée			63				
124	Pipette pasteur (B/250)			13				
125	Pipettes de Westergreen (par 6)			23				
126	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)			18				
127	Plateau profond 30X15 cm, inox, avec couvercle			47				
128	Plateau rectangulaire			87				
129	Plateau renforcé			119				
130	Poire à injection articulaire			8				
131	Poire d'aspiration bucco pharyngée			5				
132	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml			17				
133	Potence porte-sérum			274				
134	Poubelle			53				
135	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 25L			15				
136	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 50L			8				
137	Rechauf			37				
138	Refrigerateur			26				
139	Rhesuscope			35				
140	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)			5				
141	Spéculum vaginal			77				
142	Sphygmomanomètre			64				
143	Sphygmomanomètre pédiatrique			33				
144	Stéthoscope			47				
145	Stéthoscope double pavillon			45				
146	Stéthoscope fetal			54				
147	Stéthoscope nouveau-né et nourrisson			27				
148	Support pour 6 pipettes de Westergreen			29				
149	Table à instruments type Mayo			15				
150	Table d'accouchement			31				
151	Table d'examen gynécologique			33				
152	Table d'opération mineure			8				

Article N°	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
153	Table d'examen			23				
154	Tablier de protection			77				
155	Tambouret du praticien			42				
156	Tambour inox 155x160 mm			19				
157	Tambour inox diam 190 mm			19				
158	Tambour inox diam. 240 mm			11				
159	Tambour inox diam. 290 mm			19				
160	Tambour inox diam. 340 mm			11				
161	Tambours compressees			36				
162	Tambours linge accouchement			40				
163	Thermomètre			327				
164	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P.0,1°C			7				
165	Tire-lait manuel à piston			2				
166	Tube à essai (boite de 100)			10				
167	Tube gradué pour centrifugeuse électrique			32				
168	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle			265				
169	Tube pour hemoglobimetre de Sahli			60				
170	Tubes à échantillons 20 ml (boite de 100)			33				
171	Tubes capillaires heparinisés (B/50)			23				
172	Tubes hémolysé avec bouchon (B/50)			12				
173	Urinor femme			89				
174	Urinor homme			57				

CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES DU LOT N°2 : NORD, ADAMAOUA ET SUD

NB : () Ce tableau comporte des items en priorité 2 dont les quantités peuvent être amenées suivant disponibilité budgétaire*

1	2	3	4	5	6	7	8	9
N° Item	DESIGNATION	Code PAYS d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
1	Abaisse langue inox (par 100)			77				
2	Adoucisseur d'eau			4				
3	Agitateur magnétique			3				
4	Agitateur vibrant			4				
5	Albuminomètre de Esbach			6				
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)			4				
7	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire			10*				
8	Aspirateur de mucoites			56				
9	Aspirateur chirurgical à 2 bouches de 4 litres			11				
10	Aspirateur électrique double bocal 2 litres			8				
11	Aspirateur nasal bébé 30 ml			2				
12	Autoclave rapide de pailasse 25 l			3				
13	Autoclave horizontal 50 l env			7				
14	Autoclave horizontal 120 l env			2*				
15	Bac à coloration manuelle			4				
16	Bain-marie thermostaté			3				
17	Ballon de laboratoire 250 ml			3				
18	Ballon de laboratoire 500 ml			4				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour admettre les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIP
19	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur			34*				
20	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche			34*				
21	Balance de précision 220g / 0.1mg			3				
22	Bassin de lit			163				
23	Bassine de décontamination			5				
24	Bec Bunsen			5				
25	Berceau			61				
26	Béchers 500 ml			3				
27	Béchers forme basse (le jeu de 5)			4				
28	Bistouri électrique			10				
29	Boc à lavement /canules			31				
30	Boite à hernie + appendice, garnie			10				
31	Boite à instruments			25				
32	Boite à tranchants			26				
33	Boite d'accouchement			29				
34	Boite d'hystérectomie, garnie			4				
35	Boite de cerclage, garnie			14				
36	Boite de chirurgie abdominale garnie			10				
37	Boite de chirurgie d'urgence, garnie			9				
38	Boite de chirurgie générale, garnie			11				
39	Boite de curetage			27				
40	Boite de distribution de médicaments			82				
41	Boite de petite chirurgie			25				
42	Boite de pétri en verre (diam 90mm), le lot de 10			7				
43	Boite de suture périméale			26				
44	Boite examen gynécologique			26				
45	Boite infirmière			7				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Délai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
46	Boite pour césarienne, garnie			10				
47	Boite pour intubation pédiatrique			25				
48	Branard sur chariot avec civière amovible			4				
49	Cardiolographe			4*				
50	Cellule de Malassez			4				
51	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite			3				
52	Centrifugeuse électrique de paillasse ventilée			3				
53	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min			3				
54	Chariot porte instruments			56				
55	Coffret de rangement pour lames			4				
56	Compas pelvimètre			4				
57	Compteur manuel de cellules			5				
58	Cuveuse électrique			1				
59	Cuvette inox sur socle roulant bas			8				
60	Débitre d'aspiration			1				
61	Débitre oxygène enfant avec masque			1				
62	Débitre oxygène adulte avec masque			1				
63	Densimètre pour urine			3				
64	Litillateur d'eau 2 à 4 litres/heure			2*				
65	Distributeur mural de tiquide			11				
66	Doigtiers 2 doigts (assort de 50)			23				
67	Doppler foetal de poche			10				
68	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot			1				
69	Eclairage médical mobilier sur pieds			10				
70	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (livre avec 8 lampes de rechange)			10				
71	Ensemble de filtration au robinet			6				
72	Entonnoir plastique cannelé 100 ml			4				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
73	Eprouvette graduée 100 ml			6				
74	Eprouvette graduée 500 ml			6				
75	Erlenmeyer 250 ml			6				
76	Etuve universelle			3				
77	Extracteur d'oxygène			10				
78	Fauteuil roulant			27				
79	Filtre à bougie, réservoir 3 litres			3				
80	Fiacon pour réactif 250 ml			8				
81	Fiacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)			6				
82	Garrots			12				
83	Glucomètre			35				
84	Hémoglobimètre de Sahli			4				
85	Incubateur avec phototherapie			4*				
86	Kit aspirateur manuel intra uterin			10				
87	Lamelles pour microscope (boite de 100)			13				
88	Lamelles verre pour hémocytomètre (boite de 100)			3				
89	Lames pour microscope (boite de 100)			21				
90	Lampe à alcool			4				
91	Lampe d'examen			25				
92	Lampe de poche courbée			8				
93	Lampe de rechange pour microscope			5				
94	Laryngoscope			30				
95	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1poste			3				
96	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes			3				
97	Laveur à pipettes, manuel			7				
98	Lit d'hospitalisation avec relève buste			67				
99	Lit d'hospitalisation simple			155				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requies dans le pays de l'acheteur pour acheter les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
100	Lit de travail			32				
101	Lunettes de protection			59				
102	Manuel OMS des techniques de laboratoire			2				
103	Marteau à reflexe			21				
104	Mateias avec housse lavable			227				
105	Mètre ruban			69				
106	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir			2				
107	Minuterie			4				
108	Miroir laryngien			32				
109	Moniteur multiparamétrique			4*				
110	Néatoscope			7				
111	Otoscope - Ophthalmoscope (boite ORL de base)			19				
112	Otoscope + jeu de speculums auriculaire			21				
113	Oxymètre de poche			14				
114	Panier pour tubes à essai			6				
115	Pèse-bébé avec toise			45				
116	Pèse-personnes avec toise			37				
117	Petites poires aspiration			49				
118	Pipette a dilution de Thoma GB			4				
119	Pipette a dilution de Thoma GR			6				
120	Pipette de 1 ml graduée			6				
121	Pipette de 10 ml graduée			6				
122	Pipette de 2 ml graduée			6				
123	Pipette de 5 ml graduée			6				
124	Pipette pasteur (B/250)			4				
125	Pipettes de Westergreen (par 6)			14				
126	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)			5				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Dela de livraison	Quantite (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheter les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col 7+8) Prix CIF
127	Plateau profond 30x15 cm inox avec couvercle			27				
128	Plateau rectangulaire			105				
129	Plateau renfoncé			115				
130	Poire à injection auriculaire			10				
131	Poire d'aspiration bucco pharyngée			6				
132	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml			4				
133	Poignée porte-sérum			218				
134	Poubelle			50				
135	Poupinal / Sterilisateur à air chaud 25L			8				
136	Poupinal / Sterilisateur à air chaud 50L			3				
137	Réchaud			30				
138	Refrigerateur			14				
139	Rhésuscopie			4				
140	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)			8				
141	Speculum vaginaux			48				
142	Sphygmomanometre			47				
143	Sphygmomanometre pediatrique			30				
144	Stéthoscope			35				
145	Stéthoscope double pavillon			30				
146	Stéthoscope fœtal			47				
147	Stéthoscope nouveau-né et nourrisson			32				
148	Support pour 5 pipettes de Westergreen			4				
149	Table à instruments type Mayo			7				
150	Table d'accouchement			20				
151	Table d'opération mineure			25				
152	Table d'examen			12				
153	Table d'examen gynécologique			11				

N° Item	DESIGNATION	Code Pays d'origine	Delai de livraison	Quantité (Nb d'unités)	Prix unitaire CIF Douala	Prix total CIF Douala	Prix du transport local et autres services requis dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à l'installation sur site	Prix total par article (Col. 7+8) Prix CIF
154	Tablier de protection			50				
155	Tabouret du praticien			20				
156	Tambour inox 155x150 mm			27				
157	Tambour inox diam 190 mm			10				
158	Tambour inox diam 240 mm			7				
159	Tambour inox diam 290 mm			12				
160	Tambour inox diam 340 mm			8				
161	Tambours compressees			27				
162	Tambours linge accouchement			26				
163	Thermomètre			177				
164	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C P.0.1°C			4				
165	Tre-lait manuel à piston			6				
166	Tube à essai (boite de 100)			4				
167	Tube gradué pour centrifugeuse électrique			14				
168	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle			10				
169	Tube pour hémostase de Sahli			12				
170	Tubes à échantillons 20 ml (boite de 100)			6				
171	Tubes capillaires héparinés (B/50)			6				
172	Tubes héparinés avec bouchon (B/50)			4				
173	Urinal femme			107				
174	Urinal homme			33				

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172

- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°8 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX



BORDEREAU DES PRIX

Article N°	DESIGNATION	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (en chiffres)	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (En lettres)
1	Abaisse langue en bois (par 100)		
2	Adoucisseur d'eau		
3	Agitateur magnétique		
4	Agitateur vibrant		
5	Albuminomètre de Esbach		
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)		
7	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire		
8	Aspirateur de mucosités		
9	Aspirateur chirurgical à 2 bœux de 4 litres		
10	Aspirateur électrique double bocal 2 litres		
11	Aspirateur nasal bébé 30 ml		
12	Autoclave rapide de pailasse 25 l		
13	Autoclave horizontal 50 l env		
14	Autoclave horizontal 120 l env		
15	Bac à coloration manuelle		
15	Bain- marie thermostaté		
17	Ballon de laboratoire 250 ml		
18	Ballon de laboratoire 500 ml		
19	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur		
20	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche		
21	Balance de précision 220g / 0,1mg		
22	Bassin de lit		
23	Bassine de décontamination		
24	Bec Bunsen		
25	Berceau		
26	Béchers 500 ml		
27	Béchers forme basse (le jeu de 5)		
28	Bistouri électrique		
29	Boc à lavement /canules		
30	Boite à hernie + appendice, garnie		
31	Boîte à instruments		
32	Boîte à tranchants		
33	Boîte d'accouchement		
34	Boîte d'hystérectomie, garnie		
35	Boite de cerclage, garnie		
36	Boite de chirurgie abdominale, garnie		
37	Boite de chirurgie d'urgence, garnie		
38	Boite de chirurgie générale, garnie		
39	Boîte de curetage		
40	Boite de distribution de médicaments		
41	Boite de petite chirurgie		
42	Boîte de pétri en verre (diam. 90mm), le lot de 10		
43	Boîte de suture périnéale		

Article N°	DESIGNATION	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (en chiffres)	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (En lettres)
44	Boîte examen gynécologique		
45	Boîte infirmière		
46	Boîte pour césarienne, garnie		
47	Boîte pour intubation pédiatrique		
48	Brancard sur chariot avec civière amovible		
49	Cardiotocographe		
50	Cellule de Malassez		
51	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite		
52	Centrifugeuse électrique de pailasse ventilée		
53	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min		
54	Chariot porte instruments		
55	Coffret de rangement pour lames		
56	Compas pelvimètre		
57	Compteur manuel de cellules		
58	Cuveuse électrique		
59	Cuvette inox sur socle roulant bas		
60	Débitre d'aspiration		
61	Débitre oxygène enfant avec masque		
62	Débitre oxygène adulte avec masque		
63	Densimètre pour urine		
64	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure		
65	Distributeur mural de liquide		
66	Doigtiers 2 doigts (assort de 50)		
67	Doppler fœtal de poche		
68	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot		
69	Eclairage médical mobilier sur pieds		
70	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de rechange)		
71	Ensemble de filtration au robinet		
72	Entonnoir plastique cannelé 100 ml		
73	Eprouvette graduée 100 ml		
74	Eprouvette graduée 500 ml		
75	Erlenmeyer 250 ml		
76	Etuve universelle		
77	Extracteur d'oxygène		
78	Fauteuil roulant		
79	Filtre à bougie, réservoir 9 litres		
80	Flacon pour réactif 250 ml		
81	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)		
82	Garrots		
83	Glucométre		
84	Hémoglobinomètre de Sahli		
85	Incubateur avec photothérapie		
86	Kit aspirateur manuel intra utérin		
87	Lamelles pour microscope (boîte de 100)		
88	Lamelles verre, pour hémocytomètre (boîte de 100)		
89	Lames pour microscope (boîte de 100)		

Article N°	DESIGNATION	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (en chiffres)	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (En lettres)
90	Lampe à alcool		
91	Lampe d'examen		
92	Lampe de poche coudée		
93	Lampe de rechange pour microscope		
94	Laryngoscope		
95	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1poste		
96	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes		
97	Laveur à pipettes, manuel		
98	Lit d'hospitalisation avec relève buste		
99	Lit d'hospitalisation simple		
100	Lit de travail		
101	Lunettes de protection		
102	Manuel OMS des techniques de laboratoire		
103	Marteau à réflexe		
104	Matelas avec housse lavable		
105	Mètre ruban		
106	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir		
107	Minuterie		
108	Miroir laryngien		
109	Moniteur multiparamétrique		
110	Négatoscope		
111	Otoscope – Ophtalmoscope (boite ORL de base)		
112	Otoscope + jeu de spéculums auriculaire		
113	Oxymètre de poche		
114	Panier pour tubes à essai		
115	Pèse-bébé avec toise		
116	Pèse-personnes avec toise		
117	Petites poires aspiration		
118	Pipette à dilution de Thoma GB		
119	Pipette à dilution de Thoma GR		
120	Pipette de 1 ml graduée		
121	Pipette de 10 ml graduée		
122	Pipette de 2 ml graduée		
123	Pipette de 5 ml graduée		
124	Pipette pasteur (B/250)		
125	Pipettes de Westergreen (par 5)		
126	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)		
127	Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle		
128	Plateau rectangulaire		
129	Plateau réniforme		
130	Poire à injection auriculaire		
131	Poire d'aspiration bucco pharyngée		
132	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml		
133	Potence porte-sérum		
134	Poubelle		
135	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 25L		
136	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 50L		

Article N°	DESIGNATION	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (en chiffres)	Prix unitaire par article en FCFA HTVA (En lettres)
137	Réchaud		
138	Réfrigérateur		
139	Rhénoscope		
140	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)		
141	Spéculums vaginaux		
142	Sphygmomanomètre		
143	Sphygmomanomètre pédiatrique		
144	Stéthoscope		
145	Stéthoscope double pavillon		
146	Stéthoscope fœtal		
147	Stéthoscope nouveau-né et nourisson		
148	Support pour 6 pipettes de Westergreen		
149	Table à instruments type Mayo		
150	Table d'accouchement		
151	Table d'examen gynécologique		
152	Table d'opération mineure		
153	Table d'examen		
154	Tablier de protection		
155	Tabouret du praticien		
156	Tambour inox 155x160 mm		
157	Tambour inox diam. 190 mm		
158	Tambour inox diam. 240 mm		
159	Tambour inox diam. 290 mm		
160	Tambour inox diam. 340 mm		
161	Tambours compresses		
162	Tambours linge accouchement		
163	Thermomètre		
164	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P.O, 1°C		
165	Tire-lait manuel à piston		
166	Tube à essai (boîte de 100)		
167	Tube gradué pour centrifugeuse électrique		
168	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle		
169	Tube pour hémoglobimètre de Sahli		
170	Tubes à échantillons 20 ml (boîte de 100)		
171	Tubes capillaires héparinisés (B/50)		
172	Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)		
173	Urinoir femme		
174	Urinoir homme		



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et
l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de
l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Pièce N°9 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)



DEVIS QUANTATIF ET ESTIMATIF POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL MEDICAL

LOT 1 : REGION DE L'EXTREME-NORD

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
1 000	LIVRAISON				
1	Abaisse langue bois (par 100)	U	84		
2	Adoucisseur d'eau	U	6		
3	Agitateur magnétique	U	1		
4	Agitateur vibrant	U	4		
5	Albuminomètre de Esbach	U	51		
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)	U	3		
7	<i>Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire</i>	U	0*		
8	Aspirateur de muosites	U	34		
9	Aspirateur chirurgical à 2 boccas de 4 litres	U	7		
10	Aspirateur électrique double bocal 2 litres	U	2		
11	Aspirateur nasal bébé 30 ml	U	7		
12	Autoclave rapide de pailasse 25 l	U	5		
13	Autoclave horizontal 50 l env	U	5		
14	Autoclave horizontal 120 l env	U	0*		
15	Bac à coloration manuelle	U	35		
16	Bain- mare thermostaté	U	2		
17	Ballon de laboratoire 250 ml	U	4		
18	Ballon de laboratoire 500 ml	U	3		
19	Bandé de contrôle de stérilisation à vapeur	U	0*		
20	Bandé de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche	U	0*		
21	Balance de précision 220g / 0.1mg	U	1		
22	Bassin de lit	U	94		
23	Bassine de décontamination	U	15		
24	Bec Bunsen	U	40		
25	Berceau	U	78		
26	Béchers 500 ml	U	8		
27	Béchers forme basse (le jeu de 5)	U	8		
28	Bistouri électrique	U	8		
29	Boc a lavement /canules	U	34		
30	Boite à hernie + appendicé, garnie	U	3		
31	Boite à instruments	U	39		
32	Boite à tranchants	U	33		
33	Boite d'accouchement	U	36		
34	Boite d'hystérectomie, garnie	U	3		
35	Boite de cerclage, garnie	U	3		
36	Boite de chirurgie abdominale, garnie	U	11		
37	Boite de chirurgie d'urgence, garnie	U	10		
38	Boite de chirurgie générale, garnie	U	9		
39	Boite de curetage	U	38		
40	Boite de distribution de médicaments	U	108		
41	Boite de petite chirurgie	U	35		
42	Boite de pétri en verre (diam: 90mm), le lot de 10	U	39		
43	Boite de suture périnéale	U	40		
44	Boite examen gynécologique	U	38		
45	Boite infirmière	U	36		

N°	DESIGNATIONS	Unite	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
46	Boite pour césarienne, garnie	U	9		
47	Boite pour intubation pédiatrique	U	29		
48	Brancard sur chariot avec civière amovible	U	10		
49	Cardiotocographe	U	0*		
50	Cellule de Malassez	U	35		
51	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite	U	1		
52	Centrifugeuse électrique de paillasse ventilée	U	16		
53	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min	U	28		
54	Chariot porte instruments	U	47		
55	Coffret de rangement pour lames	U	34		
56	Compas pelvimètre	U	2		
57	Compteur manuel de cellules	U	35		
58	Cuveuse électrique	U	4		
59	Cuvette inox sur socle roulant bas	U	14		
60	Débitre d'aspiration	U	9		
61	Débitre oxygène enfant avec masque	U	7		
62	Débitre oxygène adulte avec masque	U	9		
63	Densimètre pour urine	U	36		
64	<i>Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure</i>	U	0*		
65	Distributeur mural de liquide	U	7		
66	Doigtiers 2 doigts (assort de 50)	U	9		
67	Doppler foetal de poche	U	39		
68	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot	U	4		
69	Eclairage médical mobilier sur pieds	U	17		
70	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de	U	3		
71	Ensemble de filtration au robinet	U	24		
72	Entonnoir plastique cannelé 100 ml	U	14		
73	Eprouvette graduée 100 ml	U	61		
74	Eprouvette graduée 500 ml	U	61		
75	Erlenmeyer 250 ml	U	60		
76	Etuve universelle	U	3		
77	Extracteur d'oxygène	U	15		
78	Fauteuil roulant	U	39		
79	Filter à bougie, réservoir 9 litres	U	9		
80	Flacon pour réactif 250 ml	U	15		
81	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)	U	21		
82	Garrots	U	10		
83	Glucomètre	U	58		
84	Hémoglobinomètre de Sahli	U	34		
85	<i>Incubateur avec photothérapie</i>	U	0*		
86	Kit aspirateur manuel intra utérin	U	4		
87	Lamelles pour microscope (boite de 100)	U	270		
88	Lamelles verre, pour hémocytomètre (boite de 100)	U	32		
89	Lames pour microscope (boite de 100)	U	180		
90	Lampe à alcool	U	11		
91	Lampe d'examen	U	42		
92	Lampe de poche coudée	U	7		
93	Lampe de recharge pour microscope	U	129		
94	Laryngoscope	U	17		
95	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1 poste	U	4		
96	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes	U	3		

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
97	Laveur à pipettes manuel	U	20		
98	Lit d'hospitalisation avec relève buste	U	86		
99	Lit d'hospitalisation simple	U	162		
100	Lit de travail	U	46		
101	Lunettes de protection	U	74		
102	Manuel OMS des techniques de laboratoire	U	10		
103	Marteau à réflexe	U	27		
104	Matelas avec housse lavable	U	250		
105	Mètre ruban	U	80		
106	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir	U	20		
107	Minuterie	U	31		
108	Miroir laryngien	U	20		
109	Moniteur multiparamétrique	U	0 *		
110	Négatoscope	U	5		
111	Otoscope – Ophthalmoscope (boîte ORL de base)	U	36		
112	OTOSCOPE + jeu de spéculums auriculaire	U	30		
113	Oxymètre de poche	U	34		
114	Panier pour tubes à essai	U	20		
115	Pèse-bébé avec toise	U	39		
116	Pèse-personnes avec toise	U	45		
117	Petites poires aspiration	U	78		
118	Pipette à dilution de Thoma GB	U	64		
119	Pipette à dilution de Thoma GR	U	64		
120	Pipette de 1 ml graduée	U	63		
121	Pipette de 10 ml graduée	U	63		
122	Pipette de 2 ml graduée	U	63		
123	Pipette de 5 ml graduée	U	63		
124	Pipette pasteur (B/250)	U	13		
125	Pipettes de Westergreen (par 6)	U	23		
126	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)	U	18		
127	Plateau profond 30x15 cm, inox, avec couvercle	U	47		
128	Plateau rectangulaire	U	87		
129	Plateau réniforme	U	119		
130	Poire à injection auriculaire	U	8		
131	Poire d'aspiration bucco pharyngée	U	5		
132	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml	U	17		
133	Potence porte-sérum	U	274		
134	Poubelle	U	53		
135	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 25L	U	15		
136	Poupinel / Stérilisateur à air chaud 50L		8		
137	Réchaud	U	37		
138	Réfrigérateur	U	26		
139	Rhésuscope	U	35		
140	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)	U	5		
141	Spéculums vaginaux	U	77		
142	Sphygmomanomètre	U	64		
143	Sphygmomanomètre pédiatrique	U	33		
144	Stéthoscope	U	47		
145	Stéthoscope double pavillon	U	45		
146	Stéthoscope fœtal	U	54		
147	Stéthoscope nouveau-né et nourisson	U	27		

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
148	Support pour 6 pipettes de Westergreen	U	29		
149	Table à instruments type Mayo	U	15		
150	Table d'accouchement	U	31		
151	Table d'examen gynécologique	U	33		
152	Table d'opération mineure	U	8		
153	Table d'examen	U	23		
154	Tablier de protection	U	77		
155	Tabouret du praticien	U	42		
156	Tambour inox 155x160 mm	U	19		
157	Tambour inox diam. 190 mm	U	19		
158	Tambour inox diam. 240 mm	U	11		
159	Tambour inox diam. 290 mm	U	19		
160	Tambour inox diam. 340 mm	U	11		
161	Tambours compresses	U	36		
162	Tambours linge accouchement	U	40		
163	Thermomètre	U	327		
164	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P 0,1°C	U	7		
165	Tire-lait manuel à piston	U	2		
166	Tube à essai (boîte de 100)	U	10		
167	Tube gradué pour centrifugeuse électrique	U	32		
168	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle	U	265		
169	Tube pour hémoglobimètre de Sahli	U	60		
170	Tubes à échantillons 20 ml (boîte de 100)	U	33		
171	Tubes capillaires héparinisés (B/50)	U	23		
172	Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)	U	12		
173	Urinoir femme	U	89		
174	Urinoir homme	U	57		
	Sous-total Lot 100				
Total					
				Total HTVA	
				TVA (19,25%)	N/A
				TOTAL TTC (THTVA+TVA)	
				IR (2,2%)	
				TSR (5%)	
				NET A MANDATER (THTVA-IR)	

- **NB :** Les équipements marqués (*) restent sujets à une révision par le Maître d'ouvrage (priorité 2)
En cas de disponibilité budgétaire dans l'enveloppe allouée, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'étendre certaines quantités en tenant compte de tout ou partie des équipements.

Arrête le présent devis (montant TTC en lettres) à la somme de :

.....

Signature de l'Entrepreneur



LOT 2 : REGIONS DU NORD, DE L'ADAMAOUA ET DU SUD

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
1 000	LIVRAISON				
1	Abaisse langue bois (par 100)	U	77		
2	Adoucisseur d'eau	U	4		
3	Agitateur magnétique	U	3		
4	Agitateur vibrant	U	4		
5	Albuminomètre de Esbach	U	6		
6	Appareil de photothérapie par UV (livré avec 10 lampes de rechange)	U	4		
7	Armoire mobile catgutier et instruments de salle opératoire	U	0*		
8	Aspirateur de mucosités	U	56		
9	Aspirateur chirurgical à 2 bords de 4 litres	U	11		
10	Aspirateur électrique double bocal 2 litres	U	8		
11	Aspirateur nasal bébé 30 ml	U	2		
12	Autoclave rapide de pailasse 25 l	U	3		
13	Autoclave horizontal 50 l env.	U	7		
14	Autoclave horizontal 120 l env.	U	0*		
15	Bac à coloration manuelle	U	4		
16	Bain- marie thermostaté	U	3		
17	Ballon de laboratoire 250 ml	U	3		
18	Ballon de laboratoire 500 ml	U	4		
19	Bande de contrôle de stérilisation à vapeur	U	0*		
20	Bande de contrôle de stérilisation à la chaleur sèche	U	0*		
21	Balance de précision 220g / 0.1mg	U	3		
22	Bassin de lit	U	163		
23	Bassins de décontamination	U	5		
24	Bac Bunsen	U	5		
25	Berceau	U	81		
26	Béchers 500 ml	U	3		
27	Béchers forme basse (le jeu de 5)	U	4		
28	Bistouri électrique	U	10		
29	Boc à lavement /canules	U	31		
30	Boite à hernie + appendice garnie	U	10		
31	Boite à instruments	U	25		
32	Boite à tranchants	U	26		
33	Boite d'accouchement	U	29		
34	Boite d'hystérectomie, garnie	U	4		
35	Boite de cerclage, garnie	U	14		
36	Boite de chirurgie abdominale, garnie	U	10		
37	Boite de chirurgie d'urgence, garnie	U	9		
38	Boite de chirurgie générale, garnie	U	11		
39	Boite de curetage	U	27		
40	Boite de distribution de médicaments	U	82		
41	Boite de petite chirurgie	U	25		
42	Boite de pétri en verre (diam 90mm), le lot de 10	U	7		
43	Boite de suture périméale	U	28		
44	Boite examen gynécologique	U	26		
45	Boite infirmière	U	7		
46	Boite pour césarienne, garnie	U	10		
47	Boite pour intubation pédiatrique	U	25		
48	Brancard sur chariot avec civière amovible	U	4		

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
49	Cardiôtocographe	U	0*		
50	Cellule de Malassez	U	4		
51	Centrifugeuse à Micro-Hématocrite	U	3		
52	Centrifugeuse électrique de palette ventilée	U	3		
53	Centrifugeuse manuelle 4x15 ml 1500tr/min	U	3		
54	Chariot porte instruments	U	55		
55	Coffret de rangement pour lames	U	4		
56	Compas pévimeter	U	4		
57	Compteur manuel de cellules	U	5		
58	Cuveuse électrique	U	1		
59	Cuvette inox sur socle roulant bas	U	8		
60	Débitre d'aspiration	U	1		
61	Débitre oxygène enfant avec masque	U	1		
62	Débitre oxygène adulte avec masque	U	1		
63	Densimètre pour urine	U	3		
64	Distillateur d'eau 2 à 4 litres/heure	U	0*		
65	Distributeur mural de liquide	U	11		
66	Doigtiers 2 doigts (assort. de 50)	U	23		
67	Doppler foetal de poche	U	10		
68	Echographe polyvalent COULEUR sur chariot	U	1		
69	Eclairage médical mobilier sur pieds	U	10		
70	Eclairage opératoire plafonnier 110.000 lux (Livré avec 8 lampes de	U	10		
71	Ensemble de filtration au robinet	U	6		
72	Ertou noir plastique cannelé 100 ml	U	4		
73	Eprouvette graduée 100 ml	U	6		
74	Eprouvette graduée 500 ml	U	6		
75	Erlenmeyer 250 ml	U	6		
76	Etuve universelle	U	3		
77	Extracteur d'oxygène	U	10		
78	Fauteuil roulant	U	27		
79	Filtre à bougie, réservoir 9 litres	U	3		
80	Flacon pour réactif 250 ml	U	8		
81	Flacon pour réactif 500 ml et 1000 ml (deux de chaque)	U	8		
82	Garrots	U	12		
83	Glucométre	U	35		
84	Hémoglobinomètre de Sahli	U	4		
85	Incubateur avec photothérapie	U	0*		
86	Kit aspirateur manuel intra utérin	U	10		
87	Lamelles pour microscope (boite de 100)	U	13		
88	Lamelles verre, pour hémocytomètre (boite de 100)	U	3		
89	Lames pour microscope (boite de 100)	U	21		
90	Lampe à alcool	U	4		
91	Lampe d'examen	U	25		
92	Lampe de poche coudée	U	8		
93	Lampe de recharge pour microscope	U	5		
94	Laryngoscope	U	30		
95	Lavabo 1 chirurgiens à eau stérile 1poste	U	3		
96	Lavabos chirurgiens à eau stérile 2 postes	U	3		
97	Laveur à pipettes, manuel	U	7		
98	Lit d'hospitalisation avec relève buste	U	67		
99	Lit d'hospitalisation simple	U	155		

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
100	Lit de travail	U	32		
101	Lunettes de protection	U	69		
102	Manuel OMS des techniques de laboratoire	U	2		
103	Marteau à réflexe	U	21		
104	Matelas avec housse lavable	U	227		
105	Mètre ruban	U	69		
106	Microscope binoculaire avec éclairage et miroir	U	2		
107	Minuterie	U	4		
108	Miroir laryngien	U	32		
109	Moniteur multiparamétrique	U	0*		
110	Négatoscope	U	7		
111	Otoscope – Ophtalmoscope (boite ORL de base)	U	19		
112	OTOSCOPE + jeu de spéculums auriculaire	U	21		
113	Oxymètre de poche	U	14		
114	Panier pour tubes à essai	U	6		
115	Pèse-bébé avec toise	U	45		
116	Pèse-personnes avec toise	U	37		
117	Petites poires aspiration	U	49		
118	Pipette à dilution de Thoma GB	U	4		
119	Pipette à dilution de Thoma GR	U	6		
120	Pipette de 1 ml graduée	U	6		
121	Pipette de 10 ml graduée	U	6		
122	Pipette de 2 ml graduée	U	6		
123	Pipette de 5 ml graduée	U	6		
124	Pipette pasteur (B/250)	U	4		
125	Pipettes de Westergreen (par 6)	U	14		
126	Pipettes jauges 10 ml (le jeu)	U	5		
127	Plateau profond 30x15 cm. inox, avec couvercle	U	27		
128	Plateau rectangulaire	U	105		
129	Plateau réniforme	U	115		
130	Poire à injection auriculaire	U	10		
131	Poire d'aspiration bucco pharyngée	U	6		
132	Poire en caoutchouc pour pipette 2 ml	U	4		
133	Potence porte-aérum	U	218		
134	Poubelle	U	50		
135	Poupine / Stérilisateur à air chaud 25L	U	8		
136	Poupine / Stérilisateur à air chaud 50L	U	3		
137	Réchaud	U	30		
138	Réfrigérateur	U	14		
139	Rhésoscope	U	4		
140	Respirateur manuel adulte (ballon de réanimation)	U	8		
141	Spéculums vaginaux	U	46		
142	Sphygmomanomètre	U	47		
143	Sphygmomanomètre pédiatrique	U	30		
144	Stéthoscope	U	35		
145	Stéthoscope double pavillon	U	30		
146	Stéthoscope fœtal	U	47		
147	Stéthoscope nouveau-né et nourrisson	U	32		
148	Support pour 6 pipettes de Westergreen	U	4		
149	Table à instruments type Mayo	U	7		
150	Table d'accouchement	U	20		

N°	DESIGNATIONS	Unité	Qté	PRIX en FCFA HTVA	
				Unitaire	Total
151	Table d'examen gynécologique	U	25		
152	Table d'opération mineure	U	12		
153	Table d'examen	U	11		
154	Tablier de protection	U	50		
155	Tabouret du praticien	U	20		
156	Tambour inox 155x160 mm	U	27		
157	Tambour inox diam 190 mm	U	10		
158	Tambour inox diam 240 mm	U	7		
159	Tambour inox diam 290 mm	U	12		
160	Tambour inox diam 340 mm	U	8		
161	Tambours compresses	U	27		
162	Tambours linge accouchement	U	26		
163	Thermomètre	U	177		
164	Thermomètre de laboratoire -10°C +110°C, P.0,1°C	U	4		
165	Tire-lait manuel à piston	U	8		
166	Tube à essai (boite de 100)	U	4		
167	Tube gradué pour centrifugeuse électrique	U	14		
168	Tube gradué pour centrifugeuse manuelle	U	10		
169	Tube pour hémoglobimètre de Sahli	U	12		
170	Tubes à échantillons 20 ml (boite de 100)	U	6		
171	Tubes capillaires héparinés (B/50)	U	6		
172	Tubes hémolyse avec bouchon (B/50)	U	4		
173	Urinoir femme	U	107		
174	Urinoir homme	U	33		
	Sous-total Lot 100				
Total				Total HTVA	
				TVA (19,25%)	N/A
				TOTAL TTC (THTVA+TVA)	
				IR (2,2%)	
				TSR (5%)	
				NET A MANDATER (THTVA-TSR-IR)	

- **NB** : Les équipements marqués (*) restent sujets à une révision par le Maître d'ouvrage (priorité 2)
En cas de disponibilité budgétaire dans l'enveloppe allouée, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'étendre certaines quantités en tenant compte de tout ou partie des équipements.

Arrêté le présent devis (montant TTC en lettres) à la somme de :

.....

Signature de l'Entrepreneur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture
et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions
de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

Pièce N°10 : MODELE DE MARCHÉ



MODELE DE MARCHÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MARCHE N° _____ /M/MINSANTE/CSPM-PC / _____

Passé après Appel d'Offres International Restreint N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM-PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE DU MARCHÉ :

BP _____, TEL : _____, Fax : _____
Email _____
N° R.C : _____ -- N° Contribuable : _____
Compte bancaire n° _____

OBJET :

Fourniture, installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud – Cameroun

LIEUX DE LIVRAISON : (nombre) Formations Sanitaires listées dans l'article 1 du présent marché

MONTANT :

	Libellé	Montant en FCFA	Montant en Euros
A	TOTAL TTC		
B	TOTAL Hors TVA		
C	TVA = (19,25%) x B		
E	TSR = (5%) x B		
F	I.R. (2,2% HTVA)		
H	Net à Mandater (B – E – F)		

DELAI DE LIVRAISON :

Financement : KfW / C2D

Imputation : -BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

SOUSCRIT _____
SIGNÉ _____
NOTIFIÉ _____
ENREGISTRÉ _____

LE _____
LE _____
LE _____
LE _____

ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par le Ministre de la Santé Publique

Ci-après dénommé

« L'Autorité Contractante »,

D'UNE PART,

ET la Société _____

B.P. _____ Tél. _____ Fax _____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par _____, Directeur Général, ci-après dénommé

« LE COCONTRACTANT ».

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Spécifications Techniques (CST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail quantitatif et estimatif (DQE)



PAGE N° _____ ET DERNIERE du Marché N° _____ /M/MINSANTE /CSPM-PC/

Passé après Appel d'Offres international Restreint en procédure d'urgence N° _____ /AOIR/
MINSANTE/CSPM-PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers
dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

TITULAIRE DU MARCHÉ :

BP : _____
TEL : _____ Fax : _____
Email : _____
N° R.C : _____ - N° Contribuable : _____
Compte bancaire n° : _____

LIEUX DE LIVRAISON : (Nombre) Formations Sanitaires listées dans le présent marché.


MONTANT :

	Libellé	Montant en FCFA	Montant en Euros
A	TOTAL TTC		
B	TOTAL Hors TVA		
C	TVA = (19,25%) x B		
E	TSR = (6%) x B		
F	I.R. (2,2% HTVA)		
H	Net à Mandater (B – E – F)		

DELAI DE LIVRAISON :

Financement : KfW / C2D

Lu et accepté par le Cocontractant	
Yaoundé, le	Signé par l'Autorité Contractante,
Yaoundé, le	Enregistrement



MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture
et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions
de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172

- CA N° : CCM 6016 01 L

**Pièce N°11 : MODELE DE PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE
SOUSSION**

ANNEXE 2 : EXPERIENCE DANS LE DOMAINE CONCERNE PAR L'APPEL D'OFFRES

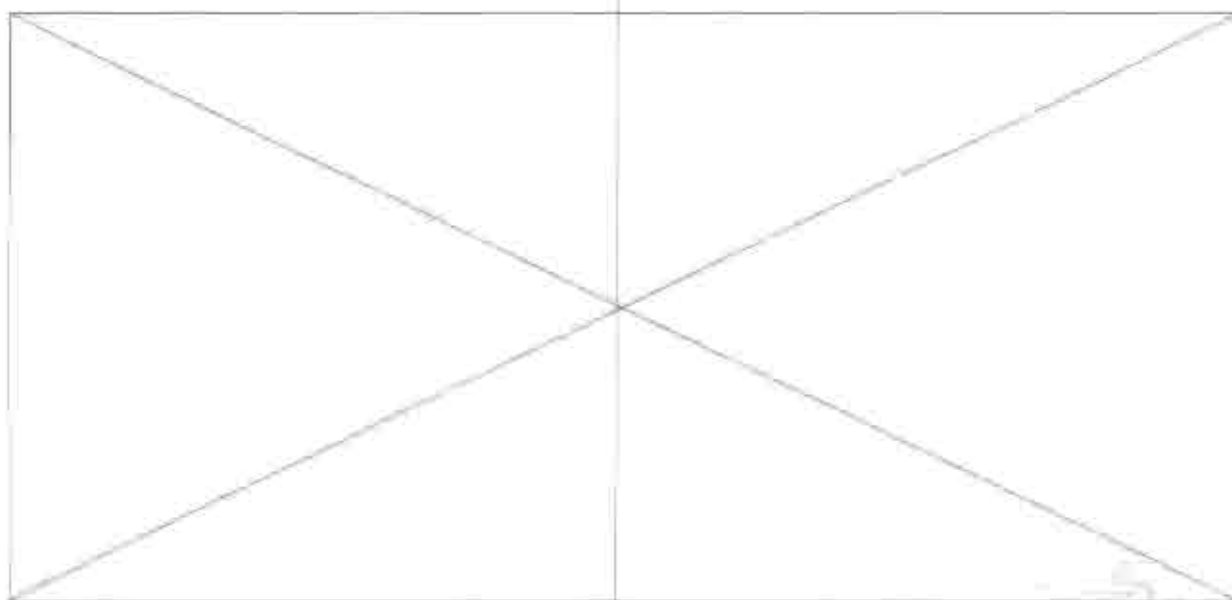
Clients Adresses physiques	Description des prestations effectuées	Valeur
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
TOTAL		

N.B Les informations contenues dans ce paragraphe doivent être appuyées par des documents probants

- Photocopies des certificats ou P.V de réception
- Photocopies des bons de commande
- Photocopies de la première et de la dernière page du contrat

Date _____

Cachet et signature de l'entrepreneur



[Handwritten signature]

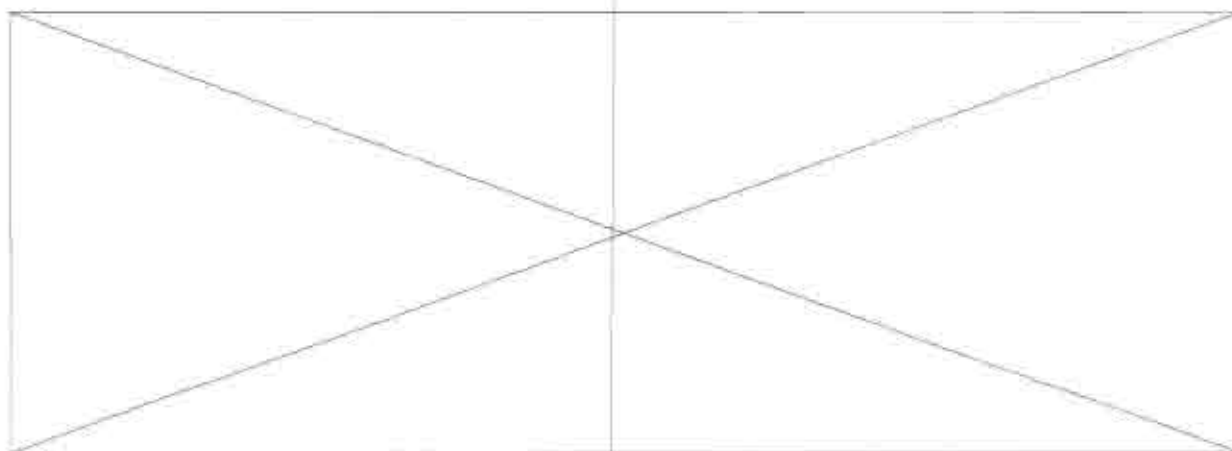
ANNEXE 3 : LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUE DEDIE

Noms et prénoms	Fonctions	Qualifications	Expériences Professionnelles

N.B. Les informations contenues dans ce formulaire doivent être appuyées par des documents probants.

- Photocopie des certificats de travail
- CV signés
- Photocopie des Diplômes

Cachet et signature de l'Entrepreneur



ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné (e) _____

Nationalité : _____

Domiciliée à _____ B.P _____ Tél : _____

Fonction _____

En vertu de mes pouvoirs de _____ de la société _____ et après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud – Cameroun.

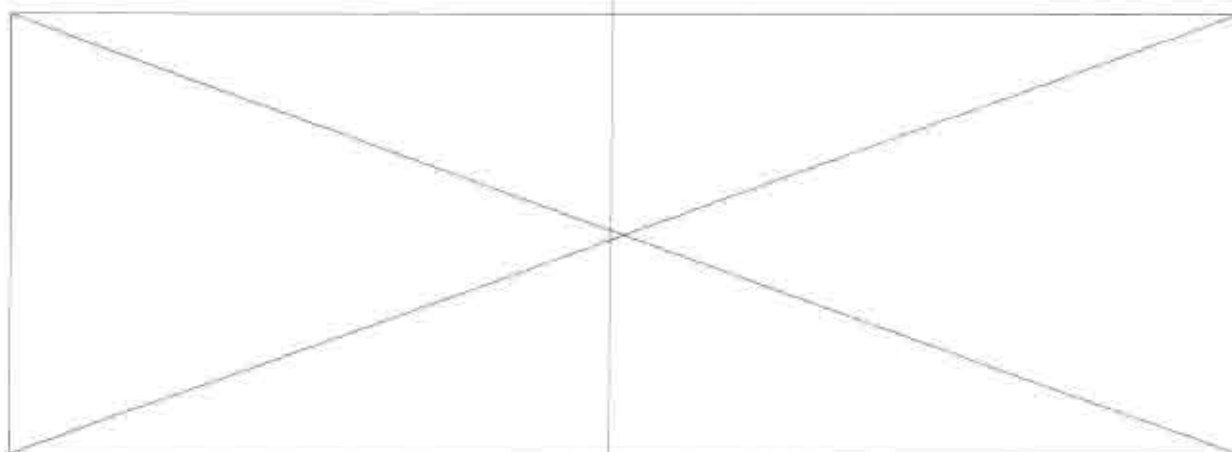
Déclare par la présente l'intention de soumissionner pour le(s) lot(s) _____ de cet appel d'offres.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



ANNEXE 5 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [Indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement ⁽¹⁾ dont le siège social est à
..... inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres (y compris les additifs) N° /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à réaliser,
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base du bordereau des prix et quantités de l'offre, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à Francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de 120 jours
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque
..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le
Signature de
En qualité de
dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de ⁽³⁾

⁽¹⁾ Supprimer la mention inutile

⁽²⁾ Annexer la lettre de pouvoirs



ANNEXE 6 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....
.....
.....

Ministre de la Santé Publique « Maître d'Ouvrage »

Afin de permettre à (entreprise, fournisseur), de soumettre une offre concernant l'Appel d'Offres International Restreint en procédure d'urgence N° /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du pour la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud – Cameroun nous soussignés, ("garant"), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome du paiement d'un montant jusqu'à concurrence de

en renonçant à toute objection et exception.

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration que vous avez accepté l'offre susdite, mais que ne maintient plus cette offre.

La présente garantie expire le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télécommunicé chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

.....
Lieu, date

.....
garant



ANNEXE 7 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Adresse de la banque délivrant la garantie :

.....
.....
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client)

.....
.....
.....

En date du vous avez conclu un marché concernant la fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud - Cameroun avec ("titulaire") au prix de

Conformément aux dispositions du marché, le titulaire est obligé de constituer une garantie de bonne exécution à concurrence de 2% du montant du marché.

Nous soussignés, (Garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de

(En toutes lettres :)

En renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite. Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tous les paiements en vertu de la présente garantie dans le compte de l'AFD selon les indications ci-après :

Titulaire du compte : Agence Française de Développement (Paris)

- Domiciliation : SCB CAMEROUN Yaoundé
- Code Banque : 10002 - Code Guichet : 00031 - Clé RIB : 42
- IBAN : CM21 1000 2000 3111 2820 8331 142
- Code B.I.C. : BCMACMCXXX

La présente garantie expire le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télécommunicé chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

.....
Lieu, date

.....
garant



ANNEXE 8 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Adresse de la banque délivrant la garantie :

.....
.....
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Commettant) :

.....
.....
.....

En date du vous avez conclu un marché concernant la **fourniture et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud - Cameroun** avec

..... (titulaire) au prix de

..... Conformément aux dispositions du marché, le Titulaire reçoit un acompte de qui correspond à % du montant du marché.

Nous soussignés, (Garant), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de

..... (En toutes lettres :)

En renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite. Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tous les paiements en vertu de la présente garantie dans le compte de l'AFD selon les indications ci-après :

Titulaire du compte : Agence Française de Développement (Paris)

- Domiciliation : SCB CAMEROUN Yaoundé
- Code Banque : 10002 - Code Guichet : 00031 - Clé RIB : 42
- IBAN : CM21 1000 2000 3111 2820 8331 142
- Code B.I.C. : BCMACMCXXXX

pour le compte du Ministère de la Santé Publique de la République du Cameroun.

La présente garantie expire le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télécommunicé chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

.....
Lieu, date

.....
garant

ANNEXE 9 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Adresse de la banque délivrant la garantie:

.....
.....
.....

Adresse du bénéficiaire de la garantie (Client):

.....
.....
.....

En date du vous avez conclu un contrat concernant la fourniture, l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamoua et du Sud - Cameroun avec ("titulaire") au prix de

Conformément aux dispositions du contrat, le Titulaire reçoit un paiement pour solde de qui correspond à% de la valeur du contrat.

Nous soussignés, (banque), assumons par la présente la garantie irrévocable et autonome pour le paiement d'un montant jusqu'à concurrence de

(en toutes lettres:)

en renonçant à toute objection et exception résultant du marché susdit, à votre première demande écrite. Tout paiement de notre part est soumis à votre déclaration écrite que le titulaire n'a pas exécuté le marché en bonne et due forme.

Nous effectuerons tous les paiements en vertu de la présente garantie dans le compte de l'AFD selon les indications ci-après :

Titulaire du compte : Agence Française de Développement (Paris)

- Domiciliation : SCB CAMEROUN Yaoundé
- Code Banque : 10002 - Code Guichet : 00031 - Clé RIB : 42
- IBAN : CM21 1000 2000 3111 2820 8331 142
- Code B.I.C : BCMACMCXXX.

pour le compte du Ministère de la Santé Publique de la République du Cameroun

La présente garantie expire le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre ou par message télécommunicé chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou quand vous l'aurez utilisée jusqu'à concurrence du montant total.

La présente garantie est régie par le droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

.....
Lieu, date

.....
garant



ANNEXE 10 : MODELE DE DECLARATION DE DISPONIBILITE

Je soussigné..... déclare marquer mon accord sur une participation exclusive avec le soumissionnaire..... [nom et adresse du Cocontractant] à la procédure d'Appel d'Offres N°..... /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du..... en vue de la sélection des prestataires pour la fourniture, l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamoua et du Sud – Cameroun

Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler durant la ou les période(s) prévue(s) dans la fonction correspondant au descriptif figurant dans mon CV dans l'éventualité où la présente offre serait retenue à savoir

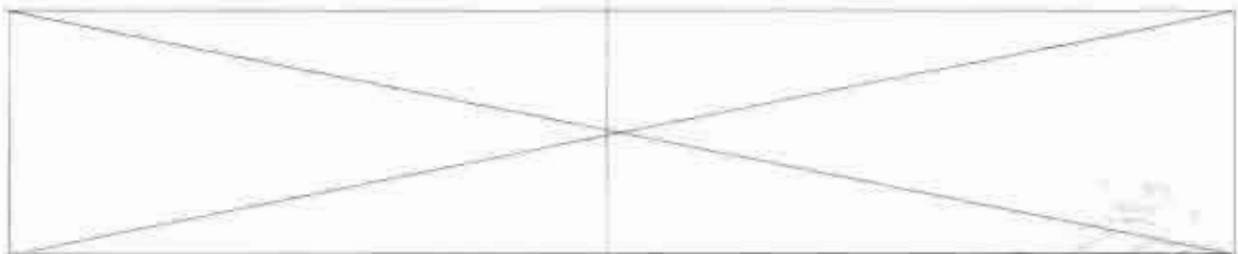
Du	Au

Par la présente déclaration, je suis conscient du fait que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature auprès de tout autre soumissionnaire remettant une offre dans le cadre de la présente procédure. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte je serais exclu de la présente procédure d'Appel d'Offres, que les offres peuvent être rejetées et que je peux également être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et de contrats financés par le C2D (AFD) et la KfW.

Par ailleurs, dans l'éventualité où la présente offre serait retenue, je suis pleinement conscient du fait qu'en cas d'indisponibilité à la date de commencement prévue de mes prestations pour des raisons autres que de maladie ou de force majeure, je peux être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et/ou de marché financé par le C2D (AFD) et la KfW et que la notification de l'attribution du marché aux soumissionnaires peut être déclarée nulle et non avenue.

(1) Supprimer la mention inutile

Nom	
Signature	
Date	



←

ANNEXE 11 : MODELE D'ATTESTATION DE SURFACE FINANCIERE

Nous soussignés [NOM ET ADRESSE COMPLETE DE LA BANQUE]

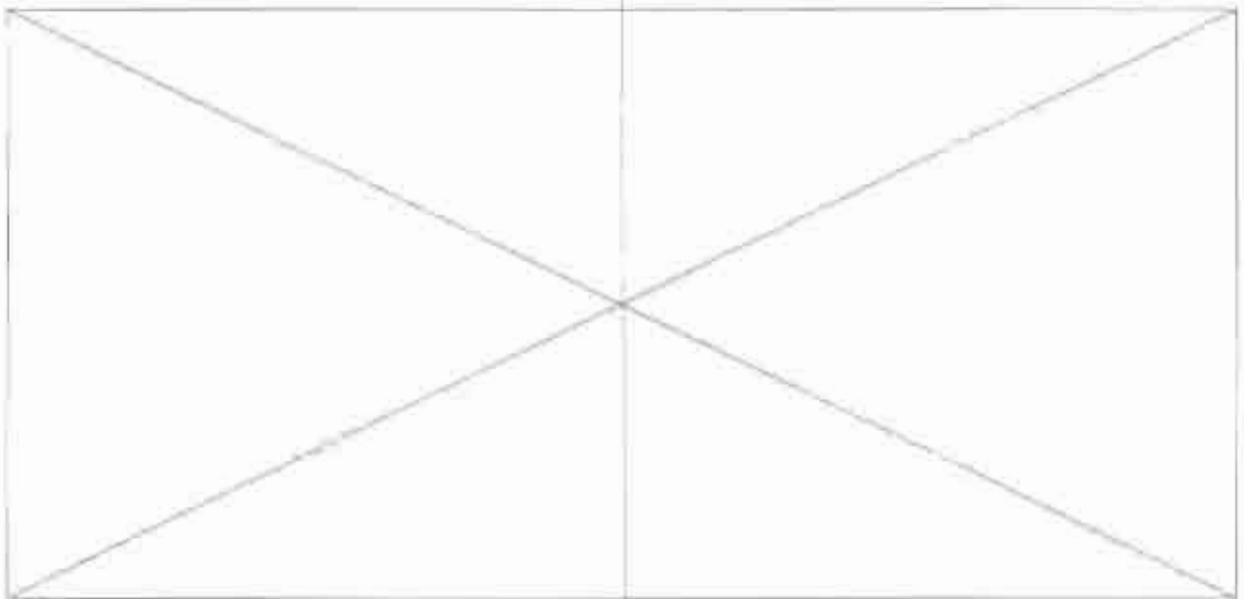
Attestons que :

[NOM ET ADRESSE COMPLETE DU SOUMISSIONNAIRE], titulaire du compte [NUMERO DU COMPTE] ouvert dans nos livres, dispose des ressources suffisantes (ou peut facilement avoir accès au crédit) pour financer des contrats à concurrence de [MONTANT DE LA SURFACE FINANCIERE]

En foi de quoi cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Lieu], le [Date]

Le Directeur de [NOM DE LA BANQUE]



ANNEXE 12 : DECLARATION D'ENGAGEMENT

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes environnementales et sociales lors de la réalisation du Projet. Nous nous engageons à respecter les normes du droit du travail applicable et les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que les normes nationales et internationales applicables en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail.

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois de la République du Cameroun.

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant, à l'AFD et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant, l'AFD et/ou la KfW, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
(Lieu)

.....
(Date)

.....
(Soumissionnaire)



¹ voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou « Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires »

ANNEXE 13 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA VISITE DES SITES

Je, soussigné _____, [Prénoms, noms et qualité au sein de l'entreprise]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement _____ [Raison sociale, forme juridique et
siège de la société], dont le siège social est à _____ déclare m'être rendu sur les sites bénéficiaires
des interventions du Programme Conjoint.

Cette descente sur le terrain rentre dans le cadre de la visite des lieux prévue dans le DAO
N° _____ /AOIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture et
l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions de
l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Je déclare par ailleurs

- avoir pris connaissance des lieux et de l'ensemble des contraintes liées à la réalisation des prestations sur les différents sites visités.
- établir mes prix unitaires en tenant compte des difficultés locales pour l'exécution des prestations et ne pouvoir en aucun cas réclamer au Maître d'Ouvrage de majorations ou de plus-values.

En foi de quoi, la présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Signature de _____

en qualité de _____

dûment autorisé à signer pour et au nom
de _____ [Nom de l'entreprise]

N.B Toute déclaration de visite de sites non signée du prestataire sera considérée comme absente.



MAITRE D'OUVRAGE : *Ministre de la Santé Publique*

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME CONJOINT

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL RESTREINT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° _____ /AÔIR/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du _____ pour la fourniture
et l'installation des équipements hospitaliers dans certaines formations sanitaires des Régions
de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud.

Programme Conjoint MINSANTE/ AFD/KfW

Financement : KfW / C2D

Imputation : - BMZ N° : 2006 66 172
- CA N° : CCM 6016 01 L

**Pièce N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE
DES MARCHES PUBLICS**



**LISTES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS**

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROON (BACM)
3. BANQUE CAMEROUNAISE POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
4. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
5. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
6. BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA CAMEROUN)
7. CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP)
8. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
9. ECOBANK CAMEROUN
10. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
11. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (CA-SCB)
12. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
13. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
14. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
15. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCE

16. ACTIVA ASSURANCES
17. Assurance et Réassurances Africaine (AREA)
18. ATLANTIQUE ASSURANCES
19. BENEFICIAL GENERAL
20. CHANAS ASSURANCES
21. CPA S.A
22. NSIA ASSURANCES
23. PROASSUR S.A
24. SAAR S.A
25. SAHAM ASSURANCE
26. ZENITHE INSURANCES S.A

